
DUBLIN – Session de travail de l'ICG
Vendredi 23 octobre 2015 – 09h00 à 17h00 IST
ICANN54 | Dublin, Irlande

ALISSA COOPER : On a des personnes qui sont dans le tarif parce qu'il y a une grève de train en Géorgie. On va leur donner quelques minutes de plus avant de commencer.

On commence? Est-ce qu'on peut commencer l'enregistrement, s'il vous plaît? Merci.

Bonjour à tous. Rebienvenue à cette quatrième journée de folie ICG. On regarde l'ordre du jour pour aujourd'hui.

Nous allons commencer avec le document récapitulatif de la consultation publique. On espère que Joe nous rejoindra parce qu'il n'est pour l'instant pas connecté sur Adobe Connect. Mais nous allons avancer avec nos travaux et on espère qu'il pourra nous rejoindre.

Par la suite, nous allons passer à la proposition de transition. Nous allons faire une pause s'il nous reste davantage de temps pour la proposition de transition. Autrement, nous allons

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

continuer d'avancer avec l'ordre du jour pour finir aussitôt que possible aujourd'hui. Et je suppose qu'on va continuer pendant l'heure du déjeuner. On va avoir un repas dans la salle. Et puis, nous allons consacrer les quinze dernières minutes de la pause pour approuver les procès-verbaux du reste de la semaine puisqu'on les a remis.

On défile un peu...

Et nous avons plus tard aujourd'hui une partie consacrée au sujet de la portée de notre travail pendant les dates de la mise en œuvre. Et nous allons parler aussi des plans dorénavant. Et nous allons conclure après cela.

Y'a-t-il des remarques sur l'ordre du jour pour aujourd'hui?

MANAL ISMAIL :

Merci, Alissa.

Je voulais simplement noter qu'il y a des parties du document qui dépendent peut-être des discussions que nous allons avoir plus tard, par exemple. La partie de la mise en œuvre et la référence faite aux dépendances du CCWG vont dépendre du reste des conversations, donc il va falloir que l'on décide de tout cela avant de passer à ça.

ALISSA COOPER : D'accord. Mais qu'est-ce que vous voulez dire par « mise en œuvre »? Parce que c'est vrai qu'on peut discuter de la dépendance d'abord en fonction du texte de la proposition de transition et on pourra revenir sur le résumé de la consultation publique, mais si vous avez d'autres points à identifier, on pourrait peut-être les noter.

MANAL ISMAIL : Je pense qu'il y a un autre, si je ne me trompe. J'essaie de trouver sur le document ce qu'on dit exactement.

Travail futur potentiel et coordination pour l'ICG et les communautés opérationnelles. C'est ça. Joe avait également fait cette remarque parce qu'il s'était dit qu'on pourrait peut-être essayer de conclure cette discussion après les discussions de Dublin.

ALISSA COOPER : D'accord. On pourrait peut-être essayer de finir d'abord de la consultation publique et revenir à ça plus tard dans la journée, si nécessaire.

D'autres commentaires avant de commencer?

Bien. Alors, je vous passe la parole, Manal, et nous allons commencer avec le document récapitulatif de la consultation publique.

MANAL ISMAIL :

Merci, Alissa. Bonjour à tous.

Le Secrétaire a très aimablement pris note des commentaires que nous avons faits hier. Et j'ai essayé de manifester tout cela sur le document. Je m'excuse de l'avoir fait circuler si tard hier. Aujourd'hui, nous allons commencer par les critères de l'appel à proposition de l'ICG.

Alors, si on circule un peu, il faut voir la clarté et l'exhaustivité des critères de l'appel à proposition de l'ICG. Il s'agit d'un texte que Lynn nous avait fait parvenir.

ALISSA COOPER :

Y'a-t-il des commentaires là-dessus?

D'ailleurs, en fait, j'ai moi-même un commentaire à faire là-dessus. Pour le paragraphe qui commence avec un autre point commun, l'avant-dernière phrase dit – en davantage de détails dans la partie de la mise en œuvre. Je ne suis pas sûre si la référence à la partie de la mise en œuvre faite ici est liée à ce

document. C'est probablement quelque chose qui porte sur la proposition elle-même.

ALISSA COOPER : J'ai levé la main. Je ne sais pas si vous me donnez la parole. Je n'avais pas pensé à ça.

MANAL ISMAIL : Oui, Alissa. S'il vous plaît. Je vous demande pourquoi on ne va pas d'abord avec la liste d'intervenants ici sur l'écran. Allez-y, Alissa.

ALISSA COOPER : Je pense que dans ce document, ce serait suffisant de dire que le travail à faire pour créer la PTI et les structures associées sera considéré davantage pendant l'étape de mise en œuvre. C'est vrai et ça va nous éviter de dire tout ça.

MANAL ISMAIL : Oui, c'est vrai, c'est une bonne idée.

D'autres remarques sur cette partie de l'exhaustivité et la clarté?

D'accord.

Alors, si on passe à la partie suivante s'il vous plaît sur la compatibilité, l'interopérabilité.

Cette partie du document a été élaborée en fonction des courriers électroniques envoyés par Patrik. Encore une fois, dans l'avant-dernier paragraphe ici, on a aussi une référence qui dit qu'il y a d'autres descriptions ailleurs. Je ne sais pas si lorsqu'on dit « ailleurs », on veut dire dans ce même document, ce rapport récapitulatif – ce qui, je pense, n'est pas vrai – ou s'il faut en fait ajouter la référence exacte ici.

Keith.

KEITH DRAZEK :

Merci, Manal. Je suis d'accord. Lorsqu'on dit « ailleurs » dans le document, c'était un bon texte et c'était censé, pendant l'étape de rédaction – parce que ça me faisait penser qu'il allait falloir ajouter cette référence. Mais une fois qu'on aura la version finale du document, il faut commencer à ajouter les références.

MANAL ISMAIL :

Merci, Keith.

Maintenant Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Oui, ce ne serait pas un problème pour moi de dire cela, mais on aussi complètement, complètement – ce n'est pas un superlatif, c'est plus ou moins complet, exhaustif, vous voyez?

MANAL ISMAIL : C'est vrai, mais si on veut avoir référence, ici, de tout cela, on va être biffé sans doute.

Elise.

ELISE GERICH : C'est peut-être une préférence personnelle, mais lorsqu'on parle des gens qui ont répondu, on devrait l'avoir comme un terme plutôt générique, pas si spécifique. Donc, on pourrait dire : « La première tendance était des réponses... Alors, pour la deuxième partie des réponses qui était concernée »... Je ne sais pas, on peut dire : « Les répondants étaient préoccupés par l'ICANN ». Il y a des fois certaines organisations et d'autre fois, ce sont les personnes qui ont répondu. « Répondants » est un peu plus ouvert.

KEITH DRAZEK : On pourrait dire *respondents*.

MANAL ISMAIL : Oui, merci tous les deux.

D'autres commentaires? D'autres observations là-dessus?

Jean-Jacques et après, Alissa.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Bonjour. Je n'ai pas pris mon café, alors je vais me limiter à une remarque mineure. C'est le fait que dans le deuxième paragraphe, on a *concerned* et puis on a *concerns*, c'est l'un ou l'autre. On ne peut pas voir les deux.

MANAL ISMAIL : Oui, je vois. Je pense que ce serait *concerned*, mais on ne voit pas bien ici les changements. C'est biffé, alors. Ça devrait être *concerns*. Mais oui, c'est noté. Merci.

Alissa.

ALISSA COOPER : Oui. Juste pour reprendre ce que disait Elise, ce serait utile une fois qu'on aura révisé tout le document, une fois qu'on aura fait les modifications de vérifier que l'on dise toujours – que l'on utilise toujours les mêmes termes pour parler des personnes qui répondent. Dans la proposition, on parle des commentateurs. Pour moi, c'est bien, « intervenants », « commentateurs »,

« répondeurs », ce que vous voulez, mais il faut toujours que ce soit toujours le même terme.

MANAL ISMAIL :

Oui, je suis d'accord. On va le mettre en majuscule aussi comme on avait dit dans le document lui-même. J'avais quelque chose d'autre à dire, mais je ne sais plus ce que c'était, alors on pourrait passer à la partie suivante, si vous voulez...

Patrik.

PATRIL FÄLSTRÖM :

Je levais la main, moi aussi. Je voulais préciser que cette référence d'ailleurs et les références internes dans ce document devraient être clarifiées. Ce n'est pas des références externes dont on parle ici.

MANAL ISMAIL :

Merci.

Alors, pour ce qui est de la responsabilité, on voit ça deux fois. D'une part, on a les critères et d'autre part, on y fait référence indirectement à travers l'interdépendance des travaux du CCWG. Donc, je me demande si peut-être on ne devrait pas biffer une – est-ce que vous croyez qu'on devrait les combiner, on

devrait garder les deux? C'est juste pour ne pas être répétitif. Autrement, je pense qu'on aurait à peu près le même texte.

Des remarques là-dessus? Des préférences? Milton?

MITLON MUELLER : Je n'ai pas bien compris la suggestion. Vous voulez éliminer cette partie parce qu'elle est répétitive ou vous voulez ajouter un paragraphe répétitif, qu'est-ce que vous proposez?

MANAL ISMAIL : Non. En fait, c'était ça ma question au groupe.

MITLON MUELLER : Ah, c'est à nous de décider.

MANAL ISMAIL : Oui, c'est ça. En fait, on a la partie de l'interdépendance qui reprend encore une fois la question du travail du CCWG et l'interdépendance avec la proposition de la Communauté des noms. Alors, je me demandais si c'était censé de les combiner ou pas.

Kavouss?

KAVOUS ARASTEH :

Pardon, Manal, j'étais occupé ailleurs parce qu'il y avait une autre réunion à laquelle je n'ai pas pu assister. Alors, je ne sais pas ce que vous pouvez dire par « tendance » ici. Je n'étais pas là quand vous l'avez discuté. Est-ce que c'est les deuxièmes? Les premières tendances? Les troisièmes? C'est quoi? Des séries de commentaires? Et puis, vous citez des personnes et ça fait une impression négative de ce qu'elles proposent. Ce qui veut dire que la coordination avec les paramètres et les numéros est plus difficile. C'est difficile et ça complique, ça ne nous fait pas penser en termes positifs. Il faut le dire dans l'affirmative pour que ce soit plus optimiste.

Partout dans le document, je dirais d'ailleurs, il ne faudrait pas interpréter les commentaires au nom de l'ICG. Je ne pense pas que ce soit plus difficile. C'est vrai que ça prend plus de coordination, mais ce n'est pas que ça complique les travaux de l'ICG. Autrement, tout ce qui porte sur la PTI va être négatif, va être un doute. Martin, vous vous souvenez sans doute, parce que vous étiez aux réunions du CCWG, qu'on a discuté de cela. Et il a fallu qu'on arrive à un compromis là-dessus.

Et si on ajoute ce sens de doute, ça veut dire qu'on n'est pas d'accord avec le compromis atteint et que l'on voudrait plutôt choisir les autres options. Alors, on essaie ici de ne pas affaiblir

ici le compromis atteint par rapport à la PTI. Alors, c'est inconvenient d'accorder que ça va compliquer les travaux.

Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci, Kavouss.

Je pense que c'était la version proposée par Patrik. De toute façon, ici, on cite ce que l'on a reçu des commentateurs. Et je pense que le mot « tendance » ici montre qu'on a trois types ou trois classes de commentaires à ce sujet. De toute façon, je demande à Patrik de décider.

J'ai Milton. Milton parle d'abord. Non?

PATRIK FÄLSTRÖM :

Je voulais dire qu'on a trois sens dans lesquels - ou trois sources de commentaires — trois groupes de commentaires, c'est ça que je voulais dire. Trois orientations, pourquoi pas?

MANAL ISMAIL :

D'accord. Alors, on pourra parler de « classes de commentaires ».

Milton.

MILTON MUELLER : Oui. Au sujet du paragraphe des dépendances, je ne l'avais pas lu avant et je dirais maintenant qu'on devrait peut-être garder les deux parties. Pour ce qui est des dépendances, il faudrait surtout signaler le CCWG et son travail de responsabilité comme une des dépendances dans cette partie. Et puis, ici, il faudrait dire tout ce qui a été éliminé en fait dans la première partie. On dit que ça dépend de la condition, etc. Il y a beaucoup de personnes qui font des commentaires pendant la – qui ont fait des commentaires pendant la consultation publique, qui ont noté les dépendances et ont associé la difficulté à juger la responsabilité en général. C'est ça que je vois dans cette partie de la dépendance, mais ce que je voulais dire en fait est biffé. Donc, je ne vois pas pourquoi on a biffé tout ça dans la partie de dépendance. C'est deux paragraphes qui notent le travail du CCWG et les commentaires, qui notent les conditionnements. Ils ont été biffés, pourquoi?

MANAL ISMAIL : Merci, Milton.

Joe avait noté une version du texte hier. Il avait dit qu'il allait faire circuler une nouvelle version par courrier électronique – ce

qu'il a fait – pour remplacer cette partie. Voilà pourquoi c'est biffé partout.

MILTON MUELLER : Donc, il fait que j'aille chercher sur la liste de diffusion le courrier de Joe, c'est ça? Est-ce que vous prévoyez ajouter le mail de Joe à la partie de l'indépendance ou à la partie de la responsabilité?

MANAL ISMAIL : C'était pour la partie de la dépendance. Et on l'a déjà ajouté à une version qui a circulé hier soir, très tard le soir. Je ne sais pas si c'est la version que vous avez.

MILTON MUELLER : J'ai la version de Dropbox du 23 octobre JHA.

MANAL ISMAIL : Je l'ai fait circuler par courrier électronique. Je ne pense pas qu'elle soit dans notre Dropbox.

Est-ce qu'on l'a sur Dropbox, Jennifer?

JENNIFER CHUNG : Bonjour à tous. La version qu'on voit en ce moment est le lien que j'ai ajouté sur le chat et c'est la même version qui a été

circuler par Joe après que vous avez fait circuler votre version. Et les deux sont sur Dropbox. Est-ce que vous voulez changer de version?

MANAL ISMAIL : Non. Je vérifie simplement si on a la bonne version sur Dropbox parce que moi, je ne l'avais pas téléchargée là-dessus.

ALISSA COOPER : Alors, la version sur laquelle on travaille a le texte de Joe sur la page 4 concernant les dépendances. Si ce n'est pas ça que vous lisez, vous n'avez pas la version la plus récente.

MITLON MUELLER : Je regarde le lien qui a été circuler par Jennifer, le lien d'Adobe. C'est ça?

MANAL ISMAIL : Oui, c'est la version la plus récente.

MITLON MUELLER : D'accord. Alors, je pense que tout le texte que Joe a biffé devrait être gardé et peut-être ajouté dans cette partie de la responsabilité.

MANAL ISMAIL : D'accord. Alors, peut-être qu'on pourrait faire cela pendant la pause et l'afficher sur l'écran. Je ne sais pas si on reviendra à ça plus tard.

Milton, je vous remercie de cette comparaison. Nous allons garder cela. C'est une bonne idée aussi parce que ça faisait partie des critères de l'appel à propositions de l'ICG.

Alors, si on a plus d'autres commentaires là-dessus, je suggère que l'on passe à la faisabilité.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Manal, vous me permettez?

MANAL ISMAIL : Oui. Pardon. Jean-Jacques et après Paul. Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Manal.

Je veux rebondir sur le commentaire de Kavouss, que je trouve intéressant. Et c'est le fait qu'il faut que l'on évite autant que possible d'interpréter les commentaires. Alissa a aussi soulevé quelque chose qui me semble intéressant, c'est le fait qu'il faut

toujours utiliser les mêmes termes. Donc, si on voit que dans cette partie de la révision de la consultation publique, on voit un texte qui est étrange, mais qui décrit les sentiments des répondants, pourquoi ne pas l'ajouter entre guillemets. Parce qu'ici, Kavouss, vous parlez du mode « difficile ». C'est vrai que parler de « difficile » ou de « compliqué » dans cette phrase semble un peu bizarre. Si on veut garder cela, on pourrait le faire et le dire entre guillemets.

MANAL ISMAIL :

Bonne suggestion. Paul?

PAUL WILSON :

C'est exactement ce que j'allais dire : il faut être prudent. Et donc, à moins qu'il y ait une énorme quantité de commentaires qui signale quelque chose d'objectif que l'on puisse ajouter à notre rapport tel quel, il faudrait faire attention à ne pas utiliser les mêmes mots, surtout si on voit des mises en cause de ce que l'on fait, de notre travail.

Je vois ici qu'on décrit surtout des tendances générales et c'est un peu difficile d'utiliser ce mot, « compliqué » ou « difficile » qui apparaît très souvent. Donc, je ne pense pas qu'il faille le mettre, même pas entre guillemets, sauf si on décrit quelque chose qui est plus difficile que quelque chose d'autre.

Comme comparaison ici, on ne fait pas seulement référence à un commentaire, mais plutôt à tout un processus. Alors, il faut faire la distinction entre les citations lorsque c'est important de le faire. Mais en même temps, il faut éviter de prendre une citation et de tirer des conclusions générales, à moins que ce soit vraiment quelque chose qui est apparu à plusieurs reprises.

MANAL ISMAIL : Merci, Paul.

Maintenant, Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Je suis d'accord moi aussi avec ce que dit Jean-Jacques. Je l'ai dit en fait parce qu'on dit: « Les commentaires des commentateurs sont des informations [peu clair] – et ce document pourrait être interprété comme étant l'avis de l'ICG qui est formé par dix communautés. Donc, il faut faire attention à ça, que ce ne soit pas mal compris. Donc, si on ajoute ces guillemets, ça se voit que ce sont des citations des personnes et c'est eux qui disent que c'est plus difficile ou plus compliqué, mais ce n'est pas nous qui pensons cela. Merci.

MANAL ISMAIL : Merci, Kavouss.

Y'a-t-il d'autres commentaires sur cette partie?

JOSEPH ALHADEFF : Manal, je voulais vous dire que je suis seulement à travers le téléphone. Je suis dans la voiture, donc je vais me mettre en muet, mais s'il y a des questions pour moi concernant la PTI ou quoi que ce soit, je serais prêt à répondre.

MANAL ISMAIL : Merci, Joe. Je suis contente de vous voir dans cet appel.

On peut défiler s'il vous plaît pour passer à la partie de la faisabilité.

Y'a-t-il des commentaires là-dessus?

Moi-même, j'ai des commentaires à faire, mais je ne sais pas s'il y a quelqu'un d'autre. Je commence par mes commentaires, si vous voulez.

Dans le deuxième paragraphe, dans la phrase qui commence par « l'ICG a compté cela comme des commentaires qui montraient que la proposition n'était pas réalisable ou faisable », je pense que si c'est ça qu'on veut dire, il faudrait dire « l'ICG a compté cela parmi les commentaires qui... », etc. Il manque ce mot, *among*, en anglais. Parce qu'il y a également d'autres

commentaires. Est-ce que cela décrit toute la catégorie, tous les commentaires ou si c'est juste un sous-ensemble de commentaires parmi les commentaires qui disaient que ce n'était pas réalisable?

Je propose d'ajouter ici « parmi les commentaires » plutôt que de dire « comme les commentaires ». Donc, on ajoute là le mot *among*. Vous comprenez?

J'ai Kavouss dans la liste.

KAVOUSS ARASTEH : Encore une fois, je ne sais pas si vous voulez dire « a compté » ou « a considéré ».

MANAL ISMAIL : D'accord. Merci, Kavouss. Vous suggérez de remplacer un mot par l'autre?

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Je pense que c'est mieux de ne pas parler de « compté ». Plutôt, c'est quelque chose que l'on considère, on considère des difficultés. Alors, c'est mieux de dire « considéré » que de dire « compté ».

MANAL ISMAIL : Oui. En fait, l'idée ici est de transmettre ce message qu'on compte et qu'on élabore les statistiques.

J'ai Alissa et après, Daniel.

ALISSA COOPER : Moi, je propose de biffer la phrase qui commence par « l'ICG a compté », etc. Parce que ce n'est pas qu'on a compté spécifiquement les commentaires concernant la faisabilité à ce niveau de détail. Les trois phrases précédentes nous donnent un bon aperçu et je pense que si on n'a pas ce type de référence ailleurs dans le document, on pourrait peut-être expliquer plus généralement notre approche, les commentaires reçus.

Dans ces commentaires, vous savez que c'était évident lorsque le commentateur s'opposait à la transition en termes généraux. Ce n'est pas une objection spécifique pour la faisabilité, mais dans les commentaires qu'on a reçus, il y avait beaucoup de personnes qui ajoutaient chaque fois le même commentaire pour répondre à toutes les questions posées. Donc, l'idée, en général, était de ne pas permettre à la transition d'avancer.

Alors, je propose que l'on ajoute cela, un résumé d'une ou deux phrases. On ne va pas parler spécifiquement de la faisabilité, mais plutôt expliquer comment on a compté ou qu'est-ce qu'on

a fait de ces commentaires qui s’opposaient à la transition en général. Et puis, on n’aurait pas besoin de cette phrase.

MANAL ISMAIL : Merci, Alissa.

Maintenant, Daniel.

DANIEL KARREBERG : Merci, Manal. En tant que rédacteur de cette partie, j’accepterais les deux propositions. Je suis d’accord avec les deux. Soit d’ajouter le mot *among*, soit d’éliminer la phrase. Peu importe. Pour moi, les deux sont acceptables.

MANAL ISMAIL : Merci, Daniel.

Je pense donc qu’on peut biffer la phrase si tout le monde est d’accord.

Martin?

MARTIN BOYLE : Merci, Manal.

Immédiatement pour répondre, je dirais que la dernière phrase a une fonction qui n'est pas couverte ailleurs dans le document. C'est d'indiquer que dans notre catégorie des commentaires qui disaient que ce n'était pas faisable, on a un groupe de commentaires pour lequel aucune proposition n'aurait été réalisable parce qu'ils ont une objection de principe à la transition.

Alors, j'apprécie la proposition d'Alissa de biffer la phrase, mais je pense que cela ne transmettrait pas cette idée que sur notre liste de commentaires « pas faisables » de statu quo où rien ne pourrait être réalisable pour la transition.

En tous cas, ce n'est pas pour ça que j'ai levé la main. J'ai levé la main parce qu'avant, dans ce paragraphe, on avait déjà biffé le mot *flatly* – avec lequel j'étais d'accord –, mais je propose qu'on le biffe également le deuxième *flatly* au début de la deuxième phrase. Parce que cela donne l'impression de rejeter les commentaires des personnes qui ont envoyé des propositions. Je pense que la phrase a autant de sens si on biffe ce mot-là, ce *flatly*, directement.

Je pense que mon deuxième commentaire, en fait, est plutôt une question, d'autre part. Je me souviens d'avoir lu les commentaires, mais comme Alissa a dit hier, j'ai des problèmes de mémoire. Je vieillis rapidement. Il y avait tout un groupe de

commentaires qui apportait leurs propres solutions. Je pense qu'il y avait trois ou quatre de ces commentaires qui nous expliquaient comme le faire. Ce n'était pas vraiment utile parce que c'était l'avis d'une personne ou d'une organisation. Mais je ne sais pas si ce groupe de commentaires qui transmettait cette opinion, qui trouvait que ce n'était pas faisable parce que ce n'était pas leur solution, était compris dans cette catégorie, dans cette classe de propositions. Il faut simplement faire allusion au fait qu'on a reçu certaines réponses, certains commentaires qui proposaient des manières spécifiques de mettre en œuvre la transition qui pourrait, pour eux, la faire « faisable ». Mais, en fait, c'était que des commentaires d'une organisation, mais c'était toujours des commentaires isolés. Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci, Martin.

La première question est donc de savoir si nous gardons cette phrase ou si nous la supprimons. C'est la première question à laquelle nous devons répondre.

Deuxième question : devons-nous inclure une troisième catégorie de commentaires? Ou ceux qui proposent une solution à part... Daniel ou Paul, peut-être que vous pouvez nous donner

– parce que ce texte a été préparé par vous. Est-ce que cette dernière catégorie est incluse dans le texte que vous avez présenté? Cette catégorie de commentaires qui proposent leurs propres solutions...

DANIEL KARREBERG : Merci, Manal.

Quand nous avons analysé cela, on a pris donc les commentaires qui proposaient leurs propres solutions et qui pensaient que le reste des solutions n'étaient pas faisables parce que ce n'était pas leurs solutions. Je ne pense pas que nous devons en parler de manière spécifique. Il n'y en avait pas beaucoup. Il y avait une claire majorité qui disait que c'était faisable, que la proposition était faisable. Je comprends ce que Martin veut faire, mais je pense que cela ne vaut pas la peine d'en parler spécifiquement.

En ce qui concerne la possibilité de supprimer toute la phrase, je pourrais – je serais d'accord pour le faire si – comme Alissa l'a suggéré. Parce qu'il y a des commentaires qui disaient qu'ils n'étaient pas d'accord avec la transition et qui disaient que ce n'était pas faisable, mais parce qu'ils étaient contre la transition.

Donc, je pense que l'on peut supprimer – soit supprimer la phrase ou autrement, on la garde en ajoutant l'amendement que vous aviez proposé.

MANAL ISMAIL :

Merci, Daniel.

Je pense que suivant les critères que nous avons suivis, nous n'avons jamais fait une catégorie s'il y avait qu'un seul commentaire. En général, lorsqu'on a parlé de catégories, c'est parce qu'il y en avait plusieurs, des commentaires à faire entrer dans une catégorie.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Mon commentaire est plutôt général. Tout ce que l'on ajoute ici – tout ce que l'on mettra ici sera associé à une condition établie par la NTIA, à savoir un large soutien de la communauté. Donc, tout ce que l'on mettra ici ne doit pas porter à confusion ou pouvoir susciter des malentendus comme quoi on n'a pas le soutien de la communauté. Donc, un seul commentaire ne devrait pas être interprété comme quelque chose de général. Nous devons donc essayer de faire en sorte que la façon dont nous rédigeons les choses ne portent pas à confusion ou qui ne

suscitent pas de malentendus. Voilà l'intention de mon intervention.

MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup.

Il ne nous reste pas beaucoup de temps, donc je vous propose d'avancer. Donc, il y a une première référence – ce qui est en jaune, on pourra donc l'effacer, la référence aux propos d'Alissa. Et ensuite, j'ai une question. La toute dernière phrase, « nous signalons que certains commentaires ont signalé – non, excusez-moi, non... ce n'est pas la phrase... Excusez-moi. Il y a un autre paragraphe que l'on ne voit pas sur l'écran. Peut-on faire défiler? Très bien. On le voit maintenant.

Je me demandais si l'on devrait parler de la déclaration conjointe faite par les communautés opérationnelles à l'occasion du forum public. Le paragraphe dit : « Sur la base de tous les commentaires reçus, l'ICG n'a pas identifié des problèmes majeurs en matière de faisabilité avec cette proposition, à condition que les communautés opérationnelles assurent une coordination appropriée autant pendant qu'après la mise en œuvre ».

On pourrait peut-être parler de la déclaration conjointe des communautés opérationnelles à l'occasion du forum public. Est-

ce que cela vaut la peine d'en parler ici? Y'a-t-il des suggestions?
S'il n'y en a pas, je propose d'en parler.

Alissa?

ALISSA COOPER :

Pour essayer de finir ce document, nous devrions essayer, dans la mesure du possible, de faire une synthèse des commentaires. Parce que plus on passera du temps sur ce document, plus on aura des éléments à ajouter. Si nous essayons de faire cela, on ne va jamais s'en sortir. Il faut finir ce document et se dire : « Ce que nous faisons, c'est la synthèse des commentaires ». J'essaie de faciliter le travail et de diminuer le travail, en tous cas.

MANAL ISMAIL :

Merci. Nous passons maintenant aux critères de la NTIA. Encore une fois, la première partie est tirée d'un mail d'Alissa par rapport au premier critère. Donc, large soutien de la communauté. Cela est tiré du rapport de l'ICG. Si vous n'avez pas de commentaires par rapport à ce paragraphe, nous pouvons passer – j'ai Demi.

DEMI GETSCHKO :

Je voulais rebondir sur ce que Kavouss vient de dire. Je voulais dire que le large soutien de la communauté est représenté. Par

la majorité qui a présenté des commentaires. C'est juste un commentaire.

MANAL ISMAIL : OK. Alissa.

ALISSA COOPER : Pour cette section sur les critères de la NTIA, j'ai pu constater – et c'est peut-être une caractéristique de la façon dont nous avons préparé ce document. Il y a certaines sections qui ne font que prendre en considération les inquiétudes formulées et ne disent rien par rapport à la tendance générale. Et je pense que cela, on devait l'ajouter. Parce que ce n'est pas tout à fait complet si on ne dit rien par rapport aux tendances générales. Je pense que ce serait utile d'ajouter cela. C'est un commentaire général par rapport à plusieurs de ces critères.

On dit : « Cette personne a eu une inquiétude, cette autre a dit telle autre chose », mais on ne fait pas de déclarations de manière générale, par exemple qu'il y a beaucoup de propositions qui soutiennent le modèle multipartite et donner un exemple.

MANAL ISMAIL : Oui. Kavouss?

KAVOUSS ARASTEH : Quand on parle du large soutien de la communauté, quand on parle de majorité du point de vue juridique, c'est 50 plus 1. Plus de deux tiers, c'est une majorité qualifiée. Autrement, il y a différentes catégories de majorité. Mais quand on parle de majorité tout court, cela veut dire 50 plus 1. Il faut faire très attention aux mots que nous utilisons.

MANAL ISMAIL : Je pense qu'on a un pourcentage concret. Donc, nous pourrions transférer ce pourcentage qui est assez précis à notre texte.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. On pourrait mettre une majorité significative pour ne pas que ça dise 50 plus 1. Donc, une majorité significative pour dire cela.

MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, Kavouss. Ensuite, soutien du modèle multipartite. Je pense que l'on va effacer la référence à une question spécifique. Cela devra être supprimé. C'est un texte proposé par Joe. Vous avez des commentaires par rapport à ce texte?

Pouvons-nous faire défiler le texte sur l'écran pour passer à la partie qui concerne la sécurité, la stabilité? Cela est encore une fois tiré d'une proposition de Joe.

Alissa et puis Milton. Alissa? Non?

Milton.

MILTON MUELLER :

Le soutien pour le modèle multipartite est l'une des sous-sections et il manque un contexte. Il faut commencer par une déclaration qui dise que la plupart des commentaires qui disaient qu'ils soutenaient les modèles multipartites. Même s'il peut y en avoir des commentaires qui étaient contre la proposition, il y avait un soutien du modèle multipartite. Ici, on fait part des inquiétudes qui ont été manifestées, mais on ne dit pas qu'il y a eu quand même un soutien généralisé au modèle multipartite. Je pense qu'il faudrait ajouter cette déclaration pour compléter ce que l'on dit aux inquiétudes manifestées dans les commentaires.

MANAL ISMAIL :

Merci, Milton. Nous allons donc essayer de travailler sur cela.

Si nous n'avons pas d'autres commentaires – Kavouss, excusez-moi.

KAVOUSS ARASTEH : Je suis tout à fait d'accord avec Milton, mais au sein du CCWG, tout est basé sur l'approche multipartite. Tout. Donc, si l'on dit cela dans une partie des critères de la NTIA et qu'on ne le dit pas pour d'autres parties des critères de la NTIA, cela serait contradictoire. Il faut essayer de retrouver un équilibre. Je ne m'oppose pas à la proposition de Milton puisque je travaille au CCWG. Et Keith – Keith est là ou il est parti? Keith pouvait le confirmer.

Je voulais dire donc que l'équipe du CCWG travaille selon l'approche multipartite et ascendante, mais c'est à vous de décider ce que vous en ferez.

MANAL ISMAIL : Je voulais juste réitérer que tout ceci est basé sur un texte qui avait été envoyé à la liste de diffusion et qui avait été approuvé. On a fait que copier/coller.

Joe.

JOSEPH ALHADEFF : Manal, je suis d'accord avec la remarque de Milton pour ajouter une phrase qui soit, en quelque chose, proactive.

Je pense qu'il y a un contrôle de sécurité, je vais donc me mettre en muet. Excusez-moi.

MANAL ISMAIL :

Ç'a été vite fait! Espérons que Joe va nous rejoindre bientôt.

Pouvons-nous, donc, avancer jusqu'à ce que Joe puisse reprendre la discussion?

Vous avez des commentaires concernant la partie concernant la sécurité et la stabilité? Il y avait un texte que Joe nous a fourni avec la rédaction la plus récente.

Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Excusez-moi, je vais un peu plus lentement que vous peut-être.

C'est par rapport aux commentaires de Milton. Je suis d'accord qu'il serait utile d'écrire une espèce de chapeau pour ce paragraphe. Et j'ai inclus dans la salle Adobe un texte. Je pense que la première remarque doit être faite même s'il y a eu des commentaires détaillés qui peuvent avoir été critiques ou de soutien. Il y a eu quand même une grande valorisation du modèle multipartite. Voilà quelque chose dans ces lignes-là, c'est la proposition que je fais pour que l'on inclue un texte par rapport à cela.

MANAL ISMAIL : Alissa.

ALISSA COOPER : Je voulais dire que nous n'avons que cinq minutes et ensuite, on va revenir sur la proposition de transition. C'est juste pour que vous ayez une idée du temps.

MANAL ISMAIL : Merci.

Martin.

MARTIN BOYLE : Je vais être très bref. Ce que dit Jean-Jacques est tout à fait juste, mais je pense que cela ne tient pas compte du fait que – je ne me souviens pas très bien, mais je pense qu'il y avait quelques propositions qui disaient spécifiquement qu'elles ne soutenaient pas le modèle multipartite. Donc, nous devrions dire que c'était – qu'il n'y avait pas eu suffisamment de commentaires qui remettaient en cause la nature multipartite du processus. Je pense que nous voulons dire une chose comme ça.

MANAL ISMAIL : Merci, Martin.

Pouvons-nous passer à la section suivante? Pouvons-nous faire défiler le texte sur l'écran s'il vous plaît? Cette partie abordait deux critères dans un paragraphe. Ne pas replacer donc la NTIA avec une solution gouvernementale ou intergouvernementale et garder l'ouverture de l'Internet. Donc, voilà. Est-ce que vous avez des commentaires?

Alissa.

ALISSA COOPER : Vous ou Joe allez écrire quelque chose par rapport aux besoins et attentes des partenaires de l'IANA et de clients de l'IANA dans cette section?

MANAL ISMAIL : C'est le texte qui a été fourni par Joe et je pense qu'il fait référence à ces deux critères : les attentes et les...

ALISSA COOPER : Très bien. Je comprends maintenant. Merci.

MANAL ISMAIL : Donc, le travail potentiel futur est la coordination entre l'ICG et les communautés opérationnelles. Est-ce que vous avez des commentaires par rapport à cette partie? C'est l'une des parties où l'on devra – par rapport à laquelle on devra revenir une fois qu'on aura fini nos discussions aujourd'hui.

Michael.

MICHAEL NIEBEL : La dernière phrase par rapport au rôle des gouvernements sur le texte que j'ai sous les yeux n'a pas été modifié comme on l'avait convenu. L'ICG prend note que pour le moment...

ALISSA COOPER : Cela a été changé dans la proposition de transition, mais cela n'a pas été reflété ici. Nous allons le faire. On va copier/coller.

MANAL ISMAIL : Merci d'avoir signalé cela. Est-ce que vous avez d'autres commentaires par rapport au travail potentiel futur et la coordination entre l'ICG et les communautés opérationnelles? Est-ce que nous pouvons faire défiler un petit peu le texte sur l'écran?

Ici, c'est la première fois que nous faisons une référence spécifique à un commentaire en particulier. Voulons-nous garder cela? pourrait-on l'inclure en tant que note en bas de page? Patrik?

PATRIK FÄLSTRÖM : La référence – ce n'est pas une référence à un commentaire, mais plutôt à un document qui décrit les critères de la NTIA. L'ISOC a envoyé un document séparé qui a des commentaires et qui fait référence à cela. C'est un document externe.

MANAL ISMAIL : Donc, dans le texte, on parle de contributions, mais ce n'est pas un commentaire présenté pendant la consultation publique.

PATRIK FÄLSTRÖM : Exactement. Ce n'est pas quelque chose qui a été envoyé pendant la consultation publique.

MANAL ISMAIL : Donc, on devrait peut-être ajouter cela en tant qu'URL ou peut-être le mettre en tant que note en bas de page. Nous allons faire cela.

Si nous n'avons pas d'autres commentaires par rapport à cette partie, nous pouvons avancer. Complexité de la proposition. C'est un texte qui avait été fourni par Daniel. Avez-vous des commentaires par rapport à cette partie?

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Quand on fait référence à la complexité, veut-on parler de la complexité de la transition sans tenir compte du processus de responsabilité ou en tenant compte du processus de responsabilité? En fonction de votre réponse, je pourrais avoir oui ou non d'autres questions à vous poser. En général, on parle de la proposition de l'ICG en elle-même, sans parler du processus du CCWG.

MANAL ISMAIL : Merci.

J'ai Milton, Patrik. Il ne nous reste qu'une page. Et nous sommes en retard deux minutes.

Milton.

MILTON MUELLER : Je vais vous faire revenir en arrière. J'aimerais éliminer la référence au document de l'ISOC. Je ne pense pas que ce soit approprié de faire cette référence. Nous sommes l'autorité, nous avons discuté de cette question. Nous avons décidé que c'est ce que l'on veut mettre. Je ne sais pas pourquoi il faudrait faire référence à une autre institution. Je ne comprends pas très bien pourquoi. Ce n'est pas un RFC ou un document qui fait autorité. C'est un document fourni par une organisation en particulier.

MANAL ISMAIL : Patrik.

PATRIK FÄLSTRÖM : Je pense que ce serait bien de supprimer la référence. Je suis d'accord. Je suis d'accord avec Milton. Je pense que cette référence était utile pour moi quand j'ai élaboré ce document. Je l'ai lu comme j'ai pu lire d'autres documents. Donc, je pense que ce serait correct d'éliminer cette référence parce que cela pourrait être confus pour les gens qui lisent le document.

MANAL ISMAIL : Merci, Patrik. Merci de faire preuve de souplesse.

Pouvons-nous continuer? Très bien.

Institutionnalisation...

PATRIK FÄLSTRÖM : J'ai encore ma main levée par rapport à l'autre section. Je pense que la suggestion d'éliminer le paragraphe, je suis d'accord. Parce que cela pourrait ne pas être clair pour les gens qui lisent la proposition.

MANAL ISMAIL : Merci. Bien noté.

Y'a-t-il d'autres commentaires?

Avez-vous des commentaires par rapport à l'institutionnalisation des critères de la NTIA?

Nous pouvons donc faire défiler le texte, mais nous ne pouvons pas attendre cinq minutes. Si vous pouvez regarder également la liberté d'expression, le point concernant la liberté d'expression...

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : C'est une déclaration assez forte de l'ICG que ce sera respecter pendant tout le processus. Est-ce que ce sera pendant tout le

processus? Est-ce que – nous pourrions peut-être mettre quelque chose de moins fort.

MANAL ISMAIL : En fait, c'est un copier/coller du rapport de l'ICG. Est-ce que cela a changé au niveau du rapport de l'ICGF aussi?

ALISSA COOPER : Je pense que c'est exactement ce que dit le rapport de l'ICG. Nous pourrions dire que cela a servi à s'assurer que... très bien.

MANAL ISMAIL : D'autres commentaires par rapport à l'institutionnalisation des critères de la NTIA ou par rapport à la liberté d'expression?

KAVOUSS ARASTEH : Excusez-moi.

MANAL ISMAIL : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Il y a une différence entre liberté d'expression et liberté de parole?

MANAL ISMAIL : Nous avons cherché le titre. Nous essayons de trouver un thème ou un titre pour les commentaires reçus.

KAVOUSS ARASTEH : Au sein du CCWG, on a en a discuté pendant des jours et pendant des heures et on a parlé de ça en disant que la liberté de parole et la liberté d'expression étaient deux choses différentes.

MANAL ISMAIL : Avons-nous une suggestion pour changer le titre? Voulez-vous changer?

KAVOUSS ARASTEH : « Liberté d'expression » est la façon la plus habituelle de faire référence à cela.

MANAL ISMAIL : On en prend note. Et donc, puisqu'il n'y a pas d'autres commentaires, je vais passer la parole à Alissa. Je vous remercie tous de votre aide. Je m'excuse du retard que l'on a pris.

ALISSA COOPER : Merci beaucoup, Manal. Merci, Joe, d'avoir travaillé pour préparer ce document. Vous aurez besoin de temps aujourd'hui pour changer certaines choses. Bien sûr, il y aura des décisions à prendre après nos discussions, mais comment vous voulez procéder pour le reste de ce texte?

MANAL ISMAIL : Je pense que nous pouvons essayer de faire les modifications, toutes les modifications possibles. Pendant la pause-déjeuner, nous allons utiliser ce temps-là, et je reviendrai à vous plus tard.

ALISSA COOPER : Très bien. Allez-y, Mary.

MARY UDUMA : Merci, Manal, et merci à ce groupe qui a un fait un très bon travail.

En regardant les paragraphes et la synthèse, je me demande si l'on devrait dire ce que pense l'ICG au début de chaque paragraphe ou après les commentaires ou bien si nous devons présenter notre position une fois que l'on aura rapport exactement ce que les commentaires nous ont dit. Il faut être cohérent. Dans certains paragraphes, on l'a fait, alors que dans

d'autres, on ne l'a pas fait. Je pense qu'il serait intéressant d'y réfléchir pour garder une certaine cohérence.

MANAL ISMAIL :

Je suis d'accord. Effectivement, dans certains paragraphes, on a ajouté une déclaration de la part de l'ICG. C'est parce qu'il y a différentes personnes qui ont rédigé les différentes sections. Je ne sais pas si on aura le temps de faire cela pour toutes les sections pour tous les commentaires. Je ne sais pas...

Alissa – parce que c'est quelque chose que je ne peux pas faire hors-ligne. Il faut que l'on soit ensemble, que tout le monde puisse participer à la discussion si l'on met quelque chose par rapport à un sentiment général de l'ICG.

ALISSA COOPER :

La vision de l'ICG figure sur la proposition. Je ne pense pas qu'il faille dire la même chose dans différents documents. La vision de l'ICG, elle est déjà dans notre proposition. S'il y a des questions par rapport à des incohérences dans les sections, ma recommandation serait d'enlever des choses plutôt que d'en rajouter. Mais si, vraiment, il faut ajouter quelque chose, nous pouvons le faire après la pause-déjeuner. Je sais qu'il y a des gens qui souhaitent prendre la parole, mais si c'est pour parler de cela, je vous prie de baisser votre main.

Nous allons maintenant passer à la proposition de transition, mais avant de commencer, j'aimerais que vous vous concentriez sur le fait que nous devons compléter notre proposition de transition, mise à part la question des interdépendances. Nous allons consacrer un certain temps à cela dans notre ordre du jour et nous devons bien utiliser le temps aujourd'hui. Je vous ai demandé d'y réfléchir avant. Donc, je vous demande de vraiment bien réfléchir avant de poser des questions et d'essayer de faire preuve de souplesse pour que l'on puisse arriver à faire un travail aujourd'hui. Nous avons beaucoup de sujets à traiter et ce serait bien de pouvoir le faire aujourd'hui.

Daniel, vous avez un commentaire là-dessus?

DANIEL KARREBERG : Oui, c'est ça. Merci, Alissa. Je suis d'accord avec vous. C'est possible pour nous de conclure la proposition. Donc, je propose que l'on remette à plus tard tout le reste du travail pour ne pas devoir avancer avec le reste de l'ordre du jour avant de conclure la proposition. Je pense que le but principal sur lequel il faudrait qu'on se concentre, c'est de conclure la proposition. C'est ça, notre but. C'est bien de vouloir discuter d'autres questions, mais je propose que l'on attende jusqu'à ce qu'on aura conclu le travail de la proposition.

ALISSA COOPER :

Merci, Daniel. C'est ça que l'on prévoit.

Bien. On reviendra au statut des documents plus tard. Ah, cette souris est différente de la mienne. Attendez... Ah, c'est difficile.

Alors, je voulais revenir sur ce qu'on a discuté hier pour essayer de conclure le travail sur les points principaux. D'une part, on avait accordé d'avoir une explication plutôt générique pour les dépendances, pour pouvoir avoir le même texte générique chaque fois qu'on reprendre cette question dans le document. Et c'est ce que j'ai essayé de faire ici dans le X13. Donc, on regarde ici X13.

Alors, la rédaction de l'exhaustivité de la proposition a été biffée. On dit simplement que la proposition de la Communauté des noms est conditionnée aux dépens des mécanismes de responsabilité. Ce sont les mêmes mots repris dans la proposition du CWG. Ils parlent de dépendance.

Dans la deuxième phrase, on a également ajouté des informations qui montrent qu'on va envoyer la proposition à la NTIA à travers le Conseil.

J'ai Kavouss qui veut déjà faire des commentaires.

KAVOUSS ARASTEH : Mon commentaire, c'était juste sur l'état des lieux du document. Nous allons revenir à l'état du document plus tard, n'est-ce pas? Je l'ai déjà publié sur le chat.

ALISSA COOPER : D'accord. Les secrétaires vont reprendre votre commentaire du chat.

Y'a-t-il des objections par rapport à notre description des dépendances?

Bien. Alors, on avance, et on passe au texte de l'annuaire de la mise en œuvre du répertoire.

La proposition hier – on est dans le paragraphe 107, n'est-ce pas? Alors, à ce sujet, on voulait que ce soit plus clair, que cette liste pourrait changer à l'avenir, que ce n'est que l'état actuel de la liste, mais qu'elle n'est pas nécessairement complète. On a ajouté une note en bas de la page pour avoir ce lien vers le tableau qui sera mis à jour. Lynn a déjà fait circuler une version mise à jour et nous avons également ajouté une phrase sur la participation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre.

Des commentaires là-dessus?

MILTON MUELLER : Alissa, il y en a parmi nous qui sont toujours en train d'essayer d'ouvrir le document. On n'est pas tout à fait là. Donc, on ne répond pas parce qu'on n'a pas ouvert pour l'instant.

ALISSA COOPER : D'accord. Non, je ne veux pas faire une pause.

Ce n'est qu'un paragraphe, donc je vous donne une minute s'il vous fait un peu de temps pour l'ouvrir.

Lynn?

LYNN ST. AMOUR : Dans le tableur du répertoire que j'ai fait circuler hier, puisqu'il peut s'agir d'un document indépendant sans être une page Web ou une référence, j'ai ajouté un titre ou une déclaration qui dit qu'il s'agit d'un répertoire qui a été élaboré à travers les présentations des trois communautés opérationnelles et a été utilisé dans l'évaluation de l'ICG de la possibilité d'avoir un plan combiné, exhaustif et que ça représente un aperçu qui ne va pas être mis à l'avenir que pour avoir d'autres informations. Il faut voir les ressources de chaque communauté opérationnelle. Donc, peut-être que les gens veulent voir les différentes étapes des recommandations et de mises œuvre. Là, il va falloir qu'ils aient voir les travaux des communautés opérationnelles.

Je sais qu'on n'est pas forcément d'accord, mais voilà pourquoi j'ai un texte assez générique qui ne fait que référence aux ressources de chaque communauté opérationnelle ou aux ressources de mise en œuvre ICANNiennes.

ALISSA COOPER :

Merci, Lynn. C'est bien d'avoir ce type de texte. On pourrait peut-être le copier pour la note en bas de page. Je ne sais pas si ça vous convient.

D'accord, j'en prends note.

C'est bon? Vous avez eu un petit moment pour le regarder pour voir si vous êtes d'accord?

MILTON MUELLER :

Oui. Encore, il y a une petite différence ici. Je regarde la partie 7 et que je sache, le texte est le même, sauf que moi, je n'ai pas de commentaires sur la version des documents à laquelle j'ai accès sur Dropbox. Ce que je vois, c'est du texte noir sur blanc, mais pas de bleu, je ne vois pas les marques, pas les commentaires, pas les guillemets. Alors, je ne sais pas si c'est la bonne version.

ALISSA COOPER : C'est peut-être la vue que vous avez. Vous pouvez montrer et cacher le suivi des modifications.

Jennifer va vous aider. En tous cas, c'est la même version qu'on a sur Dropbox.

On y reviendra si c'est nécessaire, Milton. On pourra revenir là-dessus plus tard. Mais il paraît que tout le monde est d'accord avec ça.

Alors, pour vérifier, le point suivant est que nous avons cette partie de mise en œuvre dans la Partie zéro et on a également ajouté cette partie de l'histoire d'IANA dans la Partie zéro. Aucune des deux parties n'est incluse dans le résumé analytique. Je pense que c'est tout à fait correct, d'ailleurs, parce que ce n'est pas à nous de le faire, mais je voulais vérifier que vous soyez tous d'accord dans le cadre de ce résumé exécutif, ce résumé analytique tel qu'on avait discuté.

Kavouss, allez-y, maintenant.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Un commentaire et une question. Dans les propositions du CCWG, la piste de travail numéro 1 établit qu'il faudrait qu'il y ait des mécanismes de responsabilité en vigueur ou promis avant la

transition. Donc, est-ce que ce serait possible d'y faire référence?

D'une part, ça. D'autre part, on a toutes ces questions que vous mettez ici sur – si on veut mettre en la proposition avant la transition et on parle de l'échéance du contrat. En termes généraux, le calendrier prévoit d'envoyer la proposition à la NTIA le 20 janvier. Et puis, ça leur prend trois à quatre mois de le considérer. D'ailleurs, ça prend 60 jours au Congrès des États-Unis pour le réviser. Et on a la fin de 2016. Quand est-ce que nous allons donc le mettre en œuvre? N'est-ce pas trop ambitieux? Est-ce qu'on ne pourrait pas le rédiger autrement? Voilà quelques questions concernant la faisabilité de cette mise en œuvre. Merci.

ALISSA COOPER :

Merci. D'une part, j'ai une correction à vous faire. Bien sûr, ce n'est pas établi parce qu'on n'a pas sanctionné la loi .com, mais ça prend 30 jours de travail du Congrès, hein? Pas 60 jours. 60 jours, c'est l'année complète. Heureusement, ce n'est pas 60 jours. Il faut qu'on soit précis. Parce que les points qu'on a ici sont ceux qui doivent être mis en œuvre avant l'échéance du contrat. Ça n'inclut pas ceux qui ne sont pas nécessaires avant l'échéance du contrat. Ce qui comprend, bien sûr, l'établissement de l'IFR, qui parle de cela dans le texte.

Et cette dernière puce dans le paragraphe 109 concernant le paragraphe 110, en fait, juste avant le dernier point dans le 109, c'est un point qui comprend tous les mécanismes qui pourrait surgir du processus de responsabilité de l'ICANN. Donc, c'est inclus dans la liste de la Communauté des noms.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Pardon. Moi, je ne suis pas Américain, je ne sais pas combien de journées de travail au Congrès. J'ai entendu Larry parler de 60 jours, vous dites « 30 », ç'a été changé... Si vous êtes responsable, ce n'est pas un problème, mais Larry avait dit « 60 », hein? Et au début, il avait dit qu'en principe, les communautés opérationnelles avaient indiqué la quantité de points qui devraient être mis en œuvre avant l'échéance du contrat. Alors, c'est juste pour que vous y pensiez. Il faut voir si on a un impact sur la partie qui reste, une quantité de points qui doit être mise en œuvre avant l'échéance du contrat. Il faut voir lesquels et puis, en tous cas, le contrat devrait – normalement, il est censé trouver son échéance le 30 septembre 2016. Juste pour préciser. Donc, si vous vous dites qu'il ne faut que 30 jours de travail du Congrès, c'est bon pour moi. Moi, je serais parti pour cinq jours, mais ce n'est pas à moi de décider, c'est le Congrès.

ALISSA COOPER : J'ai Keith et puis Lynn et puis Daniel.

KEITH DRAZEK : Merci, Alissa.

Juste pour préciser, c'était 30 jours de travail du Congrès. Ça pourrait être bien sûr être 40, 45, 60 jours civils. Ça va dépendre de comment ces jours de travail du Congrès vont tomber dans le calendrier du Congrès. Alors, les termes sont « 30 jours du Congrès ». Et puis, les dates civiles peuvent changer. Merci.

ALISSA COOPER : Merci, Keith.

Lynn.

LYNN ST. AMOUR : Pour reprendre ce que vous avez demandé tout à l'heure par rapport au fait que la partie de l'historique est dans la Partie zéro et que ce ne soit pas dans le résumé analytique, je pense que c'est utile d'avoir ce contexte, mais peut-être que dans le paragraphe X003, on pourrait ajouter une note qui renvoie à la partie de l'histoire disant : « Pour avoir davantage d'information sur l'histoire clé... », je ne sais pas, une note qui renvoie les

personnes à lire cette histoire. Parce que je pense qu'il y a beaucoup de personnes qui ne vont pas lire au-delà du résumé analytique, ils ne vont jamais savoir qu'ils ont inclus ça autrement.

ALISSA COOPER : Merci, Lynn.

Maintenant, Daniel.

DANIEL KARRENBERG : Merci. Je note beaucoup de discussions par rapport à ce paragraphe 7. Alors, permettez-moi de faire une suggestion.

Je pense que ça ne change pas vraiment le [peu clair] de notre proposition. Donc, si c'est polémique, on pourrait tout simplement l'enlever.

ALISSA COOPER : Oui. Pour préciser, vous parlez de quoi? La Partie 7 ou le paragraphe 107?

DANIEL KARRENBERG : Le paragraphe 107. On pourrait enlever toute cette partie.

ALISSA COOPER : Merci, Daniel.

Maintenant. Russ.

RUSS MUNDY : Pour reprendre votre question à laquelle Lynn a répondu tout à l'heure, je viens de considérer le résumé analytique et je note que par la façon dont il est organisé, la première partie se centre plutôt sur le processus et puis on passe à un résumé de la proposition. Mais en ce moment, on n'a pas de phrase dans le résumé de la proposition qui parle de cette Partie zéro. On passe directement à la Partie un comme s'il n'y avait pas de partie zéro. Alors, peut-être qu'on devrait ajouter une phrase ou deux qui dit que dans la première partie de la proposition principale, on a l'évaluation de l'ICG, ce qui comprend un résumé de l'histoire et du contexte lié à tout ce processus. Que ce ne soit qu'une phrase ou deux, hein? Mais on pourrait peut-être ajouter ce paragraphe-là dès le début du résumé de la proposition juste pour voir quelle est la structure parallèle.

ALISSA COOPER : C'est une bonne remarque. Ce n'est pas simple parce que le résumé analytique devient un résumé de la Partie zéro et du reste. Donc, ça revient en arrière en quelque sorte, mais je comprends ce que vous voulez dire. Ce serait bien d'entendre ce

qu'en pensent les autres, pour voir s'ils croient que ça préciserait ou pas. Et puis, on pourrait également considérer la proposition de Daniel d'éliminer la Partie 7.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Si vous n'apportez pas d'autres modifications aux puces, je proposerais d'ajouter ou de considérer d'ajouter d'autres puces que j'ai proposées à travers le chat. Merci.

ALISSA COOPER : Merci.

Milton.

MILTON MUELLER : Oui. Moi, je dirais qu'il faut qu'on garde cette Partie 7. Il faut qu'il y ait ce type de documentation publique de ce qu'on attend à ce point-là. Je ne sais pas s'il y a des personnes qui vont se rendre en compte en lisant d'autres documents. Donc, il faut qu'on le garde à mon avis. Pour moi, ce n'est pas polémique. Je ne sais pas pourquoi Daniel sent ça.

D'accord. Y'a-t-il quelqu'un d'autre qui veut biffer la Partie 7?

Pardon, je n'avais pas vu les mains ici. Je suivais uniquement Adobe Connect. Tout le monde veut le garder?

D'accord. Dans la salle, tout le monde veut le garder, Daniel, je m'excuse. Il me semble que c'est une bonne idée, mais on reviendra à la suggestion de Kavouss.

Cette souris ne fonctionne pas très bien, hein?

Alors, si j'ai bien compris la suggestion de Kavouss. Ce dernier point que vous voulez ajouter au paragraphe 109 devrait faire référence à d'autres points de la proposition du CCWG qui ne sont pas des dépendances spécifiques du CWG, c'est bien ça?

KAVOUSS ARASTEH :

Oui. Dans ma proposition, je parlais de tout autre point pertinent qui pourrait surgir. Vous voyez? Ce n'est ni l'un ni l'autre. C'est le résultat du travail du CCWG porté directement sur la transition et qu'il avait un point pertinent à ajouter. Ça constitue une note qu'il faudrait qu'on vérifie cela sans dire de quoi il s'agit. Ça voudrait dire qu'on tient compte du fait qu'il pourrait y avoir deux couches dans le travail du CCWG et que c'est notre devoir de vérifier s'il y a quelques points auxquels il faudrait faire référence. Ça pourrait ne rien être ou ça pourrait être un point pertinent. C'est juste pour qu'on y pense.

ALISSA COOPER :

D'accord. Qu'en pense tout le monde? Est-ce que vous avez vu la proposition sur le chat? Ça ne s'applique qu'aux noms, en fait. On a tellement travaillé pour être strict sur le fait qu'on suit la proposition du CCWG. Ce que vous voulez ajouter ici qui le met en rapport avec le travail du CCWG est un peu dangereux! Il faudrait dire que ce n'est que la liste actuelle, que ce n'est pas une liste définitive et qu'à la fin du processus du CCWG, on verra sans doute une autre liste de choses qui doivent avoir lieu comme résultat de la mise en œuvre de cette proposition. C'est plus simple pour nous de laisser ça tel quel.

Oui, allez-y.

KAVOUSS ARASTEH :

Si vous voulez garder ça tel quel, il faudrait peut-être que vous disiez au début dans le chapeau, ce qu'il comprend et puis la liste. Parce que ça implique qu'il pourrait y avoir d'autres choses.

Maintenant, par ce qu'on a ici, ça ne se comprend pas. On ne dit pas que ce n'est pas une liste exhaustive. On ne comprend pas qu'il pourrait y avoir d'autres points. Alors, il faudrait ajouter cette idée ou d'autres sans se limiter. Ce n'est pas tout. Il pourrait y avoir d'autres choses qui auraient un impact sur cela

parce qu'on parle ici de l'échéance du contrat, de la conclusion. Et ce n'est pas simplement pour la Communauté des noms, ça va avoir un impact pour toutes les communautés. Il pourrait y avoir d'autres choses en discussion. Donc, on devrait peut-être ajouter ici tout autre élément qui pourrait surgir, par exemple.

ALISSA COOPER : Dites-moi si cela correspond à ce que vous voulez, hein?

KAVOUSS ARASTEH : Oui, après *items*, il faudrait dire *including*. Je vous laisse. C'est à vous en fait de trouver comment le rédiger pour couvrir tout ça.

ALISSA COOPER : Oui, alors, l'avis des autres.

Lynn.

LYNN ST. AMOUR : J'allais dire justement ce que vous venez de dire, de ne pas ajouter cette autre ligne en dessous de « noms ». Mais je pense que ce que vous faites est très convenable. Pour moi, cette référence au CWG est correcte. Si on sent qu'il faut qu'on ajoute quelque chose d'autre, on pourrait peut-être ajouter une phrase ou autre chose. Mais je préfère le laisser tel quel et de montrer

que notre travail pourrait nous faire réévaluer la proposition à un autre moment, mais qu'on ne va pas faire le suivi des autres éléments qui pourraient surgir.

ALISSA COOPER : Merci, Lynn.

Maintenant, Martin.

MARTIN BOYLE : Merci, Alissa.

J'avoue que je suis inquiet en ce moment par rapport à ce type de liste. Voyez, ici, on présente tout à coup une liste qui permettrait que l'on ajoute n'importe quoi plus tard. Parce qu'on ouvre ici la portée. Pour moi, on a une définition claire de ce qu'il nous faut. Et ça nous permet de savoir clairement si on respecte cela ou pas. Et c'est comme si on disait au CWG qu'ils peuvent faire n'importe quoi.

Dans ce cas particulier, je pense que je serais d'accord avec Kavouss, mais dans ce cas particulier, on a l'air de dire qu'il y a d'autres choses. Et ce n'est pas notre responsabilité de le dire. Et donc, il faudrait qu'on limite la liste. Et cette partie, il faut absolument qu'elle soit là parce que c'est là que nous faisons nos essais. Merci.

ALISSA COOPER : Merci. Wolf-Ulrich.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Merci. Je voulais reprendre la piste numéro 4 du transfert du personnel. Hier, j'ai entendu des discussions là-dessus, surtout si c'était faisable ou pas. Et donc, on pourrait simplement dire que le personnel à la PTI et le transfert des ressources à la PTI plutôt que de dire « transférer le personnel ».

ALISSA COOPER : Merci. Je voyais moi-même qu'il fallait apporter cette modification. C'est ce que je me disais. J'ai discuté avec Lise de cela et voilà ce que nous avons rédigé.

Vous voyez? Non? Vous ne voyez pas?

Je pourrais le lire, mais il faudrait que je l'écrive aussi, je pense.

On dit : « La coordination des effectifs de la PTI, y compris la coordination du transfert des ressources à la PTI ».

Je vais l'ajouter sur le chat aussi.

Bien. Lise avait suggéré d’avoir un texte plus simple hier, qui était les effectifs et les ressources de la PTI ou quelque chose de ce type.

Lise comprend l’inquiétude en général, mais elle se disait qu’il fallait qu’on divise les ressources générales des effectifs. Et donc, on sait que la question des effectifs ne s’applique pas vraiment aux ressources.

Attendez, attendez.

Je le propose pour que vous y pensiez. Mais Wolf, merci de le proposer.

Daniel.

DANIEL KARREBERG : Merci, Alissa,

Pour le CCWG en tant que communicateur, au moins le président du CCWG comme communication je pourrais l’accepter. Mais je soutiens également ce que disait Martin. Ce n’est pas dans la portée de nos travaux de présenter rien d’autre dans ce titre de ce que la proposition de la Communauté des noms exige à l’ICANN. Et je pense que dans le paragraphe 107, on a une liste qui couvre tous nos besoins. Il ne faut pas ajouter d’autres textes plus larges. Merci.

ALISSA COOPER : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Merci.

Pour la question des effectifs, je suggère que l'on ne parle pas de coordination. Il faudrait dire : « Les effectifs et les ressources associées ». Je pense que ce n'est pas la peine de parler de coordination. Ça diffère de l'ICANN. On pourrait simplement dire que la PTI devrait avoir les ressources associées et le personnel nécessaire. Donc, on biffe la coordination.

ALISSA COOPER : Merci.

Milton.

MILTON MUELLER : Oui. Je pense que je n'ai pas compris quand vous avez discuté du problème avec la séparation des ressources de la PTI. Est-ce qu'on sentait que les ressources pouvaient être transférées, mais les effectifs allaient prendre plus de temps qu'un an?

ELISE GERICH : Non, ce n'est pas tellement une question d'effectif de la PTI, c'est juste qu'on a indiqué que tout le personnel devrait être transféré et que les personnes ont la liberté de travail aux États-Unis. Donc, on ne peut pas les forcer de transférer. C'était plutôt une déclaration obligatoire de ce que le personnel devait faire qu'on avait avant.

MITLON MUELLER : Alors, ce n'est pas la question d'avoir des gens entre l'ICANN et l'IANA, c'est juste une question qu'on ne peut pas les obliger de se transférer à la PTI.

ELISE GERICH : Exactement. Merci.

ALISSA COOPER : Bien. Le personnel de la PTI, y compris le transfert des ressources à la PTI, c'est ça que vous suggérez, Kavouss?

KAVOUSS ARASTEH : C'est ça.

ALISSA COOPER : Maintenant, on a Daniel.

DANIEL KARREBERG : Merci, Alissa.

Attention. Alissa a discuté avec le président du CWG et ensemble, ils ont rédigé cela. Donc, je soutiens fortement que l'on garde la rédaction telle quelle, à moins que ce soit vraiment impératif de changer parce que ça ne sert à rien de coordonner les modifications d'abord et s'éloigner de ces modifications après. Alors, je soutiens la rédaction originale d'Alissa parce que ç'a été coordonné avec le CWG. Merci.

ALISSA COOPER : C'est bon. Alors, si tout le monde accepte la rédaction de ce texte au sujet de la coordination des effectifs – c'est ça qu'on avait? C'est à peu près ce qu'on a discuté, n'est-ce pas? Alors, si tout le monde est d'accord, je vais confirmer avec Lise et Jonathan parce qu'il va falloir qu'on accepte les modifications apportées d'ici peu. On va éliminer le suivi des modifications et tout accepter. Alors, si vous êtes d'accord, je pense qu'on devrait garder ça tel quel.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Merci, Alissa.

Moi, je participe au CCWG, pas au CWG. Et puis « coordination des effectifs » qu'est-ce que vous voulez coordonner? La PTI devait avoir des effectifs. C'est tout. Qu'est-ce que vous voulez coordonner? Qu'est-ce que vous voulez dire par cela? Bien sûr, le CWG a fait beaucoup de déclarations, mais des fois il disait des choses qui ne veulent rien dire. « Coordinations », ça ne veut rien dire. Il faudrait qu'on ait des effectifs qui fassent le travail de la PTI. C'est tout. Il ne faut pas coordonner les effectifs, coordonner le personnel. Ça ne veut rien dire.

ALISSA COOPER :

En fait, il faut discuter de cela avec eux. Alors, je vais leur proposer toutes ces possibilités pour voir qu'est-ce qu'ils préfèrent et on pourra résoudre tout cela après cette discussion, une fois qu'on sera d'accord avec eux.

Est-ce que vous vous opposez à ce point-là sans le mot « effectif »?

Est-ce qu'on peut biffer « coordination »?

ELISE GERICH :

Je suggère alors que l'on dise qu'on va désigner le personnel approprié et les ressources correspondantes à la PTI en tant que proposition. Non?

ALISSA COOPER : Alan, sauvez-nous.

ALAN BARRET : Pardon, Alissa, je pense que je ne peux pas vous sauver ici. Mais j'ai un commentaire lié. Dans la FAQ, on a dit qu'on voulait que tout le personnel et les ressources de l'IANA soient transférés à la PTI – de l'ICANN à la PTI, quelque chose de ce type. Donc, si ce n'est pas exact, il faudrait le modifier également dans les questions fréquentes, pas seulement dans ce document.

ALISSA COOPER : Merci, Alan.

Patrik.

PATRIK FÄLSTRÖM : Oui. Il faut tenir compte du fait que la question qu'on a dans l'ICG est une rédaction très spécifique de la proposition du CWG. Comme Daniel a dit, si on veut avoir quelque chose de très différent que ce que nous a dit la communauté opérationnelle, il faut être très prudent. Et moi, en tant que membre de l'ICG, de l'ICANN, pas en tant que vice-président, je voudrais qu'Alissa discute de cela avec les présidents du CCWG pour se mettre

d'accord. Parce qu'on sait quels sont les buts, mais on ne le fait pas si la PTI avait de nouveaux effectifs, si ça va être des conseillers employés par différents cabinets, différentes sociétés. Si c'est le cas, peut-être que cette organisation va engager l'ICANN? Aucune idée. Mais la rédaction de la proposition du CWG est un peu obscure. Donc, peut-être qu'on devrait avancer, demander à Alissa de discuter avec les présidents du CWG et continuer ici.

ALISSA COOPER : Alan, vous voulez toujours prendre la parole? Non?

Daniel.

DANIEL KARREBERG : Merci, Alissa.

Je suis complètement d'accord avec Patrik. Et si le CWG veut garder le texte tel quel, on va garder ce qu'on a. Et je vous fais confiance, Alissa. Je sais que vous pourrez résoudre cela avec les présidents du CWG. Merci.

ALISSA COOPER : Merci.

Paul.

PAUL WILSON : J'allais suggérer la même chose. J'ai fait un commentaire hier. Et je pense que cette section est très utile, mais elle est facultative parce que nous n'y pouvons rien au niveau de la mise en œuvre. Donc, nous pouvons – je ne pense pas que cette modification soit vraiment très importante parce que de toute façon, la mise en œuvre n'est pas dans notre champ de travail.

Mais je pense que clarifier que ce n'est pas quelque chose de définitif. C'est juste une liste que l'ICG voit comme étant des éléments à considérer.

ALISSA COOPER : Merci, Kavouss.

Mary et puis nous allons avancer.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Tout le monde veut avancer et moi aussi, je veux avancer. Et je pense que parler avec le président du CWG va refléter le point de vue du groupe en entier. Je pense que si vous voulez citer ce qu'ils disent, il faut mettre à la fin, le cas échéant. Donc, je ne pense pas que tout le personnel sera transféré. Il faut mettre ce qui est approprié.

ALISSA COOPER : Mary.

MARY UDUMA : Pouvez-vous lire ce que vous avez modifié sur l'écran?

ALISSA COOPER : « Effectifs de la PTI, y compris transfert des ressources à la PTI ».

MARY UDUMA : Donc, « effectifs et ressources de la PTI ». Je pense que ce serait quelque chose de raisonnable. Je pense que cette section est très importante. Cela fait partie de notre appel à proposition. Nous leur avons demandé ce que nous avons appelé « mise en œuvre de la proposition ». Donc, c'est important pour nous cette question. Comme Kavouss l'a dit, nous allons retenir les mots du CWG, nous pouvons mettre à la fin *as appropriate*, c'est-à-dire le cas échéant.

ALISSA COOPER : Je vois que cela pose problème. Et je pense qu'on n'aurait pas dû rentrer dans le détail de ce point-là. Alors, nos options sont les suivantes : je vais écrire à Jonathan et à Lise pour leur dire que c'est ça ce qu'ils ont dans leur proposition et donc leur

présenter le problème qui a été soulevé par Lise ici au sein de l'ICG. Je vais leur demander si c'est un problème pour eux et à ce moment-là de nous proposer le texte qu'il faudrait incorporer. Autrement, nous allons juste conserver le titre qui figure dans leur proposition, à savoir « Transfert de personnel et ressources à la PTI », voilà donc ce que je vais faire. Je vais écrire à Jonathan et à Lise.

Très bien. Je regarde sur ma liste les autres points qu'il nous reste à aborder. Je pense qu'on a fini avec le paragraphe 107. Donc, on va le laisser tel quel. Mais je vois qu'il y a d'autres personnes qui veulent prendre la parole. Non? Russ.

RUSS MUNDY:

Puisque nous sommes ici en face en face et que nous avons le document sous les yeux, je l'ai inclus dans la sale Adobe Connect il y a un moment, mais je pense que – juste avant la section 7. Je pense que cela est le résultat de la façon dont nous avons structure le document, mais on dit que les recommandations de l'ICG restent comme si c'était un sous-paragraphe. Donc, même si nous effaçons la section 7, quoi que l'on fasse avec cette section, je pense que nous devrions utiliser les mêmes mots et le même nom. Mais dans la dernière section, la section 8, je pense que cette section se démarque et c'est quelque chose de plus général que nous avons dans cette section.

ALISSA COOPER :

Merci, Russ.

Alors, la proposition est de prendre cette question – cette section pour qu'elle devienne une sous-section. Après 7, on mettrait 8. Est-ce que vous êtes d'accord avec cela?

Très bien. Je vais faire ce changement. Je ne vais pas le faire en ce moment parce que cela va changer le format du document, mais je le ferai après.

Très bien.

Donc, je considère que nous avons notre discussion par rapport au paragraphe 107 et la discussion par rapport au fait d'ajouter l'histoire ou la mise en œuvre au résumé analytique. Je pense qu'il n'y a pas de soutien pour faire cela. Donc, on a fini nos discussions par rapport à cette question.

J'ai eu la confirmation de Paul : nous pouvons passer au .ARPA, la référence au .ARPA. Paul me dit que oui. Je pense qu'il y a quatre personnes ou cinq. Je sais qu'il y a eu des changements, des petits changements qui ont été proposés hier.

J'ai Mary, Lynn, Alan et puis il y a la question des majuscules qui doit être ajoutée pour les groupes concernant les noms, les paramètres et les protocoles. Ma proposition est la suivante :

J'aimerais que les gens qui ont suggéré ces changements ou ces modifications — j'aimerais donc que ces gens me disent s'ils pensent qu'il faut en discuter avant.

Alan avait plusieurs modifications à suggérer, des virgules qu'il fallait ajouter, mais on n'a pas eu le temps de faire ces modifications avant aujourd'hui. Si vous pensez que ces modifications pourraient avoir besoin d'une discussion préalable, je vous prie d'en parler maintenant. Mary, Daniel, vous êtes dans ce groupe, les gens qui ont demandé à ce qu'il y ait bien sûr la majuscule dans les noms des groupes, mais bon, je vous demande de réfléchir et de penser si une discussion serait nécessaire par rapport aux modifications que vous proposez.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH.

Je pense que la question des majuscules est assez simple. Il n'y a personne qui est contre, n'est-ce pas? Je pense que c'est tout simple. Voilà.

ALISSA COOPER :

Très bien. Si vous pensez que c'est simple, c'est très bien. Ma question est la suivante : vous voulez mettre la majuscule

seulement quand le monde apparaît après le mot « proposition »
ou bien chaque fois que ces mots apparaissent?

Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : J'ai suggéré cela et j'aimerais vous dire qu'il est vraiment très facile de le faire. Je viens de la communauté des utilisateurs et non pas de la communauté technique et je pense que pour les utilisateurs, c'est beaucoup plus clair de voir les noms des communautés en majuscule. Autrement, ça implique un effort supplémentaire de mieux comprendre ou à quoi fait-on référence. Là où on parle des noms, de mettre le « n » en majuscule et quand on parle des paramètres de protocoles, mettre le « p » en majuscule et les numéros avec le « n » majuscule. Je pense que ce sera beaucoup plus clair pour la communauté des utilisateurs.

ALISSA COOPER : Juste une question. Est-ce que c'est seulement pour la Partie zéro et le résumé analytique? Parce que nous ne pouvons pas modifier le contenu des propositions des communautés.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Je pense que pour être cohérent, on devrait le faire dans les deux documents. Si les commentateurs ont préféré ne pas mettre de majuscule, c'est leur préférence, mais nous devrions changer cela dans nos documents pour que ce soit cohérent, afin que ce soit la même chose dans les deux documents, nos deux documents.

ALISSA COOPER : Je ne sais pas ce que vous voulez dire par « les deux documents ». Vous voulez dire les 200 pages? Ça pourrait être plus difficile que ça ne le paraît. On va bientôt arrêter la discussion par rapport à cela, à moins que Manal nous sauve là-dessus.

MANAL ISMAIL : Je pense qu'il y a un malentendu entre ce que dit Jean-Jacques et – je pense que Jean-Jacques fait référence au résumé analytique, à la Partie zéro de notre proposition et à la synthèse des documents. Ce sont les deux documents auxquels vous faites référence, Jean-Jacques. Vous ne faites pas référence à la proposition de la communauté, c'est ce que j'ai compris.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Effectivement. Je suis allé un petit peu au-delà et j'ai suggéré que l'on harmonise tous les termes. Parce qu'après tout, nous ne le faisons pas pour le plaisir, mais nous le faisons pour rendre les choses plus faciles pour la communauté.

ALISSA COOPER : Très bien. Nous allons y revenir plus tard.

Nous allons faire une pause maintenant. Donc, pendant la pause, nous allons donc travailler sur les questions qui nous restent. Après la pause, nous allons travailler – nous allons définir les questions qui nous restent. J'ai vu Mary, Daniel, Alan...

Donc, nous allons revenir à 11 h 30 et nous allons faire une pause maintenant et revenir plus tard, donc à partir de 11 h 30 pour traiter ce qui nous reste à traiter et rediscuter de la question des majuscules. Merci beaucoup. Nous nous revoyons à 11 h 30.

[Pause]

PATRIK FÄLSTRÖM : S'il vous plaît, prenez place. J'ai parlé un petit peu avec les membres de l'ICG, j'aimerais fermer la question des majuscules parce qu'on a quand même pas mal de choses à fermer aujourd'hui.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Pour revenir sur ce que j'ai dit auparavant, j'aimerais dire qu'après avoir réfléchi à cette question et après en avoir parlé à certains collègues, je peux accepter la proposition de compromis qui a été suggéré par Manal, à savoir mettre les majuscules dans la Partie zéro et le résumé analytique ainsi que l'analyse des commentaires. Et pour le reste, c'est au Secrétariat vous-même de décider.

Dans les propositions des noms, des paramètres de protocoles et des numéros, c'est à vous et au Secrétariat de décider, mais pour les parties de présentation de notre propre travail, ce serait important de mettre les majuscules. Et puis, devant le mot « proposition », en anglais, il devrait y avoir le nom de la communauté concernée en majuscule.

PATRIK FÄLSTRÖM : Merci beaucoup.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je suis d'accord avec cela. Et peut-être qu'on devrait finir cette conversation par rapport à cette question et passer aux autres points de l'ordre du jour. Je pense que ce que vient de dire Jean-Jacques est tout à fait logique.

PATRIK FÄLSTRÖM : Y'a-t-il des objections par rapport à cette proposition? Non?

ALISSA COOPER : Donc, vous voulez que les majuscules soient mises seulement devant le mot « proposition » en anglais?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Je vais appeler mon avocat. Non, c'est juste une blague. Devant le mot « proposition » en anglais et puis dans notre résumé analytique. Comme je viens de le dire, nous devrions donc mettre la majuscule.

Je ne vois pas pourquoi cela devrait poser un problème.

ALISSA COOPER : D'accord. Très bien.

PATRIK FÄLSTRÖM : Voilà la façon dont nous allons procéder.

Alissa, vous avez le micro.

ALISSA COOPER : Très bien. Est-ce que Daniel est toujours connecté? Oui? Daniel, vous avez envoyé des modifications au résumé analytique, pensez-vous qu'il faut en discuter ou est-ce que vous nous laissez une marge de manœuvre discrétionnaire pour ajouter des modifications dans le document?

DANIEL KARREBERG : Pour être très clair, j'ai suggéré de biffer deux phrases du résumé analytique. Donc, ces deux phrases seraient supprimées du résumé analytique, mais on les garderait dans la partie de la proposition. S'il y a des objections, je suis prêt à laisser tomber. J'ai vu que Russ a des objections par rapport à une des modifications, donc je peux retirer ma proposition. Et puis, par rapport à l'autre, c'est à vous de décider. Si personne n'a d'objections, on l'adopte, mais sinon je laisse tomber. Mais je ne veux pas que l'on consacre davantage de temps à cela.

ALISSA COOPER : Merci. La proposition, c'était X017 et X018, paragraphe 016 – on le laisse en espace parce que Russ avait des objections. Puis pour la proposition X017, la proposition était de supprimer la

partie qui vient après la virgule, c'est ce qu'avait proposé Daniel. La proposition de Daniel est de supprimer la partie que je viens de surligner seulement dans le résumé analytique, mais non pas dans la Partie zéro parce que cette phrase est aussi dans la Partie zéro. Est-ce qu'il y a des objections à la proposition de Daniel, à savoir supprimer la phrase que je viens de surligner avec – sur le texte?

Je ne me souviens pas pourquoi – excusez-moi, je pense qu'il ne nous a pas donné d'explication. Pouvez-vous nous dire pourquoi, Daniel?

DANIEL KARREBERG : C'est juste pour rendre le texte plus lisible. Je préfère que ce soit complexe au niveau du résumé analytique.

ALISSA COOPER : Allez-y, Milton.

MILTON MUELLER : Le paragraphe souligné doit être raccourci, mais je ne pense pas que l'on doive le supprimer. Désolé.

ALISSA COOPER : Nous avons une objection, alors.

DANIEL KARREBERG : Très bien. Alors, je laisse tomber.

ALISSA COOPER : Très bien. Après, il y avait Mary.

Mary Uduma, vous aviez une proposition en ce qui concerne le résumé analytique, est-ce que vous voulez qu'on en parle?

MARY UDUMA : Je vais expliquer pourquoi je propose cette modification. Si vous pouvez l'afficher sur l'écran...

J'ai lu le résumé pour la deuxième fois. Dans ma première lecture, j'ai pensé que le résumé devait être fait de telle sorte que l'on puisse comprendre ce que chacune des communautés avait proposé. Et donc, j'ai essayé de faire une liste à puces du résumé analytique – on doit savoir à quoi ressemblent un petit peu les propositions. Et quand on continue à lire la proposition, il faut toujours garder à l'esprit qu'il y a une proposition – trois propositions des noms, trois propositions des numéros et deux des paramètres de protocoles. Et j'ai continué à lire jusqu'à ce qu'on arrive au schéma. Et le schéma était vraiment confus pour moi. Après, j'ai pu identifier celles dont on parlait, les propositions clés des communautés. Et c'est pour cela que je dis que ce serait plus facile d'adopter ma modification juste pour

faciliter la lecture, pour que les gens puissent mieux se repérer dans le document. Mais je pourrais retirer ma proposition.

ALISSA COOPER : Est-ce que vous avez supprimé des mots ou est-ce que vous avez tout simplement changé le format et fait une liste à puces?

MARY UDUMA : J'ai juste changé le format. J'ai juste changé un mot, par exemple au lieu de dire « création », j'ai mis « créer ». Mais je n'ai pas trop changé les mots si c'est votre question.

ALISSA COOPER : Vous avez la parole si vous avez des commentaires par rapport à cette proposition. Voilà, c'est un changement au niveau du format du résumé analytique. Ce que nous avons maintenant, ce sont des textes de paragraphe. Et maintenant, Mary propose de changer ce format pour mettre des listes à puces et à ce moment-là, que ce soit plus visible. Qu'est-ce que vous en pensez?

Manal?

MANAL ISMAIL : Si c'est une question de changement de format, un format de paragraphe, un format de liste à puces, je suis prête à l'accepter.

ALISSA COOPER : Michael, je vois que vous acquiescez également. Lynn? Oui? Je pense que tout le monde est d'accord. Je pense qu'on est tous d'accord pour faire ce changement. On impliquera donc ces modifications.

Très bien. Ensuite, j'ai Alan.

ALAN BARRETT : J'ai envoyé une modification pour le paragraphe 069. Mon commentaire se base sur la version 5, mais je ne sais pas si vous avez le paragraphe dans la version 6. Jennifer, est-ce que vous avez ma suggestion? Est-ce que vous pouvez l'afficher sur l'écran? Je vais attendre quelques secondes pour voir si on peut l'avoir sur l'écran.

ALISSA COOPER : Est-ce que ça concerne la juridiction?

ALAN BARRETT : Oui, oui, ça concerne la juridiction. Je voulais que l'on puisse faire passer un message plus positif, mais je pense qu'on la déjà

fait – que les modifications qu’on a apportées rendent le texte plus positif. Peut-être que je pourrais retirer ma proposition à ce moment-là.

ALISSA COOPER : Oui. Oui. Oui, nous avons travaillé hier soir par rapport à cela. Joe a changé le texte concernant la juridiction dans le cadre du document sur les commentaires publics. Donc, j’ai pris le texte de Joe pour voir si tout l’approuvait et remplaçait ce texte avec le texte de Joe. Voilà ce qu’il y a sur la version 6 de la proposition de transition. Donc, le texte a été changé par le texte – on l’a remplacé par le texte fournit par Joe.

ALAN BARRETT : Très bien, Alissa. Je suis satisfait des modifications qui ont été apportées, donc je retire ma proposition de modification.

ALISSA COOPER : Nous allons tous voir ça ensemble après la discussion.
Est-ce que vous avez d’autres modifications à apporter?

ALAN BARRETT : En général, mes modifications sont vraiment très simples, des modifications mineures si vous voulez, des virgules, des petits

changements au niveau de certains mots pour clarifier la question des opérateurs des fonctions IANA pour mettre le nom, par exemple, complet de l'opérateur des fonctions IANA. C'est ce type de changements que je voulais faire. Je ne pense pas que mes changements puissent susciter des controverses.

ALISSA COOPER :

Merci beaucoup. Donc, on va passer en revue les propositions que vous proposez.

Voyons un petit peu le texte concernant la juridiction. Pouvons-nous revenir à la proposition de transition?

Très bien. Les paragraphes 66, 67 et 68 abordent la question de la juridiction. Nous avons un paragraphe différent, le paragraphe 66 était différent. Nous en avons parlé hier parce qu'il figure dans les documents sur la consultation publique. Joe a proposé en remplacement pour le paragraphe 66 que nous voyions sur le document sur l'écran.

J'ai vu qu'il y a des gens sur la liste qui souhaitent parler de cela. C'est pour cela que nous le voyons maintenant.

Je voulais savoir si vous trouvez que l'on peut accepter ce paragraphe ou si vous avez des objections ou des modifications à apporter par rapport aux paragraphes 66, 67 et 68.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Pourrions-nous passer en revue les paragraphes un par un? À commencer par le 66 : pas de commentaire. On passe au 67, et ainsi de suite...

ALISSA COOPER : Bien sûr. Alors, 67 et 68 n'ont pas été modifiés. C'est juste pour information, je vous le dis.

Milton, vous avez levé la main?

MITLON MUELLER : C'est une question générale. Si nous voyons qu'il y a des articles qui manquent ou qu'il y a des améliorations à apporter, quand est-ce qu'on pourrait le faire? Parce que je ne pense pas qu'on puisse passer en revue tout. Est-ce qu'on doit l'indiquer ou est-ce qu'on doit l'indiquer dans la liste de diffusion?

ALISSA COOPER : Faites-le sur la liste de diffusion s'il vous plaît, aujourd'hui.

Nous allons reparler du processus d'édition finale du texte. Je ne sais pas encore comment il va se faire.

Michael.

MICHAEL NIEBEL : Je ne sais pas si c'est la même chose que Milton a dit, mais ces propositions de considération, *consideration proposal*.

ALISSA COOPER : Ah oui. Très bien.
Est-ce que vous pensez que c'est ce qu'on voulait dire?

MANAL ISMAIL : Oui, peut-être qu'on pourrait dire « un facteur qui limite la considération de la proposition ». Voilà, c'est un petit peu le sens.

ALISSA COOPER : Oui, je vais améliorer la rédaction pour que ce soit plus clair.
Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : J'ai des commentaires par rapport au paragraphe 68 une fois qu'on arrivera à ce paragraphe.

ALISSA COOPER : Vous avez des commentaires par rapport aux paragraphes 66 ou 67?

Très bien. Allez-y, Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Pour le paragraphe 66, je pense qu'il faut que l'on puisse refléter ce que l'on dit dans les paragraphes 66 et 67, la dernière ligne où on dit « identifier par l'ICG », il faudrait ajouter « pour traiter la question de la juridiction dans la piste de travail numéro 2, « semble être une façon appropriée de poursuivre ce travail ». Après le mot « CCWG », ajouter « pour traiter la question », etc. et ensuite, ça continuerait » est un moyen approprié de poursuivre ce travail », etc.

ALISSA COOPER : Merci.

D'autres commentaires à faire là-dessus? D'accord.

Lynn, est-ce que vous avez des modifications que vous jugez qui devraient être discutées au sein du Groupe?

LYNN ST. AMOUR : Oui, je pense que ce n'était que deux. D'une, j'avais une proposition à faire au sujet du paragraphe 7 de la version 6, dans

le paragraphe où on parle de l'héritage. Ce n'est pas tellement les vieux systèmes, mais c'est surtout sur la réalité opérationnelle. C'est sur l'histoire de cette réalité opérationnelle et ce qu'on avait avant. Je pense que ma modification était un peu plus forte. Ce n'est pas énorme comme modification, mais de toute façon, il faut la discuter.

ALISSA COOPER : C'était bien ça, la suggestion?

LYNN ST. AMOUR : Oui.

Dans les paragraphes 14 et 26, que je sache, ce sont les seules deux parties où on dit que le contrat des fonctions IANA de la PTI ICANN – et moi, je suggérerais qu'on parle plutôt du contrat des fonctions IANA signé entre l'ICANN ou la PTI... Mais encore, c'est une question plutôt de cohérence.

Voyez dans la deuxième ligne du bas, dans ce paragraphe 14. Donc, au lieu d'avoir le contrat des fonctions IANA ICANN-PTI – ce n'est pas énorme comme modification, mais on parlait toujours des fonctions IANA avec l'ICANN-PTI. Et si l'ICG veut bien apporter cette modification, il faudrait la répéter aussi dans le paragraphe 26.

ALISSA COOPER : Alors, je veux confirmer avec la Communauté des noms pour voir que ça reflète toujours correctement le contrat. Je pensais, en fait, que le contrat était avec la PTI, alors cette question d'ICANN-PTI n'est pas très claire.

MITLON MUELLER : Oui. Lynn a raison, ça devrait être la fonction des contrats IANA entre l'ICANN ou avec la PTI, ou juste le contrat avec la PTI, mais si l'IFR avait la capacité de recommander un processus de séparation qui pourrait résulter à la conclusion ou le non-renouvellement du contrat des fonctions IANA avec la PTI, c'est ça qu'il faudrait dire.

ALISSA COOPER : Oui. Moi aussi, je suis d'accord avec cette modification. Je ne sais pas s'il y a d'autres avis.

Kavouss?

KAVOUSS ARASTEH : Mais c'est quoi le contrat des fonctions IANA avec la PTI? C'est le contrat d'IANA avec la PTI, non? Parce qu'on dit — c'est quoi, en fait? L'ICANN aurait un contrat avec la PTI pour les fonctions IANA? Je ne comprends pas très bien. Ce n'est pas l'inverse, hein?

MILTON MUELLER : Oui, c'est vrai, on pourrait dire « la conclusion ou le non-renouvellement du contrat des fonctions IANA de l'ICANN avec la PTI » ou autrement, on pourrait dire « le contrat des fonctions IANA avec la PTI »...

KAVOUSS ARASTEH : Les deux sont correctes, mais je préfère la première. Merci.

ALISSA COOPER : Pardon, Milton, pourriez-vous répéter?

MILTON MUELLER : Oui, c'était le contrat de l'ICANN avec la PTI.

Tout le monde est d'accord? Bien.

Pour le paragraphe numéro 26, Lynn disait qu'il fallait aussi modifier cela.

LYNN ST. AMOUR : C'est ça. Paragraphe 26.

ALISSA COOPER : Bien. Je pense qu'on est maintenant arrivé à la fin des suggestions qu'on avait reçues sur la liste de diffusion, hier. Est-

ce que j'ai oublié des suggestions qui ont été faites à travers la liste ou en personne?

Oui, Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Si je ne me trompe, Joe avait quelque chose à dire lorsque son appel s'est interrompu. On ne sait pas ce qu'il allait proposer ce matin, vous vous souvenez?

ALISSA COOPER : Non, c'était sur l'autre document.

KAVOUSS ARASTEH : Manal, est-ce que vous pourriez nous rappeler un peu de quoi on parlait?

MANAL ISMAIL : Oui, c'était sur l'autre document. Outre le fait qu'il avait quelque chose à dire, je n'ai rien d'autre à ajouter parce qu'en fait, je n'ai pas pu entendre très bien ce qu'il voulait dire, alors je pense que peut-être lorsqu'il se connectera, il va nous l'envoyer par mail. Mais oui, c'était le document récapitulatif.

ALISSA COOPER : Merci. D'accord.

D'accord. Oui, Mary, allez-y.

MARY UDUMA : Merci. C'est au sujet du paragraphe X004. Lorsque j'ai lu ce document, il me semblait que ça rejette ce que l'on fait. On dit : « L'ICG devait aider... », je ne sais pas si le mot « aider » est le bon mot. Ce n'est pas très correct.

Je vous attends, hein? Mais pour moi, ça sous-estime notre mission. Est-ce qu'on aide? On est des collaborateurs? C'est tout?

ALISSA COOPER : Oui. D'accord. Donc, on propose de biffer le mot « aider » dans ce paragraphe X004. C'est vrai que moi aussi, je sens qu'on a fait beaucoup plus que simplement d'aider.

Elise?

ELISE GERICH : Oui. Donc, dans le paragraphe...

ALISSA COOPER : Ah non, je pensais que vous vouliez répondre à Mary. Ce n'est pas ça. Alors, des propositions de Mary de supprimer le mot « aider » dans le 004?

Manal est d'accord – ah, tout le GAC est d'accord.

KAVOUSS ARASTEH : Non. Je ne représente pas tout le GAC, mais je ne pense pas qu'on puisse garantir ou assurer – c'est ça, ni garantir ni assurer, c'est ça, le fait. Ce n'est pas que je m'oppose à ce que Mary dit, mais on devrait peut-être dire quelque chose d'autre. Si vous voulez garder le mot « assurer », il faudrait qu'il y ait un autre mot avant, pas « aider », mais... Je ne peux pas dire que l'ICG assure que la proposition respecte les exigences de la NTIA. On ne peut pas assurer cela. Merci.

ALISSA COOPER : Qu'est-ce que vous dites, Milton?

MILTON MUELLER : « S'assurer ».

ALISSA COOPER : Oui, c'est peut-être mieux de ne pas le mettre. « S'assurer ». Qu'est-ce que vous en pensez, Kavouss?

KAVOUSS ARASTEH : C'est un peu mieux. « S'assurer », c'est mieux que « garantir ». Ils ont eu la tâche, on leur a demandé de s'assurer – oui, « assurer ». Pas mal. Mary, je m'excuse.

ALISSA COOPER : Ça vous convient? Confirmé? C'est mieux?

D'accord. Oui, ça va mieux, là. On n'a plus « aider ». On constate.

ELISE GERICH : J'ai envoyé un mail, mais personne n'a soutenu. Mais mon commentaire porte sur le paragraphe X009. Et puisqu'on avait discuté du personnel administratif et des ressources associées qui sont transférées légalement à la PTI, c'est la même discussion, mais je ne sais pas si on ne pourrait peut-être atténuer ce texte. Je pense que les autres deux propositions ne disaient pas explicitement qu'elles étaient d'accord avec ce contexte. Mais on a en tous cas interprété qu'ils étaient d'accord.

ALISSA COOPER : D'accord. Alors, je voudrais comprendre pourquoi vous êtes mal à l'aise avec cela. Je n'ai peut-être pas compris, mais... Est-ce que ça porte sur le fait qu'il y a une partie des effectifs qui

pourraient ne pas vouloir être transférés? Je sais qu'on n'a pas tout cela dans la proposition, mais...

ELISE GERICH :

Oui, si on dit : « Dans le cadre de la proposition de transition consolidée, le personnel administratif et les ressources associées, etc., etc. comprises dans le contrat de la NTIA seraient transférés conformément à la loi à la PTI ». Donc, on a ici fait des suppositions. Je pense qu'on dit que la PTI aurait les bonnes ressources, vous voyez. On dit encore une fois qu'on va transférer des effectifs. C'est ça qui m'inquiète par rapport à cette phrase, que la PTI ait les ressources dont elle a besoin.

ALISSA COOPER :

Oui. Vous avez des micros, vous avez une liste.

Daniel.

DANIEL KARREBERG :

Merci, Alissa.

Je pense que c'est intéressant de dire qu'il y a un transfert de ressources. Ce n'est pas une question de transfert de la PTI, mais il y a des ressources qui doivent être transférées à la PTI, surtout en matière de registres. Donc, je pense que le CWG reconnaît

cela à travers ce paragraphe. C'est pourquoi on discutait de cette rédaction. C'est ce qu'on ce qu'on disait il y a une heure, il faut que ce soit clair qu'il y a une différence, on doit faire la distinction clairement entre les effectifs et les ressources de la PTI et le transfert des ressources de l'ICANN à la PTI parce que ce sont deux questions différentes. Merci.

ALISSA COOPER :

Merci, Daniel. C'est un bon aide-mémoire, en fait, parce qu'on a eu une conversation au sujet de ces puces encore une fois, et ce texte a été tiré directement la proposition du CWG, c'est pourquoi on n'a pas élaboré ce texte nous-mêmes.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Oui, Alissa, je pense que c'est la troisième fois ici que l'on reprend cette question du CWG. On ne parle pas ici de personnes qui soient conscientes des questions administratives de l'ICANN. Les effectifs ou le personnel transféré de l'ICANN à la PTI, c'est un peu trop large, c'est trop vague. On devrait parler des ressources associées. On a parlé de fournir d'au-delà [peu clair] du personnel, d'effectifs, de ressources associées. On parle ici du budget. Tout cela pour qu'ils puissent associer les fonctions de nommage. Mais dans vos discussions avec les autres

communautés, on n'a jamais vu s'ils étaient d'accord. Dans le rapport du travail du CWG, on dit qu'il y a deux autres communautés qui pourraient peut-être s'exprimer à ce sujet si elles veulent garder la situation actuelle avec l'ICANN ou si elles veulent en fait transférer les effectifs à la PTI. Donc, on a deux dimensions ici. D'une part, nos transferts des effectifs – c'est une discussion qu'on a déjà abordée – et d'autre part, on a la question d'ôter la PTI des ressources associées. Ce qui sera fait. Et la manière dont cela sera fait ne dépend pas de nous, ce n'est pas à nous de discuter, ça va dépendre de l'ICANN. Parce que la PTI est une entité associée, ça fait partie de l'ICANN, pour l'instant, en tout cas, parce que ça n'a pas été séparé. Mais c'est en tous cas à ce qui correspond à la fonction de nommage du CWG. Maintenant, on ne sait pas si les deux autres communautés sont aussi d'accord avec cette situation. Vous vous occupez de tous, c'est vous qui coordonnez tout. Mais moi, je n'étais pas là quand vous avez eu cette discussion : moi, j'étais à une réunion du CCWG. En tous cas, ce sont deux discussions séparées et il faut les aborder séparément. D'une part, on a la question qu'on a déjà discutée et aussi, on a la dotation de la PTI avec les ressources associées, très générale.

ALISSA COOPER :

Merci, Kavouss.

Daniel, vous voulez reprendre la parole? Non?

Ah, pardon, je ne vous avais pas vu.

ELISE GERICH :

Je sens que je ne m'exprime pas très bien. Alors, je reprends. Cette partie s'appelle « récapitulatif des propositions ». C'est ça, le titre. Le paragraphe X009 semble être un résumé. Si on prend ce résumé, cette synthèse et qu'on la tire de la proposition du CWG, on va avoir ce type de texte. Mais moi, je pensais que nous, on élaborait une proposition en combinant les propositions de transition. Alors, ce paragraphe, il montre la proposition de transition consolidée. Il devrait en tous cas le faire. Je ne sais pas si c'est le CWG qui a rédigé ce texte. Je pensais que c'était nous qui avons rédigé cela. Donc, dans la proposition de transition consolidée, il faudrait dire que les effectifs administratifs et les ressources associées à ces effectifs et les processus devraient être transférés conformément à la loi. Donc, la seule suggestion, en fait, c'est de dire que dans la proposition consolidée, l'attente du groupe de l'ICG est que l'on voie une synthèse de la proposition qui montre que les ressources nécessaires pour exécuter les fonctions IANA seront transférées à cette nouvelle entité juridique. On a peut-être tiré cela de la discussion qui a eu lieu sur la liste, et donc c'était la rédaction du CWG, mais je ne dis pas que ce n'était pas la bonne liste parce

qu'on parle d'effectifs, etc. Je ne sais pas si c'est un texte qui ait été rédigé par le CWG. C'est notre récapitulatif, notre résumé proposé.

ALISSA COOPER :

Oui, eux, ils commencent à parler, en fait, d'effectifs administratifs du personnel administratif, c'est vrai. Donc, je pense que le transfert des ressources, des processus, des données est soutenu par tout le monde. Et ils sont des composantes importantes de la proposition de noms. Mais le transfert des effectifs, d'autre part, pose un problème ici parce que – bien que â été rédigé ici, les gens savent qu'on ne peut pas obliger les personnes de passer d'une entité à l'autre. Alors, la vraie question est s'il y a un moyen de transmettre cette idée dans ce paragraphe. Est-ce qu'on peut l'accepter?

Milton?

MILTON MUELLER :

Oui. En fait, je viens de trouver une rédaction qui n'a pas à entrer ici dans la discussion. Ce n'est pas controversé.

Attendez... Voilà. Dans la proposition de transition consolidée, l'opérateur des fonctions IANA serait une entité séparée : la PTI.

Point. L'ICANN aurait un contrat avec la PTI pour l'exécution des fonctions de nommage.

ALISSA COOPER : D'accord. Est-ce que vous pouvez le lire encore?

MILTON MUELLER : Oui. Je l'ai déjà par écrit. Donc, si vous voulez, je l'envoie à la liste. À

ALISSA COOPER : Non, envoyez-le à travers le chat.

MILTON MUELLER : Donc, on ne parle pas en fait de transfert, ce qui pose problème. Ça va dépendre des avocats. C'est à eux de décider. C'est aux membres du personnel, aux effectifs de décider justement. Ce n'est pas à nous de transférer quoi que ce soit. La question ici, c'est qu'on veut dire qu'il va falloir créer une entité juridique séparée.

ALISSA COOPER : Je l'ajoute ici pour que vous voyiez. Je sais qu'on n'a pas tous accepté.

Allez-y — ah, pardon, j'ai une liste d'intervenants que je n'avais pas vus. Je vous ajoute à la liste, Kavouss.

Martin.

MARTIN BOYLE :

Merci, Alissa. Ce que Milton propose me semble acceptable. C'est court. Ce qui est toujours bien. En fait, j'ai une question. Il me semble que ce paragraphe portait surtout sur le fait que la PTI devait être dotée des ressources nécessaires. C'est ça qu'on voulait garantir. Et Milton, en fait, détourne cela en tant que discussion.

Entre temps, j'accepte et je suis d'accord avec le commentaire d'Elise et je crois que sous cette pression qu'on a pour effectuer notre travail, personne ne s'est jamais dit qu'on ne peut pas obliger les personnes de changer de travail. Mais je me demandais si on ne pouvait pas éviter cette discussion à travers une référence spécifique à la disponibilité de ressources pour la PTI. Et puis, les détails opérationnels vont porter sur comment s'assurer que ces ressources seront fournies à la PTI. Je pense que ce niveau de détail n'est pas justifié. Ce n'est pas la peine d'entrer dans autant de détails. Je pense que la PTI devrait pouvoir faire son travail indépendamment de sa date de création.

ALISSA COOPER : Alors, vous proposez qu'on revienne en arrière, mais que l'on biffe la partie du personnel administratif?

MARTIN BOYLE : Bien sûr, le personnel et les effectifs sont un problème. Si les personnes ne veulent pas être transférées d'une entité à l'autre, comme Elise l'a dit, on ne peut pas les obliger, mais la PTI sera chargée de s'assurer que le bon personnel pour faire le travail sera recruté.

ALISSA COOPER : Non, je comprends, ce que vous voulez dire, mais je parle du texte. Vous ne m'avez pas toujours pas répondu.

MARTIN BOYLE : Alors, répétez la question. C'était quoi?

ALISSA COOPER : Je demande si vous voulez revenir en arrière et biffer les deux mots « personnel administratif ». C'est tout. Je sais qu'on a ici d'autres personnes sur la liste qui voudraient résoudre le problème.

MARTIN BOYLE : En fait, ce que vous proposez n’aborde pas mon problème. En tous cas, ça va nous permettre d’avancer avec la rédaction. Merci.

ALISSA COOPER : D’accord. Alan.

ALAN BARRETT : Ma suggestion est similaire à ce que vous venez de proposer, Alissa : c’est juste d’éliminer le mot « effectif ». Et je proposerais que l’on dise « les ressources nécessaires, les données, les connaissances... seront transférées conformément à la loi de l’ICANN à la PTI ». Donc, je ne supprime pas cette référence, mais je la remplace par le mot « nécessaire ».

ALISSA COOPER : Merci, Alan. Maintenant, Jari.

JARI ARKKO : Je pense être d’accord avec la suggestion d’Alan. On pourrait peut-être extraire le texte et inclure tous les détails qui étaient dans la rédaction originelle. Mais je pense qu’on ne devrait pas séparer les points et essayer de remplacer ça par « ressources

nécessaires » ou « telle ressource nécessaire ». Je pense que c'est ce qui doit être fait.

J'aime bien aussi la proposition de Milton. Je pourrais accepter les deux, si nécessaire, mais je pense que la partie des ressources devrait apparaître ici parce qu'elle est importante. Il faut transférer les ressources, il ne faut pas l'oublier. Autrement, ça n'aurait aucun sens.

En même temps. Je voudrais soutenir ce que disait Elise. Bien sûr, elle a raison. On a tous essayé de rédiger cela rapidement, mais je veux souligner qu'on est toujours dans la première partie du document et peut-être qu'on va voir tout cela plus clairement expliqué plus tard dans le document. Ce n'est que le début.

Donc, je pense que c'est bien ce qu'on veut faire, mais de toute façon, ça va être mieux expliqué plus tard.

ALISSA COOPER :

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Oui. Je suis d'accord avec tout le monde. Mais le texte que Milton propose, s'il était modifié pour dire qu'ensemble, avec les effectifs personnels et les ressources associées, c'est correct? L'idée est d'établir une entité juridique, de la créer, c'est la PTI.

Si cette entité n'a pas d'effectifs, elle ne va servir à rien. Si elle n'a pas les ressources nécessaires, elle ne va servir à rien non plus. Alors, on veut une entité qui ait les effectifs et les ressources.

Les questions de transfert, ce n'est pas la même chose. On ne veut pas entrer dans ces détails parce que ça ne correspond pas à la proposition consolidée. L'idée est d'aborder le sujet sans parler de la manière de le faire. On parle ici du transfert... je ne sais pas, hein? Je ne suis pas sûr... c'est une question critique. On va leur laisser le décider, donc.

Comme dit Milton, on va parler des effectifs nécessaires et des ressources associées, toutes les ressources nécessaires. Donc, on aborde toutes les questions par cette proposition. Merci.

ALISSA COOPER :

Il me semble que tout le monde aime le mot « nécessaire » comme description de ce qui devrait être transféré. Et on ne va pas en fait tirer la rédaction exacte de la proposition du CWG et puis supprimer un mot parce que ce ne serait pas naturel.

Donc, j'ai essayé de noter la suggestion de Milton, et j'ai ajouté le mot « effectif ».

Oui, allez-y.

MITLON MUELLER : On est satisfait avec cette rédaction qui dit « le personnel transférait » — en fait, on reprend la discussion, on est en train de dire « les effectifs seront transférés ». Donc, il faudrait éliminer ici « effectif ». Moi, je pense avoir suggéré quelque chose qui était moyennement acceptable.

ALISSA COOPER : Oui, les ressources nécessaires seront transférées de l'ICANN à la PTI.

MILTON MUELLER : Non, bien plus tard.

Oui, voilà : « Dans la proposition de transition consolidée, l'opérateur des fonctions IANA serait une entité juridique séparée dans la PTI, donc la PTI, avec les effectifs et les ressources nécessaires ».

ALISSA COOPER : D'accord.

J'ai Kavouss. Après, Lynn et Alan. C'est ça, la liste.

KAVOUSS ARASTEH : Je suis d'accord avec ce que vous dites. C'est exactement ce que je proposais.

ALISSA COOPER : Oui. Ce n'est pas facile de suivre, hein?

LYNN ST. AMOUR : Moi aussi, j'aime bien cette rédaction par rapport au personnel et aux ressources, mais je me demande si, en fait, on ne confond pas les fonctions IANA des noms avec les autres communautés opérationnelles. Parce qu'on commence à parler de la proposition de transition consolidée, mais on pense à différentes suggestions. Moi, au moins, je pense à différentes suggestions de rédaction pour changer cela. Je ne veux pas ici trop me coincer sur la partie de la proposition de transition consolidée, mais on a l'opérateur des fonctions IANA. Et la question, c'est peut-être si c'est l'opérateur des numéros, des paramètres, ce n'est peut-être pas le même opérateur pour tous. Est-ce qu'on dit « l'ICANN » ou « la PTI?

ALISSA COOPER : Merci, Lynn. Je ne sais pas s'il y a d'autres commentaires à faire.

Alan?

ALAN BARRET :

Merci. J'ai deux commentaires, juste pour adresser la question de Lynn. Dans la Communauté des numéros, on dit que notre opérateur des fonctions IANA est l'ICANN, mais que notre travail sera sous-traité avec la PTI. Donc, je n'ai pas de suggestion sur la rédaction, mais je pense qu'on pourrait peut-être trouver une solution.

D'autre part, j'avais levé la main pour parler pour suggérer que l'on dise « les effectifs auront l'occasion de transférer ». Est-ce que cela aborde l'inquiétude d'Elise? Je ne sais pas si ça répond à votre inquiétude.

ALISSA COOPER :

D'accord.

Oui, Kavouss, allez-y.

KAVOUSS ARASTEH :

En fait, ce n'est pas à nous de décider. Nous, on coordonne les travaux. Ce qu'Alan disait tout à l'heure, en fait. Parce que ce que l'on fait jusqu'à présent porte sur la proposition des noms. Pour les autres communautés, peut-être qu'il faudra ajouter dans le paragraphe suivant une note qui dise que l'ICANN va devoir sous-traiter avec la PTI... je ne sais pas, mais c'est vrai qu'il manque ici une phrase qui parle de l'exigence des autres

communautés, qu'il devrait y avoir une continuation du contrat avec l'ICANN et que, cependant, l'ICANN devra sous-traiter avec la PTI, je ne sais pas.

ALISSA COOPER :

Alan, vous voulez prendre la parole? Non? D'accord.

Alors, Elise.

ELISE GERICH :

Alors, Alan et Kavouss, en fait, m'amènent à ma deuxième remarque concernant ce paragraphe. Et c'est sur une phrase qui est en plein milieu du paragraphe et c'est que l'ICANN devrait sous-traiter sa performance des paramètres de protocoles et des fonctions de numérotage avec la PTI. C'est quelque chose que j'ai soulevé sur la liste. Je pense que ce n'était pas clair, mais ni les propositions des fonctions des numéros ni la proposition de paramètres de protocoles ne parlaient de sous-traitance à un groupe externe. Donc, je pense que les gens sur la liste ont indiqué que la Communauté des numéros et la Communauté des paramètres de protocoles ne s'opposent pas à la sous-traitance avec la PTI.

Est-ce quelque chose que l'ICG tient pour acquis ou est-ce comme la question de l'IPR où une communauté dit que la

question de l'IPR doit être transférée ailleurs? Et les autres communautés disent qu'elles sont d'accord, mais qu'en fait ça ne faisait pas partie de la proposition. Alors, c'est une question, hein? Ce qu'on a essayé, c'est le résumé du début. Ça va durer dix ou quinze pages. Et les personnes qui vont lire vont lire le résumé analytique. On ne sait pas s'ils vont lire le reste du texte. Et en lisant le résumé, ils doivent pouvoir savoir de quoi parle le reste de la proposition.

ALISSA COOPER :

Ah, vous levez deux doigts! Essayez s'il vous plaît de demander la parole à travers Adobe parce que là, c'est difficile de suivre.

Alan, allez-y. J'essaierai de décider qui est dans la liste.

ALAN BARRETT :

Merci. Je voudrais répondre à Elise.

Il me semble que l'ICG avait décidé que la manière de combiner, de consolider les trois propositions était de tout intégrer en une entité appelée « PTI » et que l'on permette à l'ICANN de sous-traiter avec la PTI. Le problème, c'est que ce n'est pas bien expliqué. Il manque des mots ici, dans ce paragraphe et moi, je n'ai pas les bons mots en ce moment.

ALISSA COOPER : Bien. J'ai Demi, Michael, Kavouss et Milton.

Demi, allez-y.

DEMI GETSCHKO : Dans la même ligne que parlaient Lynn et Lise, on suppose qu'il s'agit de la proposition consolidée. Et bien sûr, tout cela a été tiré de la proposition du CWG. C'est eux qui ont soulevé cette nécessité de transférer les fonctions à la PTI. Les autres deux communautés ont accepté le fait que c'était possible de le faire, mais on est trop affirmatif là-dessus parce qu'on l'a tiré de l'une des trois propositions. Donc, ce serait peut-être mieux de l'exprimer différemment.

ALISSA COOPER : Alors, pour les autres qui figurent dans la liste d'intervenants, je ne comprends pas très bien ce que l'on veut faire ici. Quelqu'un va devoir décider qui va exécuter ces fonctions. Si on dit que la proposition ne dit pas clairement si les trois fonctions vont être exécutées par la PTI ou pas, il faudrait savoir si ce n'est pas clair. Je pensais que c'était clair. Pour moi, toutes les fonctions seraient opérées par la PTI.

Allez-y, Elise.

ALISSA COOPER : Oui.

MITLON MUELLER : Elise, les raisons pour lesquelles ces propositions ne disent rien par rapport à cela, c'est parce qu'elles avaient été écrites six mois avant que l'histoire de la PTI voit le jour. Donc, une fois que cela a été fait, nous avons eu des discussions avec la communauté et il n'y a pas de doute par rapport au fait que la description de ce qui va se passer pendant ce paragraphe est tout à fait correcte. Ce que je pensais qu'on faisait était de clarifier la question du transfert de ressources. Je n'aime pas la façon dont nous nous embarquons dans d'autres questions, alors que l'on allait seulement corriger la question concernant les effectifs.

ALISSA COOPER : Elise.

ELISE GERICH : J'ai deux questions. Et je m'excuse si j'ai raté quelque chose par rapport aux consultations avec les numéros et les protocoles. Je sais que pour ce qui est de l'IPR, on avait envoyé une question concrète, on a reçu une réponse concrète. Peut-être que j'ai raté des communications avec l'équipe CRISP ou avec l'Équipe

IANAPLAN où l'on posait cette question. Si cela était fait de manière officielle, je m'excuse d'avoir soulevé cette question. Nous pouvons avancer.

ALISSA COOPER :

Nous n'avons pas posé la question, mais ils l'ont dit dans leurs commentaires. Mais nous n'avons pas posé la question.

Nous avons maintenant une liste d'intervenants. Et prochaine, on va déjeuner. Je me demande si l'on pourrait, en petits groupes, essayer de clarifier pendant la pause-déjeuner ce que l'on va faire avec ce paragraphe.

Si les personnes qui veulent intervenir ont une objection à cela... Je vois que Kavouss veut intervenir quand même. Nous pouvons faire cela, sinon...

Très bien. Nous allons passer aux intervenants qui souhaitent prendre la parole.

Michael Niebel.

MICHALE NIEBEL :

J'ai une proposition et une question. Le texte que vous avez utilisé avant, je pense que ce que l'on pourrait utiliser ici sera les

fonctions IANA – seront assurées au lieu de dire « deviendra un opérateur ».

Et puis, le deuxième élément, c'est une question aux communautés opérationnelles. Est-ce qu'il est efficace de dire « avec les ressources nécessaires » ou c'est le mot « transfert »? C'est la question qu'on essayait de voir avant la pause.

ALISSA COOPER :

Est-ce que la première suggestion pourrait résoudre la question liée à l'opérateur des fonctions IANA? « Les fonctions IANA seront assurées ». Non?

Kavouss, vous êtes le suivant.

KAVOUSS ARASTEH :

Merci, Alissa.

Je ne pense que l'on doit faire quoi que soit d'autre que l'on a fait. Parce que quand on dit « le contrat combiné », on dit qu'il y aura le besoin d'une entité juridique. Cette entité aura des effectifs. Oui. Cette entité aura des ressources. Oui. Voilà, c'est tout.

En ce qui concerne qui fait quoi, on dit que l'ICANN passera un contrat avec la PTI pour assurer la fonction des noms. Ensuite,

on parle des protocoles et ensuite, on parle des numéros. Et ensuite, on dit que l'ICANN sous-traitera pour ces deux autres communautés. On a tout dit. Il ne faut pas ajouter quoi que ce soit. Relisez le texte, il est parfait. Relisez-le deux minutes avant le déjeuner. Tout est là.

ALISSA COOPER : Merci beaucoup. Michael – non, je pense que c'est Daniel, le suivant.

DANIEL KARREBERG : J'aimerais exprimer de manière très claire qu'un bon résumé a été fait de ce que nous avons parlé avec les communautés des noms et des paramètres de protocoles. Ce paragraphe décrit ça très bien. Je soutiens de garder le paragraphe tel qu'il était, originellement rédigé. Et je suggère d'avancer sur la base des discussions que l'on a eues par rapport au personnel. Je pense que toutes nos discussions sont bien enregistrées par rapport à cela. Il faudrait avancer avant de changer toutes les bases de la proposition.

ALISSA COOPER : Merci, Daniel.

Milton, vous avez levé la main? Ah, d'accord, c'était avant. Très bien.

Alors, nous allons déjeuner!

Très bien. On va laisser le texte qu'il est sur l'écran. Il semblerait qu'il y ait un accord par rapport à cela. Ce paragraphe existe aussi dans la Partie zéro. Donc, est-ce que l'on reproduit les changements dans la Partie zéro? Réfléchissez-y pendant le déjeuner et on en reparlera après.

Il est 12 h 30. Nous allons nous retrouver à 13 h 15, si vous êtes d'accord. Le repas est servi ici dans la salle, à droite.

[DÉJEUNER]

ALISSA COOPER :

Nous allons reprendre nos discussions. J'allais vous proposer les procès-verbaux à la fin, mais nous avons quelques difficultés techniques. Donc, je vous demande maintenant si vous avez des modifications à suggérer ou des modifications à apporter aux procès-verbaux des deux derniers appels.

Est-ce qu'il y a des objections par rapport aux procès-verbaux des appels 23 et 24?

Michael, vous avez levé la main? Ah, d'accord.

Alors, les procès-verbaux sont approuvés et nous allons revenir à la proposition de transition.

Très bien. Pour revenir à la discussion que l'on avait avant le déjeuner par rapport au point X009, beaucoup de personnes considèrent que les modifications sont bien, d'autres personnes sentaient que les personnes n'allaient pas dans le bon sens. Alan a suggéré quelque chose sur la liste de diffusion; j'ai légèrement modifié. J'espère que cela puisse nous aider à nous mettre d'accord. Donc, l'innovation proposée par Alan, c'était que ce paragraphe venait de la proposition combinée. Donc, il ajoute une nouvelle phrase où l'on peut mieux comprendre ce qui se passe avec les deux autres communautés, autre que la Communauté des noms en ce qui concerne le contrat. Donc, je vous propose de lire cette phrase et me dire si vous seriez

d'accord pour accepter cela. S'il y a des problèmes au niveau de la grammaire, on pourra les corriger après.

Est-ce que vous avez des problèmes par rapport à cette phrase? Je vous prie de lever la main sur Adobe pour faire vos remarques.

Très bien. Alors, je pense que nous pouvons avancer. Merci, Alan, de nous avoir aidés à résoudre cette question.

Ensuite, je voulais que l'on revoie très brièvement un autre point. La liste à puces. Donc, nous allons parler à Lisa, qui est l'aéroport. Donc, on a discuté avec elle la question du transfert du personnel et des ressources à la PTI. Et la solution à laquelle nous sommes arrivés, c'est de mettre deux points: un point concernant les effectifs de la PTI, ensuite les ressources de la PTI dans un autre point à part.

Elise est d'accord avec cela. Est-ce que vous seriez prêts à accepter le fait que la rubrique soit divisée en deux? Deux points? Très bien. Il n'y a pas de problème par rapport à cela.

Le Secrétariat m'a rappelée qu'il fallait que l'on voie un autre point dans cette section. Vous voyez qu'on est sur cette page et qu'il y a une référence à une URL. Il faudra ajouter cette référence dans une note en bas de page au tableau dont on a parlé. Nous revenons donc à la question de savoir si vous avez

des questions d'autres points à traiter pendant cette réunion en face à face. Des points concernant la proposition dans son ensemble ou des points spécifiques de la proposition.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Excusez-moi. Je n'étais pas là. Vous avez donc ajouté un autre point « effectifs de la PTI », c'est ça?

ALISSA COOPER : Nous avons divisé en deux le point concernant les effectifs et les ressources. Donc, on a mis une ligne avec les effectifs et une autre avec les ressources.

KAVOUSS ARASTEH : C'est bien. Si vous avez séparé les deux, c'est bien. Mais il fallait que les deux soient là.

ALISSA COOPER : Très bien. Elise.

ELISE GERICH : Je n'ai pas fait de recherche, mais je pense qu'il y a un texte par rapport aux effectifs administratifs qui est répété dans plusieurs

endroits. Il faudrait donc essayer de retrouver où l'on parle de cela pour que cela soit cohérent dans toute notre proposition.

ALISSA COOPER : C'est bien. Je le mettrai sur la liste.

Alan, vous ne prenez pas la parole? D'accord. Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je pense que « transfert de ressources » n'est pas le mot correct. Parle-t-on de transaction? Je pense que « dispositions concernant les ressources nécessaires » serait plutôt la formule à adopter. Parce que l'ICANN a x quantités de dollars qu'elle souhaite transférer à la PTI. C'est ça? Parce que l'un des problèmes que l'on a abordés au sein du CCWG et du CWG, c'était le budget nécessaire et l'habilitation de la communauté. Si le budget n'est pas suffisant, à ce moment-là, la communauté a le pouvoir d'intervenir. Donc, ce n'est pas un transfert de budget. Ça peut être « prévision d'un budget », « nécessité d'un budget », mais non pas « transfert d'un budget ».

PATRIK FÄLSTRÖM : Le terme « ressources » fait référence aux bases de données et aux registres qui sont gérés par l'IANA et qui seraient transférés à la PTI.

ALISSA COOPER :

Merci, Patrik.

Nous allons reparler avec les présidents du CWG. Nous avons donc parlé avec les présidents, avec Lise – qui est à l'aéroport –, elle nous a dit que c'est acceptable. Donc, voilà les choix que l'on a. Soit on fait ce que l'on dit ou sinon, on doit revenir vers elle. Mais je ne pense pas qu'il n'y a pas – revenir à ce qu'il y avait dans leur proposition au départ. Mais je ne pense pas que l'on ait un autre choix.

Alors, je redemande : est-ce que vous avez d'autres points à aborder? Est-ce que vous souhaitez aborder d'autres points? D'autres points à soulever?

Milton.

MITLON MUELLER :

Je vous ai envoyé quelque chose concernant le RZM, gestion de la zone racine. Vous devriez pouvoir le voir sur vos listes de – dans votre boîte mail.

Dans la discussion, on dit : « Le CWG comprend que cette relation ferait l'objet d'un processus de séparation ». Et ici, dans la réunion, j'ai demandé à la NTIA par rapport à cela, et ils ont dit : « Nous avons fini. Ce qui va se passer maintenant, c'est que l'ICANN et la NTIA – pardon, l'ICANN et VeriSign vont négocier

leur contrat ». Et il a été confirmé dans le forum public hier. Donc, je mettrais une phrase pour refléter cela. Je dirais : « L'ICANN et la NTIA ont fait savoir que ces relations seront travaillées dans le cadre d'un contrat entre l'ICANN et VeriSign ».

ALISSA COOPER : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Avec le plus grand des respects avec les gens avec lesquels vous avez parlé à l'aéroport, pour moi, « transfert de ressources », eh bien – merci, Patrik, d'avoir fait cette précision —, on devrait ajouter « et les budgets nécessaires ». Parce que ce n'est pas seulement le transfert des effectifs ou le transfert des ressources, il faut aussi voir la question des budgets. « Ressources » ne fait pas uniquement référence aux données, « ressources » fait aussi référence aux budgets.

ALISSA COOPER : Vous voulez participer?

Nous allons revenir à la question du RZM. Je voudrais finir cette question.

Est-ce que quelqu'un voudrait prendre la parole?

Martin.

MARTIN BOYLE :

Je crois me souvenir assez clairement qu'il serait possible pour l'ICANN de transférer le budget de l'IANA et les coûts qui vont dans cette enveloppe budgétaire à une société – à une filiale que serait la PTI. Donc, je pense que ce qui est écrit sur l'écran en anglais a beaucoup de sens.

Je sais que les Américains, parfois, interprètent l'anglais différemment, mais en anglais, c'est acceptable le fait de transférer des ressources, y compris le budget. Donc, je soutiens la façon dont cela est rédigé sur l'écran.

ALISSA COOPER :

Très bien. J'ai sur la liste Keith, Russ. Martin, si vous souhaitez dire autre chose. Keith et Russ, vous voulez parler de la question du RZM? Les deux? D'accord. Allez-y pour parler de cette question.

RUSS MUNDY :

Je suis tout à fait d'accord avec ce que Martin vient de dire. En anglais, au moins, cela représente très bien dans cette section ce que l'on veut dire, le concept que nous essayons de faire passer. Parce que les messages qui ont été utilisés par le CWG

dans leur proposition contenaient des mots assez difficiles. Et je pense que ce que l'on a choisi remplace de manière plus claire ce que l'on veut faire passer comme message par rapport à ce qui est négocié au téléphone.

ALISSA COOPER : Daniel, c'est par rapport à la question du RZM ou par rapport à ceci?

DANIEL KARREBERG : Je tiens à confirmer que les ressources incluent le budget, y compris dans la version allemande. Et je soutiens fermement aussi la version qui est sur l'écran.

ALISSA COOPER : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Dans la version en anglais américain, anglais britannique et anglais allemand, la notion de budget est incluse dans le mot « ressources », donc pourquoi ne pas ajouter « y compris le budget »? On dit parfois que l'anglais australien est le moins corrompu. Merci.

ALISSA COOPER : Très bien. Je pense qu'on est tous d'accord, à l'exception de Kavouss. On est d'accord sur le fait que le mot « budget » est inclus dans le mot « ressource », donc je pense que l'on pourrait accepter cela si Kavouss est d'accord.

PATRIK FÄLSTRÖM : Si vous regardez les autres occurrences de budget après le transfert de ressources, on parle de développement et d'approbation du plan opérationnel du budget de la PTI. Donc, le budget est déjà mentionné comme un des éléments qui doivent être résolus.

ALISSA COOPER : On va considérer que cette question est résolue.

Très bien, Kavouss, dernière tentative.

KAVOUSS ARASTEH : Je suis d'accord parce que je vois que dans le rapport on parle de budget aussi plus tard. Donc, c'est bien.

ALISSA COOPER : Très bien.

En ce qui concerne la question du RZM, est-ce qu'il y a des objections par rapport à la modification proposée par Milton? Voulez-vous voir ce changement sur l'écran? Donnez-moi une minute.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : On devrait pouvoir choisir. Je suis d'accord avec cela. Je suggère une petite modification: on devrait dire « avant l'échéance du contrat avec la NTIA » ou « avant l'expiration du contrat avec la NTIA ».

ALISSA COOPER : Désolée, désolée, c'est sur la liste de diffusion. J'ai copié le mail de Milton sur la salle Adobe Connect pour que vous puissiez le voir.

Je vous donne une minute pour que vous puissiez lire la phrase. Puisque j'ai proposé la modification, je vais gérer la liste d'intervenants.

Allez-y, Keith.

KEITH DRAZEK : Je n'ai pas d'objections par rapport à la proposition de Milton, je pense que cela clarifie les choses. Mais je voulais soulever un

autre point par rapport au texte que l'on voit ici. Est-ce que c'est le moment de le faire ou on le fait après?

ALISSA COOPER : On pourra le faire après.

Russ.

RUSS MUNDY : Je préfère ne pas inclure cette phrase parce que je pense qu'on a été assez prévisible par rapport aux éléments de notre proposition et à tout ce qui est document. Et cette phrase fait référence à des discussions en cours, mais nous n'avons pas de base ferme pour dire cela alors que pour le reste de la proposition, nous avons des documents fermes à l'appui. Donc, je préférerais ne pas l'inclure parce que cela ferait référence à ce que nous pensons qui va se passer.

ALISSA COOPER : OK. Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Je suis d'accord avec l'explication de Russ Mundy. Si on veut supprimer cette phrase, je suis d'accord. Autrement, je serais

d'accord avec la modification proposée par Alissa qui figure dans le texte qui est en jaune.

Et puis, un troisième point concernant le texte lui-même. « Ces relations seront spécifiées dans un contrat ». Parce que *worked out*, en anglais, c'est vraiment très vague et n'a pas de signification juridique.

ALISSA COOPER : Merci.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Il y a une différence entre faire connaître quelque chose du public et faire quelque chose. Une chose, c'est de vous inviter à dîner demain soir, mais ce que je dis que je vais faire, c'est différent. Donc, ce n'est pas seulement une question de faire savoir, c'est une déclaration, c'est une invitation, mais ce n'est pas un engagement.

Donc, il faut dire qu'on attend de faire cela. Je suis d'accord pour inclure cette phrase, mais non pas – je ne suis pas d'accord avec la partie qui dit « faire connaître », je pense que l'on devrait changer cette formule-là.

La partie en jaune dit : « L'ICANN et la NTIA on fait savoir... », etc., etc.

ALISSA COOPER : Merci.

Lynn.

LYNN ST. AMOUR : J'ai levé la main pour un autre point, mais je vais parler de cela aussi.

Je suis d'accord pour inclure ce texte et je suis d'accord avec Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je me demande si l'on pourrait remplacer ce texte mentionné par Kavouss par « sont convenus ». Par exemple, « l'ICANN et la NTIA sont convenues que... », etc.

ALISSA COOPER : Très bien. J'ai deux questions, donc. Allons-nous changer le texte que vous voyez là?

Je vais poser l'autre question, qui s'adresse surtout à Milton. Pensez-vous qu'il faut citer la transcription d'une séance en

particulier de l'ICANN? Est-ce que cela pourrait donner À Russ Mundy ce qu'il souhaite?

MILTON MUELLER : Nous pouvons, bien sûr, citer la déclaration de l'ICANN dans la réunion publique. Il y aura une transcription, bien entendu, je n'ai pas d'objection pour faire cela. Bien sûr, c'est une partie très importante de la transition. Et le fait de dire « on fait savoir », cela correspond d'une certaine manière à l'*informalité* de ce processus. Ce qui pose problème. Et c'est la façon dont nous avons appris cela, d'ailleurs.

Je ne vois pas pourquoi cela pose problème parce que cela reflète de manière assez fidèle ce qui s'est passé.

ALISSA COOPER : Keith.

KEITH DRAZEK : Je n'ai pas d'objection par rapport à cette phrase et je dis que je soutiens le fait d'introduire cette phrase parce que je pense que cela correspond de manière assez fidèle à ce qui s'est passé et la façon dont petit à petit nous comprenons de mieux en mieux de ce qui se passe. Donc, je pense que c'est – bien sûr, on peut faire référence aux transcriptions, si vous le souhaitez.

ALISSA COOPER : Russ?

RUSS MUNDY : Je suis d'accord pour inclure l'information, si nous pouvons trouver d'où ces mots sont tirés. Et donc, éventuellement, on pourrait faire référence à la transcription pour que l'on puisse avoir une documentation à l'appui.

Ensuite, la raison pour laquelle j'ai soulevé ou j'ai présenté mon objection, c'est que ce n'est pas très clair quel est le véhicule qu'ils vont utiliser pour arriver à un accord. Est-ce que ce sera un accord, un contrat formel? Cela pourrait bien être le cas, mais cela pourrait être un protocole d'accord, etc.

Donc, le fait de parler d'un contrat en particulier, cela restreint les possibilités. Et nous, en tant qu'ICG, nous croyons que l'ICANN et VeriSign sont engagés à faire cela. Je ne vais pas faire des objections par cela, mais je pense qu'il faut savoir d'où on tire nos propos. Je serais d'accord pour inclure cela si on fait référence à cette transcription.

ALISSA COOPER : Jean-Jacques? Non? D'accord?

Keith.

KEITH DRAZEK : Je crois me souvenir qu'il y a quelques jours, on a parlé de la même chose. Et on avait parlé d'un accord écrit. Je me souviens de cela. C'est ce que j'ai compris. Qu'il y aura un contrat ou un accord par écrit. Et donc, le fait – et que cela sera rendu disponible pour consultations publiques avant la version finale. Donc, on peut utiliser « contrat » ou « accord écrit ». Je pense qu'on peut utiliser les deux.

ALISSA COOPER : Lynn.

LYNN ST. AMOUR : Mon commentaire concerne la dernière partie. Cela devrait être rendu disponible pour consultation publique avant l'exécution. Je pense qu'il y a eu des déclarations de Fadi qui ont dit très clairement qu'il s'agissait de la mise en œuvre. Je me demande si nous n'avons pas besoin d'un peu plus de clarté par rapport au fait qu'il ne semblerait pas qu'il y aura un commentaire public, une consultation publique en ce sens. Et c'est pour ça que j'hésite. Je pense que ce que l'on voulait ici, c'est s'assurer que, quels que soient les prérequis qu'ils vont établir, il doit y avoir un contrat.

Nous pouvons modifier un petit peu – je ne sais pas, je suis un peu perdue, mais ce que je veux dire, c'est qu'il est assez clair

qu'il n'y aura pas de consultations publiques. Et je pense que si l'ICG a un avis par rapport à cela, nous devons le clarifier. Et si nous pensons que cela est vrai, à ce moment-là, il faudra biffer ou changer « contribution », *input* en anglais.

Et la deuxième question est de savoir si cela veut dire qu'il y aura quelque chose de plus visible ou de formel en ce qui concerne la capacité des états pour prendre en compte ce type de négociations en matière de contrat. Je pense qu'il faudrait clarifier cela. Je ne sais pas si les gens – ce que les gens comprennent en ce qui concerne les informations financières. Je ne sais pas si cela transmet ce qui a été clarifié pendant le forum public hier par rapport au RZM.

ALISSA COOPER :

Est-ce que l'on pourrait parler de la phrase qui est en jaune et puis on revient au point que vous avez soulevé? J'aimerais que l'on réfléchisse un moment parce qu'on a eu plusieurs suggestions. Jean-Jacques nous a demandé de changer *worked out*, en anglais, par *will be specified*, « ce sera spécifié », donc ces relations seront spécifiées.

Russ Mundy, est-ce que vous pensez qu'« accord écrit » est plus acceptable que « contrat »?

RUSS MUNDY : Oui, je préférerais « accord écrit » au lieu de « contrat ».

ALISSA COOPER : Très bien. On va changer cela et ensuite – Milton, je vais vous demander de chercher le lien vers le document que nous allons citer ou la transcription que nous allons citer. Est-ce que vous êtes d'accord?

Très bien.

Kavouss, votre commentaire concernait la phrase en jaune?

KAVOUSS ARASTEH : Oui, la phrase en jaune est correcte, à condition que l'on n'efface pas le mot « commentaire public » qui était en bleu. Cela est très important. Donc, si vous gardez ce qu'il y avait écrit en bleu avant, je n'ai pas de problème pour ajouter la phrase en jaune.

ALISSA COOPER : Très bien. Je pense qu'on est plus ou moins d'accord par rapport à la phrase en jaune. Ce que je comprends, c'est qu'il y aura un contrat entre deux sociétés, il y aura des parties de cet accord qui ne pourront pas être publiées. Il serait utile peut-être de peaufiner ou de revoir ce qui, à notre avis, devrait faire l'objet d'une consultation publique.

LYNN ST. AMOUR : Je devrais reparler avec Fadi et obtenir des clarifications, mais j'ai cru comprendre qu'il avait dit que tout cela concernait l'étape de mise en œuvre. Et qu'il y aurait très peu de consultations publiques ou de commentaires publics pour chercher l'avis de la communauté. Et puis, la dernière phrase parle *d'inputs* — « contribution » en français —, donc je pense qu'il faudrait voir si vraiment il y aura une consultation publique. En fonction de la réponse que nous obtiendrons à cette question, il faudra modifier cette phrase.

Voilà la première partie de ma remarque.

Deuxième partie. Je n'ai jamais entendu dans cette phrase ni dans la communauté que les gens cherchent à ce que ce type de choses soient publiées, les informations financières, etc. Ce qu'ils voulaient, c'était surtout s'assurer que la coordination entre ces trois communautés puisse être formalisée dans un accord, qu'il y ait donc une certaine assurance que cette relation est assurée.

Je ne sais pas si j'ai été plus claire. Peut-être que quelqu'un peut m'aider.

ALISSA COOPER : Merci, Lynn. C'est très utile. Je sais qu'il y a beaucoup de personnes qui souhaitent prendre la parole. Et une fois de plus,

je dirais qu'il faut essayer de finir cela. Il faut garder cela à l'esprit quand vous ferez vos commentaires. Donc, je rappelle que c'est nous qui disons ici ce que nous croyons comprendre par rapport aux prérequis. Et cela est différent de ce qui se passe dans la réalité parce que nous reconnaissons que cela n'est pas dans la portée de notre travail. Donc, il faut recentrer, cibler notre travail.

J'ai Russ, Kavouss, Michael et Jean-Jacques. Pardon, Russ et Keith.

RUSS MUNDY :

Merci, Alissa.

Il y a quelques appels, on a discuté de la discussion de la RZM en particulier et je me souviens que j'essayais d'établir un texte à l'époque — parce que pour moi il y a deux parties significatives pour ce processus. D'une part, est-ce que l'ICG croit qu'il est nécessaire qu'il y ait un accord par écrit avant l'échéance du contrat? Je sens vraiment qu'on est tous d'accord là-dessus. C'est vrai qu'il y a des questions de modifications, de rédaction, mais on est tous d'accord.

Mais d'autre part, on a le type et la quantité de révisions des contributions publiques de tout type pour que l'accord puisse être exécuté, donc c'est avant son exécution. Donc, là, je pense

que ce n'est pas aussi clair si l'ICG est complètement d'accord ou pas.

Hier, lors du forum public, d'ailleurs, j'ai entendu Fadi dire à plusieurs reprises qu'il n'y aurait point de considération du contrat, qu'il allait justement entrer en vigueur tout simplement dans le cadre de la transition, qu'ils allaient avancer, mais qu'il n'y aurait pas de contributions ou de révisions publiques.

ALISSA COOPER : Merci, Russ. Je vous avais oublié, allez-y.

KEITH DRAZEK : Merci, Alissa. Je pense que c'est correct. Ce que Russ dit est tout à fait correct. Pour moi, il faudrait une occasion pour que l'on révise ce contrat avant son entrée en vigueur, surtout pour assurer la transparence du processus. Mais ils ne considèrent pas la possibilité d'avoir une période de consultations publiques formelles dans le sens de l'ICANN.

Alors, pour ce que disait Lynn, je suis d'accord avec la modification, mais je dirais que le mot « contribution » pourrait peut-être faire penser à ce qu'il y aura une période de consultations publiques.

Et hier, on a entendu Fadi dire à plusieurs reprises pour répondre à plusieurs questions à ce sujet – il a toujours dit qu’il s’agit d’une question de mise en œuvre du personnel, que ce n’est pas une question de politiques pour laquelle il va y avoir une consultation publique formelle.

Alors, peut-être pour aborder cela, on pourrait soit biffer le mot « contribution », ce qui a été suggéré par Jon Nevet il y a trois – quatre jours – ce que j’ai accepté sans problème. Mais sur la base des réponses de Fadi, je pense qu’en ce moment, ce n’est pas très clair. Alors, il faudrait peut-être ajouter un autre mot qui soit plus clair, « considération », « retour »... je n’ai pas un mot clair qui me vient à l’esprit en ce moment, mais c’est ce que j’ai compris hier lors du forum public.

ALISSA COOPER : Merci. Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Alors, d’une part, indépendamment de ce qui a été dit, nous, on est l’ICG et il faut qu’on soit clair. Je suis d’accord avec Keith Drazek, « contribution » est un peu vague. Peut-être qu’on devrait parler de « révisions publiques », de « commentaire » ou de « consultations », mais sans savoir « contribution », *input*.

Je ne veux pas tout éliminer parce que cela est important et donc, ça devrait être clair et transparent.

Et ce n'est pas uniquement pour la communauté opérationnelle. Ça, ça s'applique à toute la communauté. Et s'il leur semble que tout cela est approprié, ils ont l'opportunité de s'exprimer. Alors, il faudrait leur parler de révisions publiques et de consultations publiques, supprimer « contribution » parce que « contribution » pourrait être un peu moins que ce qu'on veut recevoir. Mais « commentaire » pourrait être une bonne option. Je ne veux pas tout biffer. « Révisions » et « consultations publiques ».

ALISSA COOPER : Merci. Michael.

MICHAEL NIEBEL : Je suis d'accord avec Kavouss, avec Keith et avec vous, Alissa. C'est ce qu'on dit, ce n'est pas important de bien montrer ce que pensent les parties contractantes. Ce n'est pas l'avis qu'il faut que l'on partage. Mais il faut toujours considérer les informations confidentielles qui correspondent aux différentes parties contractantes cependant.

ALISSA COOPER : Alors, vous le considérez comme modifications du texte ou vous le prenez pour [peu clair] des informations confidentielles.

MICHAEL NIEBEL : La discussion est déjà enregistrée.

ALISSA COOPER : Je n'ai pas compris, mais ce n'est pas grave.

PATRIK FÄLSTRÖM : Est-ce qu'on peut être plus clair? Est-ce que vous voulez modifier le texte qu'on a en ce moment?

MICHAEL NIEBEL : Non.

ALISSA COOPER : Merci.

Maintenant, Russ Mundy.

RUSS MUNDY : Je veux simplement préciser au groupe que je ne m'oppose pas du tout à ce que l'on ait cette phrase dans ce paragraphe. Je

pense que c'est très bien que l'on sache tous ce qu'a dit le PSG par rapport à ces questions.

Mais moi, je suis complètement d'accord avec ceux qui ont dit « Voici ce que pense l'ICG ». Et c'est ça, en fait, ici il faut que l'on montre ce que pense l'ICG. Donc, c'est ça que je voulais tout à l'heure, que l'on décide si l'ICG croit ou pas qu'il devrait y avoir des contributions de n'importe quel type ou des informations, des retours concernant le contrat avant son entrée en vigueur.

Hier, j'ai entendu différentes personnes qui avaient différents avis. Personnellement, je ne m'oppose pas, mais j'ai entendu des personnes qui m'ont dit : « Finalement, c'est un contrat ». Alors, vous savez, il faut qu'on décide ça, il faut qu'on précise s'il y a des objections à ces types de déclarations de la part de l'ICG pour que l'on fasse une révision avant son entrée en vigueur, peu importe comment vous voulez l'expliquer. Mais c'est notre document.

ALISSA COOPER :

Merci, Russ.

Maintenant, Milton.

MILTON MUELLER : Oui. Il paraît qu'on est tous d'accord là-dessus, qu'apparemment il ne faut pas essayer de trouver ce qui nous semble va se passer et l'ajouter à ce rapport. Au contraire, moi, je proposais cette modification parce qu'il me semblait que la déclaration n'était pas correcte et donc, je me disais qu'il allait avoir une bonne déclaration.

Mais lorsqu'on entre dans ce type de déclaration normative et que l'on parle de « devrait », on parle de ce qui devrait être défini par les propositions et pas parce qu'il nous semble que l'ICANN et la NTIA vont faire.

Alors, dans ce sens, je soutiens la rédaction que je proposais avec cette modification mineure. Mais je pense que la phrase qui pose problème est plutôt la dernière.

Lorsqu'on parlait de révisions et de consultations publiques, on parlait des changements dans les rôles et dans – les modifications dans la compréhension de cette relation à long terme entre l'ICANN et le RZM, et je pense que c'est ce que demande les propositions, même si encore une fois le CWG a mal précisé cela pour le court terme. Il faudrait que l'on dise qu'au long terme, tout cela devrait non seulement être transparent, mais également faire de l'approbation de la communauté à travers les nouveaux mécanismes de responsabilité. Alors, je pense qu'il faut effectivement que l'on

réécrive cette dernière déclaration pour préciser la distinction entre le court terme et le long terme.

ALISSA COOPER : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je ne sais pas pourquoi on évite de parler de certains faits. Et c'est pourquoi il faudrait être transparent et pourquoi cette transparence doit faire l'objet d'une révision publique. Peut-être il faudrait que l'on ait des contributions à travers des commentaires ou à travers de retours et on pourrait remplacer le mot « contribution » par le mécanisme indiqué. Mais on peut garder n'importe quel de ces termes, hein? « Retour », « contribution », « commentaire ». Merci.

ALISSA COOPER : Merci.

Keith.

KEITH DRAZEK : Oui. Ici, on entre plutôt dans les aspects plutôt sémantiques, mais c'est vrai, je suis d'accord avec ce que dit Kavouss qui reprend peut-être ma suggestion, celle que j'ai faite sur le chat.

Feedback, donc « retour » pourrait être un terme un peu plus descriptif que « contribution » ou *input*. Ça suggère, en fait, « avec contribution », qu'on va fournir une idée ou apporter des commentaires avec plus de temps, mais « retour », ça vous donne l'occasion de réviser quelque chose qui sera publié avant son entrée en vigueur. Alors, je propose soit que l'on remplace « contribution » ou *input* par « retour » ou qu'on le laisse tel quel, mais qu'on avance.

ALISSA COOPER :

Oui, c'est un point controversé. Comme on a déjà vu ces derniers jours, puisqu'on a repris cette discussion à plusieurs reprises – je ne sais pas si on ne devrait pas peut-être essayer de définir s'il y a quelqu'un qui pense que cette représentation est inacceptable ou qu'elle n'est pas exacte ou que l'ICG défend sa responsabilité. Non? Russ?

RUSS MUNDY :

Est-ce que le mot là, maintenant, est *feedback*? Je ne vois pas.

ALISSA COOPER :

Oui.

RUSS MUNDY : Bien. Alors, je suis complètement d'accord.

ALISSA COOPER : Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Alissa. Ma remarque est que je suis d'accord avec ce mot, *feedback*. Mais dans le contexte de l'ICANN, une « révision » est un terme très spécifique avec beaucoup de connotation. Alors, une révision est lancée par le Conseil d'administration de l'ICANN, elle exige la création d'un groupe de travail, etc. Donc, moi, je pense qu'on serait mieux de ne pas parler de révision, mais simplement dire « retour ».

ALISSA COOPER : D'accord.

Milton et puis Elise.

MILTON MUELLER : Je pense que cette discussion de *feedback* et révision publique n'est pas si sérieuse. Ce n'est pas aussi grave que ça. Je préférerais simplement biffer ce mot, « contribution », *feedback*, *input* ou quoi que ce soit parce qu'en fait, ce qu'on implique

aussi, c'est qu'on aura un impact sur le résultat. Ce n'est pas simplement qu'on exprime.

Et je ne pense pas, Jean-Jacques, que le terme « révision publique » implique beaucoup d'exigences bureaucratiques. Ça veut simplement dire que pour la plupart des personnes, la transparence devrait être là pour vous permettre de comprendre ce que l'on a.

Donc, je pense qu'il nous fait une autre déclaration qui suggère que dorénavant, par rapport à cette discussion entre court terme et long terme, toutes les modifications à ce sujet doivent faire l'objet d'un processus d'approbation de la communauté.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Permettez-moi de rebondir là-dessus. « Révision » a deux sens dans l'environnement de l'ICANN. En tant qu'ancien membre du Conseil d'administration, je dirais que d'une part, vous avez la révision publique qui, en fait, s'appelle « consultation publique », *public comment*. Donc, on a un processus spécifique pour cela. Et l'autre sens du mot *review*, « révision », c'est une révision périodique qui est lancée par le Conseil d'administration de l'ICANN. Et cela dépend des membres du conseil parce qu'il y en a un qui va devoir diriger cette initiative.

Donc, moi, je propose justement que l'on parle de *feedback* ici pour éclaircir. Je pense que c'est plus direct. Merci.

ALISSA COOPER : Elise.

ELISE GERICH : Oui. Je suis à peu près d'accord avec Milton par rapport au mot *feedback*. Je pense que si on parle de « pour révision et retour », *for review and feedback*, je pense que ça donne cette idée qu'il va y avoir des mesures prises en fonction de ces retours. C'est-à-dire qu'on va nous dire si nos retours sont acceptés ou pas ou alors qu'il va y avoir des modifications à apporter en fonction de nos retours.

Mais d'après ce que l'on a entendu hier lors du forum public et ce que l'on peut comprendre à partir des interventions de Fadi, c'est que – Jean-Jacques, vous me direz si c'est la bonne utilisation du mot « révision » — lorsqu'on dit « disponible pour révision » dans le but d'améliorer la transparence, c'est que ça va être publié, il va être disponible pour que les personnes puissent connaître les détails. Mais je ne pense pas, d'après ce que j'ai entendu hier lors du forum public, que les retours vont être considérés pour modifier ce contrat. Donc, je ne voudrais

pas faire penser aux personnes que ce sera différent dans ce sens.

ALISSA COOPER :

On reviendra à Keith. Mais encore une fois, c'est ce que – il nous semble en tous cas – devrait être la norme et si on concevait des commentaires publics et si on considérait la question. Mais les parties peuvent ne pas respecter cela et individuellement, on peut, chacun de sa part, travailler pour qu'il n'y ait pas de commentaires. Mais s'il nous semble que ces termes n'expliquent pas correctement ou qui ne couvrent pas correctement les exigences.

Keith.

KEITH DRAZEK :

Merci, Alissa.

Je ne veux pas prolonger la discussion, mais je soutiens les commentaires d'Elise et de Milton. Si on parle ici du but de transparence au long terme, on suggère que s'il y a des modifications à un autre moment, on implique que pour le renouvellement ou le changement de fournisseur, il va toujours y avoir une consultation publique comme approche communautaire.

Donc, c'est peut-être ça qu'il faut considérer. Il ne faut pas faire penser aux gens quelque chose par rapport à l'étape actuelle pour ce qui est des commentaires publics ou pour la réception de contribution à cette étape. Mais c'est une exigence à l'avenir.

ALISSA COOPER : Milton, vous levez la main? Non? C'est une vieille main?

MILTON MUELLER : Non, non, non, *c'est bon*, je vais m'en servir. Je relève la main, alors.

En tous cas, je suis d'accord avec Keith. Pour moi, cette distinction entre court terme et long terme est importante. Par rapport à ce que disait Alissa, si vous voulez laisser *feedback* ou *input*, c'est vrai qu'on devrait l'avoir, mais en fait, c'est le CCWG qui devrait être chargé de considérer cela. De toute façon, c'est vraiment essentiel. Et je me propose pour rédiger une phrase que l'on puisse discuter à travers la liste de diffusion. Comme à, on avancera ici.

ALISSA COOPER : Oui, c'est une bonne suggestion. Je me demandais si c'était possible de tout faire en une phrase.

On a Kavouss et après, on avancera.

KAVOUSS ARASTEH : Je pense qu'en essayant de résoudre ce problème, on en a déposé un autre. C'est qu'on parle ici de « disponible pour le public ». Alors, si vous commencez par cela, pourquoi est-ce qu'on ajoute « avant son entrée en vigueur »? Pourquoi il faut mettre en rapport sa disponibilité avec son entrée en vigueur? Si on le fait, c'est pour qu'il y a un impact, si on le fait avant l'entrée en vigueur. Autrement, on va le mettre à la disponibilité du public, c'est tout.

ALISSA COOPER : Bien. Alors, pour reprendre la suggestion de Milton — je pense qu'on a suffisamment de choses à faire le reste de la journée et donc il est fort probable que l'on continue jusqu'à 17 h et probablement, il va nous falloir une autre pause. Et donc, je suggère que pendant la pause, Keith et Milton, et peut-être Jean-Jacques, et les autres qui veulent les aider, se réunissent pour rédiger un texte là-dessus. Et on reprendra cela après la pause.

L'idée est d'avoir une pause vers 15 h. Tout le monde est d'accord? D'accord.

Alors, on revient à la question s'il y a autre chose qui vous semble requérir une discussion en personne, approfondie, un point que l'on n'ait pas discuté pour l'instant? D'accord.

Vous avez quelque chose? Allez-y.

KAVOUSS ARASTEH : Oui, j'avais proposé des modifications pour la première partie concernant le statut.

ALISSA COOPER : Oui, oui, j'y arrive! J'y arrive. C'est la question de l'extension. Tout à fait. J'essaie de mettre un peu à jour cette version.

OK, donnez-moi un instant, je vais essayer de le mettre à jour.

Je m'excuse, on a des problèmes techniques. On est passé à un autre document pour des questions de format, mais tout cela sera inclus dans la première page. Alan a fait une bonne suggestion que l'on ajoute le nom de notre groupe dans la première page et ç'a été accepté sans objection.

Mais voici l'extension que l'on donnera en bas de cette première page. Voici ce que l'on a.

Allez-y, Manal.

MANAL ISMAIL : Est-ce qu'il faut mettre ce mot-là, *indeed*? On peut biffer ce mot effectivement ou même supprimer toute la phrase.

Une autre remarque, c'est qu'on avait cette partie que l'ICG allait demander la confirmation du CWG que ces exigences de responsabilité ont été respectées. Donc, il faudrait ajouter « de responsabilité », *accountability requirement* dans la dernière phrase.

ALISSA COOPER : Oui, je vois. Il faudrait avoir le suivi des changements, hein? En jaune, encore. Super.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Est-ce que vous avez regardé ce que je vous ai envoyé?

ALISSA COOPER : C'était quoi?

KAVOUSS ARASTEH : Je vous ai envoyé sur le chat des propositions parce que je pense que dans le deuxième paragraphe, il ne faut pas que l'on commence avec cette phrase: « La mise en œuvre des

propositions de... », etc. Ce n'est pas que je ne suis pas d'accord, mais je m'oppose profondément.

ALISSA COOPER :

D'accord.

Je regarde les gens de la Communauté des numéros et de la Communauté des paramètres de protocoles, est-ce que ça vous pose un problème de biffer cela?

Alan, allez-y.

ALAN BARRETT :

Je pense que ce serait correct de supprimer les mots, la phrase qui est surlignée, « la mise en œuvre... », etc. C'est correct, en fait. Merci.

ALISSA COOPER :

D'accord.

Milton, allez-y.

MILTON MUELLER :

Peut-on dire « l'ICG va obtenir la confirmation » plutôt que de « demander »?

ALISSA COOPER : On a toujours dit « demander », hein? *Seek*.

MILTON MUELLER : Oui, mais demander, ça ne veut pas dire qu'on va l'obtenir, hein?
Il faut recevoir la confirmation.

ALISSA COOPER : « Demandez et vous recevrez ». C'est comme ça que ça se passe.
Kavouss, allez-y.

KAVOUSS ARASTEH : J'espère que vous me permettrez de me dire que ça fait 40 ans que je fais ce type de travail à l'ONU. Si on me demande des informations, c'est qu'on s'attend à les recevoir. Si on ne s'y attend pas, on ne fait pas attention à ce qu'ils font. On fait ce qu'on veut. Alors, on demande la confirmation, ce n'est pas qu'on reçoit la confirmation: on demande l'information, la confirmation en attendant de l'obtenir. Donc, « demander », ça veut dire qu'on va devoir avancer. Donc, pour le faire, on le rappelle, chaque fois, on le rappelle de nous envoyer les informations. Donc, si Milton l'accepte – je sais que son anglais est beaucoup mieux que le mien –, « demander », en termes juridiques, est beaucoup mieux.

ALISSA COOPER : Je ne sais pas qui va céder ici, mais...

Keith.

KEITH DRAZEK : Vous voulez que je propose un autre mot?

ALISSA COOPER : Bien sûr.

KEITH DRAZEK : J'avais suggéré qu'on utilise le mot « assurer », *secure*. Donc, de cette manière, on parle de *secure* et d'*obtain*. On va s'assurer qu'on a la confirmation.

ALISSA COOPER : Manal.

MANAL ISMAIL : Moi, je suis plus flexible. Mais si on change un mot ici, on va devoir le changer partout aussi.

ALISSA COOPER : Oui, c'est ça. Mais c'est une bonne précision. Je suppose que ce que l'on change ici sera changé aussi ailleurs dans le texte.

Alors, *secure*, qu'est-ce que vous en pensez?

Je vois qu'il y a beaucoup de soutien autour de la salle.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : En fait, ce n'est pas la peine de tout relire, vous cherchez *seek* et vous remplacez par *secure*. *Secure* est aussi une meilleure alternative pour *seek*. Donc, on obtient l'accord, on demande l'accord, on ne reçoit pas. Mais si vous avez le temps, vous pouvez tout lire, hein?

ALISSA COOPER : Non, ce n'est pas pour tout le texte, c'est pour cette phrase spécifique. Ce n'est pas difficile de le faire.

Milton, vous êtes d'accord? Oui?

Jari?

JARI ARKKO : Je suis d'accord avec l'élimination de cette phrase. J'ai suggéré deux autres mots pour remplacer cela dans le petit paragraphe qui nous reste pour pouvoir souligner un peu plus – comme j'aime – le fait qu'il y a des aspects de la mise en œuvre qui sont

vraiment importants. Donc, je m'excuse, je ne veux pas reprendre la discussion, mais c'est quelque chose que je tiens à cœur.

ALISSA COOPER : Pardon, c'était quoi, le mot?

JARI ARKKO : C'est ce que j'ai écrit sur le chat, dans le paragraphe où on dit : « blah blah blah propositions sont compilées, prêtes pour la mise en œuvre et n'ont aucune dépendance », etc.

ALISSA COOPER : Je vais donc reproduire le même changement chaque fois que cela apparaît dans le document, si vous êtes d'accord.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires?

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je n'ai pas d'objections pour être en désaccord avec Jari.

ALISSA COOPER : Très bien. À la une? À la deux? Excusez-moi. Lynn.

LYNN ST. AMOUR : Je me demande s'il y a d'autres processus – quand on dit qu'il y a d'autres processus, est-ce que cela pourrait être interprété par ceux qui approuvent ça, que nous ne les attendons pas ou que cela – il n'y a pas d'interdépendances?

ALISSA COOPER : C'est moi qui ai écrit cela et c'était mon intention justement.

LYNN ST. AMOUR : Je pense que cela met le doigt dans une question franchement difficile.

ALISSA COOPER : C'était ce que je voulais.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Est-ce que ce serait difficile à accepter de supprimer cette partie qui dit « d'autres processus qui restent en suspens »? Parce que c'est très large. Je pense qu'en ce qui concerne les autres deux communautés déjà couvertes – donc, je vous propose de considérer la possibilité d'éliminer cela.

ALISSA COOPER : Jari?

JARI ARKKO : Nous devrions faire ce qui est correct. C'est vrai qu'il n'y a pas d'autres choses à faire avant que cela soit mis en œuvre. En fait, nous essayons d'avancer et je ne vois pas de raisons pour ne pas dire la vérité dans ce document. Certaines gens peuvent penser encore qu'ils doivent encore obtenir une approbation, et c'est bien. Je ne pense pas que l'on soit en train de déranger qui que ce soit. Je pense que l'on veut que ce travail soit fait et je ne vois pas – et c'est la situation actuelle par rapport aux interdépendances. Je ne vois pas de problèmes.

ALISSA COOPER : Lynn.

LYNN ST. AMOUR : Cela figure dans la première partie de notre document. Ce serait peut-être mieux de s'arrêter après le mot « interdépendances ». « Les paramètres de protocoles et les numéros sont prêts pour être complétés et n'ont pas d'interdépendances ». Et puis, ça va s'arrêter là.

ALISSA COOPER : Je n'ai pas d'objection à cela, mais c'est mon opinion personnelle.

Manal.

MANAL ISMAIL : Je comprends ce que veut dire Lynn. Mais la phrase dit « autres processus en suspens ». Ce qui inclut explicitement les communautés des numéros et de paramètres de protocoles et les exclut d'une coordination d'interdépendances par rapport à la phase de mise en œuvre. D'accord? Il y a un engagement pour assurer une coordination à l'avenir. Je ne parle pas de la situation actuelle. Je veux dire, nous pouvons dire qu'il y a des choses qui sont complètes, mais nous ne pouvons pas exclure ce qui peut se passer à l'avenir.

ALISSA COOPER : Kavouss.

KAVOUSSARASTEH : Je ne peux pas être d'accord avec vous, Jari. Parce qu'on – interdépendances par rapport à quoi? Ça peut être des interdépendances entre beaucoup de choses. Je propose de supprimer le mot *any*, en anglais, « tout autre processus en

suspens ». Je pense que cela va dans le sens de ce que voulait Jari Arkko.

LYNN ST. AMOUR : Je vais accepter ce que la majorité va dire, mais mon dernier commentaire, c'est que nous sommes en train d'envoyer ce document à un processus.

ALISSA COOPER : C'est pour le moment. Ce ne sera plus un processus quand on enverra le document, bien évidemment.

Manal.

MANAL ISMAIL : Je voulais suggérer que nous nous arrêtions – que nous arrêtions la phrase après « CCWG » comme l'avait proposé monsieur Arasteh. Parce que je crois que cette phrase exclue les autres communautés de toute coordination future qui pourrait être nécessaire.

JARI ARKKO : Bien, évidemment, c'est prêt pour la mise en œuvre. Et la mise en œuvre ne elle-même n'est pas exclue dans les efforts de mise en œuvre. Mais bien entendu, il faut une coordination ou du

travail au niveau de la communauté dans le cadre de la mise en œuvre, comme ce qui s'est passé avec l'IPR. Nous définissons ce que nous avons comme étant le plan, il y a après des aspects liés à la mise en œuvre. Et dans cette mise en œuvre, il peut y avoir une révision de la communauté ou d'autres arrangements, mais je pense que ça fait partie de la mise en œuvre. Je pense qu'il n'y a pas grand-chose à dire par rapport à cela ici.

ALISSA COOPER : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je pense que l'on devrait retenir la phrase telle qu'on l'a modifiée, mais il ne faudrait pas ajouter un « s ». *Process* et *processes, correspondence*, il ne faut pas dire *correspondences*, au pluriel. *Process* devrait être au singulier aussi. Vous aurez au pluriel en fonction de la situation.

MILTON MUELLER : Non, je ne suis pas d'accord.

Si vous enlevez le mot *any*, comme vous l'avez proposé, il faut garder *process* au pluriel. Autrement, cela n'est pas correct. Il faut, en anglais, garder le « s ».

Pourquoi sommes-nous en train de parler de cela?

ALISSA COOPER :

Qu'est-ce que vous en pensez?

On va voir ce que vous en pensez. Très bien. Je pense qu'on est bon par rapport à l'état de situation du document.

Voilà ma suggestion. Je pense que nous devrions prendre notre pause maintenant. Il faudrait que l'on se mette d'accord concernant la phrase du RZM et ensuite, que l'on parle du rapport sur l'état de situation et ce qui va se passer par la suite en ce qui concerne le rôle de l'ICG pendant la mise en œuvre.

Michael?

MICHAEL NIEBEL :

Excusez-moi, mais j'avais basé la date ou l'heure de mon départ en fonction de l'ordre du jour que l'on avait établi. Si vous voulez franchement finir, peut-être qu'il ne faudrait pas prendre de pause.

ALISSA COOPER :

Oui. Je pense qu'il faut encore passer aux autres documents avant de passer aux autres sujets. La question du rôle de l'ICG pendant la mise en œuvre est assez longue. Donc, je pense que

ce serait trop tard pour une pause si l'on aborde cette question maintenant, avant la pause. Mais je vous écoute si vous avez des propositions par rapport au programme.

Keith? Keith est parti? D'accord. Il est parti à la réunion de la GNSO. Parce qu'il allait nous aider avec la phrase concernant le RZM. Oui, je sais qu'il va et vient entre la réunion de la GNSO et celle-ci.

Très bien. Regardons un petit peu l'ordre du jour.

Je sais qu'il y a des gens qui partent bientôt. Donc, nous allons parler de l'ICG pendant la phase de mise en œuvre. Et quand les gens seront fatigués ou qu'ils devront partir pour l'aéroport, nous allons faire une pause et ensuite, nous allons finir avec la phrase pour le RZM et nous allons voir ce que nous ajoutons dans notre annonce.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Parlons-nous de document ou de proposition? L'état de situation de la proposition ou du document? Quel document? Il s'agit d'un document ou c'est l'état de situation de la proposition? Donc, l'état de la proposition – parce que si on parle de document, de quel document parle-t-on?

ALISSA COOPER : Très bien.

Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : J'aimerais parler du prochain point de l'ordre du jour. Est-ce qu'on pourrait faire ça?

ALISSA COOPER : Patrik va s'occuper d'animer cette partie.

PATRIK FÄLSTRÖM : Alissa et d'autres personnes vont travailler sur ce texte. Mais en parallèle, on va essayer de parler du rôle de l'ICG.

Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Patrik.

Dans ce point de l'ordre du jour, je pense que le titre porte un peu à confusion du point de vue de la Communauté des utilisateurs. Parce qu'ils sembleraient suggérer qu'il y a « deux vies ». Il y aurait la rédaction de la proposition de transition et puis il y a une sorte de vie d'après où l'on serait en état d'hibernation, de veille. Et je pense que ce n'est pas approprié.

Cette distinction entre la rédaction et la mise en œuvre est artificielle et, dans une certaine mesure, arbitraire. Cette différenciation n'est pas basée – ne figure pas sur notre charte et ne correspond à ce que la NTIA a demandé à l'ICANN de faire, à savoir devenir un facilitateur et réunir ou créer l'ICG.

L'ICG est la seule entité légitime pour faire ce travail.

Nous comprenons très bien que les communautés opérationnelles vont effectivement avoir un rôle majeur dans les prochaines étapes de la mise en œuvre. Cela est tout à fait évident.

Mais une grande partie des implications ou des conséquences de la transition et de la mise en œuvre de notre proposition vont affecter et auront des impacts sur le reste des communautés représentées au sein de l'ICG.

C'est la raison pour laquelle je pense qu'au lieu d'utiliser des expressions approximatives, comme « hibernation » ou « veille », qui n'ont aucune valeur juridique, je pense qu'il faudrait dire que nous restons constituer. Comme on l'a déjà suggéré, cela sera le cas jusqu'au 30 septembre 2016.

Et nous avons même spécifié la façon dont nous allons faire cela, à savoir nous allons avoir notre liste de diffusion ouverte, nous allons donc communiquer notre disponibilité aux

différentes communautés pour qu'elles puissent poser des questions ou soulever des inquiétudes, et cela est très positif.

Mais je pense que le fait de rester constitué implique plus que cela.

Au cas où la NTIA a sa seule initiative, et selon ses propres critères, ou bien, plus tard, transmettrait des objections ou des questions de la part du Congrès des États-Unis, nous croyons que c'est l'ICG dans son ensemble qui en serait saisi pour répondre à ces questions ou ces commentaires.

Si j'étais membre du Conseil d'administration actuel, imaginons que j'appartiendrais au Comité des finances du Conseil d'administration – parce que l'ICANN paie tout cela —, je serais inquiet du coût de continuer à assurer les services fournis par l'ICANN à l'ICG. J'en suis tout à fait conscient.

Et je propose donc que l'ICG — que les coprésidents de l'ICG demandent aux membres du Groupe de travail – qui n'existent plus, mais qui s'est réuni pour trouver un Secrétariat – se réunissent pour trouver une solution avec le Secrétariat afin que l'on puisse avoir un arrangement un peu plus léger, si vous voulez, pour qu'il reste à notre service, même si c'est dans une formation moins importante. Mais c'est un sujet que je ne vais pas développer en ce moment.

Ce que je veux dire, c'est que je suis tout à fait conscient du coût que représente le fait de maintenir en vie un minimum d'activité de l'ICG jusqu'à la fin septembre. Mais ce que je veux dire aussi, c'est que ces considérations devraient être prises en compte après l'affirmation de certains principes au lieu de la démarche contraire.

Alors, oui, je sais qu'il y a des problèmes logistiques et financiers, mais je pense que nous devrions pouvoir les régler.

Pour résumer, je suggère que l'ICG reste constitué en tant qu'unité, en tant qu'entité et que l'on n'accepte pas de nous diviser en différents spécialisés.

PATRIK FÄLSTRÖM : Merci. Mohamed.

MOHAMED EL-BASHIR : Je parle au nom de ma communauté. Je veux dire que l'ICG est le seul groupe qui, actuellement, a la représentation de toutes les parties prenantes et non pas seulement des communautés opérationnelles.

Et donc, il est important que ce groupe ne soit pas démantelé. Ce groupe doit continuer d'exister. Il faut parler du rôle exact que jouerait l'ICG ou au moins, parlons de cette hibernation ou

du fait de continuer d'exister pour pouvoir être réveillé si on a besoin de nous.

Mais la communauté At-Large ne soutient pas le démantèlement de ce groupe. Il est important que ce groupe continue d'exister. Nous pouvons, bien sûr, discuter des aspects logistiques qui seraient nécessaires pour que nous puissions continuer d'exister. Mais de manière générale, la représentation des parties prenantes ici dans ce groupe est très importante pour la transition.

Merci.

PATRIK FÄLSTRÖM : Merci. Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Pour les raisons avancées par Jean-Jacques et également pour les raisons avancées par Mohamed, l'ICG est le seul groupe qui ait représenté ou qui représente toutes les parties prenantes. Avant de passer au Congrès, la NTIA pourrait aussi avoir des questions. Il pourrait nous poser des questions. Et je pense que les communautés opérationnelles n'auront pas de difficultés à ce que nous puissions répondre à ces questions.

Ensuite, une fois que la proposition sera envoyée à la NTIA, la NTIA pourrait avoir des questions. Et c'est pour cela que je soutiens fermement la proposition des deux orateurs qui m'ont précédé.

PATRIK FÄLSTRÖM : Merci beaucoup. J'aimerais bien que vous leviez vos mains sur Adobe Connect.

Michael.

MICHAEL NIEBEL : Je vais baisser ma main puisque maintenant, je prends la parole.

Je suis d'accord avec les personnes qui m'ont précédé. Je pense que sur la base de nos discussions, nous avons annoncé que le Groupe resterait constitué jusqu'au 30 septembre 2016. C'est ce que vous aviez proposé, Patrik. Mais je pense que le fait de rester comme un point de contact pour la NTIA est très important.

Je pense aussi qu'il est important que cette possibilité d'avoir – de faire des contributions ou de recevoir des questions reste toujours disponible et qu'il y ait aussi un processus de contact avec le CCWG. Et nous devrions être suffisamment humbles pour dire que nous ne savons pas – nous ne saurons pas répondre à

toutes les questions qui pourront être posées. Nous ne savons pas vraiment tout ce qui pourrait se passer. Donc, il faut être préparé à devoir réfléchir à certains nouveaux événements qui pourraient se produire. Voilà ce que je voulais dire.

PATRIK FÄLSTRÖM :

Donc, de manière générale, les gens – je ne pense pas que l'on doive utiliser trop de mots pour dire qu'on soutient ce que les autres ont dit. Donc, essayons d'avancer plus vite et voir si vous avez plus de détails à apporter au rôle que nous pourrions jouer.

Ce que je vois, c'est que Jean-Jacques – je vais synthétiser ce que vous venez de dire. Que l'ICG reste constitué jusqu'au 30 septembre 2016, disponible pour répondre à des questions, et vous avez noté le coût supplémentaire que cela pourrait représenter. Mais ça, c'est une question de mise en œuvre.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Michael a dit quelque chose de très important. La continuité des activités de l'ICG devrait prévoir une liaison avec le CCWG.

PATRIK FÄLSTRÖM : Oui. J'ai noté aussi ce que Michael venait de dire. Justement, en ce qui concerne cette liaison ou ce cycle de retours avec le CCWG.

Très bien. Cela implique que nous avons un consensus par rapport au fait que l'ICG doit rester constitué et son rôle réévalué. C'était plutôt facile.

Martin.

MARTIN BOYLE : Je pense qu'il est très difficile d'accepter les points de vue qui ont été exprimés par les gens qui m'ont précédé, car nous avons été très vagues par rapport à celui qui saurait le rôle de l'ICG à l'avenir.

Quand nous avons été créés, nous avons compris que notre rôle était très clair. C'était un rôle de coordination d'une proposition combinée qui serait, par la suite, présentée à l'ICANN et ensuite, à la NTIA.

Je suis satisfait de voir que l'on pourra rester en veille à l'avenir. Et je pense qu'il est bien pour nous de pouvoir se dire qu'on a fait tout ce que l'on devait faire. Mais je suis tout à fait conscient du fait que les propositions actuelles découlent de processus multipartites différents qui visaient très particulièrement à

assurer une mise en œuvre pratique. Et ce qui m'inquiète, c'est que ce groupe commence à être – comment à mettre en place un exercice d'interprétation ou de réinterprétation.

Et on veut qu'on se substitue à d'autres communautés. Je ne dis pas « non ». Je ne dis pas qu'on ne devrait pas, mais j'aimerais qu'on soit très clair par rapport à ce que c'est notre rôle et notamment quel est notre rôle de sauvegarde afin que l'on ne substitue pas aux organes appropriés de mise en œuvre, qui sont les communautés opérationnelles elles-mêmes, qui sont liées – qui doivent rendre des comptes à leur communauté par les processus qu'elles ont prévus.

PATRIK FÄLSTRÖM :

Merci beaucoup. Je suis d'accord sur le fait qu'il faudra en discuter, mais je dois dire que nous sommes d'accord depuis le départ par rapport au fait que la responsabilité de la mise en œuvre reste du côté des communautés opérationnelles. Ce que l'on a dit cette semaine – s'il y a un consensus au sein de l'ICG, quel serait notre rôle.

Keith.

D'accord , je lis ici... j'ai le droit de lire au micro... « je suis d'accord »... « Mon micro ne marche pas. Je suis d'accord avec les commentaires de Martin. Je sens que notre rôle conclut avec

la livraison de la proposition. Ça m'inquiète qu'il va y avoir un groupe de 30 personnes qui contrôlent la mise en œuvre. »

Et puis, on a un autre commentaire de Jean-Jacques qui dit : « La communauté que je représente ici ne se considère pas comme une communauté qui empêche la mise en œuvre. »

Je voudrais maintenant que l'on reprenne la liste.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Oui, c'est exactement ce que disait Jean-Jacques. Je ne pense pas que l'on aille entraver sa mise en œuvre. On facilite. Donc, entraver, non, je ne suis pas d'accord. On pourrait continuer d'exister, mais notre charte pourrait être modifiée. Je ne vois pas que l'on est un obstacle. On ne va pas entraver cette mise en œuvre. Si vous ne participez, allez voir votre communauté, vous leur dites que ça ne vous intéresse pas, mais on n'entrave rien, nous, ici. D'ailleurs, tout notre travail en fait la preuve : on facilite, on n'entrave rien, on consacre des heures et des heures à ce travail. Donc, je pense que – pardonnez-moi, mais franchement, si les personnes considèrent qu'on entrave, il faudrait qu'elles s'excusent.

PATRIK FÄLSTRÖM : Paul Wilson.

PAUL WILSON : Merci. J'avais fait des remarques concernant notre rôle, surtout pour les communautés opérationnelles parce qu'elles devaient fournir des communications, assurer un rapport, par pour que ce soit contrôlé, mais pour que l'on puisse faire un suivi du processus de mise en œuvre. Donc, il me semblait que la proposition était plutôt basée sur un supposé. Et il me semblait qu'on avait une charte qui était assez claire. Donc, si on respecte notre mission selon charte une fois qu'on aura conclu nos travaux pour l'élaboration de la proposition, notre travail sera fini.

Alors, à titre personnel, je ne vois pas quel serait le bénéfice de continuer à travailler au sein de ce groupe. Mais je dirais que les RIRs ont maintenant exprimé leur opinion. Ils disent qu'ils préféreraient nous voir respecter notre charte et conclure nos travaux dès que la proposition sera acceptée par la NTIA. Donc, ce n'est pas tout simplement une question de remettre la proposition à la NTIA, mais de s'assurer qu'elle soit acceptée par cette agence.

PATRIK FÄLSTRÖM : Alan, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose?

ALAN BARRETT : Non. Je pense que Paul a bien exprimé ce qu'on a discuté au sein du groupe des RIRs. Il me semble que le rôle de l'ICG devrait conclure dès que la proposition sera acceptée. Ça pourrait bien sûr après sa remise.

PATRIK FÄLSTRÖM : Lynn.

LYNN ST. AMOUR : Je pense qu'on était tous d'accord là-dessus. Si on continue d'exister, le travail devrait se faire au sein des différentes communautés, non seulement les communautés opérationnelles, mais également au sein des communautés de l'ICANN et de l'IANA et d'autres communautés ou sous-communautés qui appartiennent à l'environnement de l'ICANN, bien sûr.

Mais lorsqu'on a ces rôles d'agents de liaison, je me demande un peu, en fait, si, de par le passé, on a atteint des résultats. On voit la collaboration entre toutes les communautés, mais il va sans doute avoir différentes parties de travail qui vont se faire en parallèle en très peu de temps. Donc, je me demande si, peut-être, on ne devrait pas avoir un rôle plus actif comme le demandent certaines personnes. Ne serait-ce peut-être pas la peine d'avoir des agents de liaison qui travaillent pour cette

initiative de mise en œuvre menée par le personnel de l'ICANN? Ce serait peut-être une initiative qu'ils ont déjà commencé à mettre en œuvre et qui paraît accélérée, qui paraît avancer rapidement. Mais je pense qu'il serait utile pour garantir que toutes les communautés ont été correctement considérées tout au long du processus.

Cette semaine, toute seule, on avait déjà différentes occasions où il était évident qu'une partie du travail se faisait au sein d'une communauté et qu'en fait, les autres n'avaient pas été considérées. Je me demande donc s'il n'y a pas un rôle plus léger, qu'il y a deux agents de liaison qui participent à l'initiative de la mise en œuvre de l'ICANN et qui communique avec eux pour garantir qu'il y aura un certain niveau de rapport ou d'aise avec la communauté.

PATRIK FÄLSTRÖM :

Merci. J'ai Mary et après, j'aimerais que l'on résume où on en est par rapport à la discussion.

Ah oui, j'avais Manal.

Mary.

MARY UDUMA :

Merci. Premièrement, je suis d'accord, c'est vrai qu'on devrait continuer d'exister. Il nous reste du travail à faire. Ça pourrait ne pas être du travail de mise en œuvre, mais plutôt du travail de coordination. Alors, s'il faut que l'on réponde à des requêtes de la NTIA ou même du Congrès – pourquoi pas? – pendant qu'ils évaluent la proposition, il pourrait y avoir des demandes imposées, des doutes qui nous arrivent à travers la NTIA. Alors, on devrait peut-être continuer d'exister pour qu'il y ait un organisme qui reçoive toutes ces demandes et puis que le Groupe les relaie aux autres communautés opérationnelles pour qu'elles répondent.

Donc, s'il reste du travail à faire par le CWG et par le CCWG – parce qu'il y a des parties du travail du CWG qui n'ont pas été complétées et qui pourraient exiger peut-être d'autres travaux de notre part –, je pense qu'il pourrait toujours continuer d'y avoir des appels, des réunions en ligne, des listes de diffusion où l'on discute jusqu'à ce qu'on aura conclu avec le travail du CWG et confirmer avec le CWG que les exigences ont été respectées par le CCWG. Je pense que nos services sont toujours nécessaires jusqu'à ce point-là.

PATRIK FÄLSTRÖM :

Merci. Je voudrais soulever deux points à ce point-là.

Oui, je sais, je sais. Attendez.

C'est deux choses que j'aimerais que l'on discute.

D'une part, j'entends des personnes qui utilisent différents termes pour la durée de notre groupe. J'entends des personnes qui parlent de la fin septembre 2016 — quand notre proposition sera approuvée, je pense que c'est ça le mot qu'on utilise en ce moment sur le chat.

Je pourrais envisager également de parler du moment d'échéance du contrat actuel entre la NTIA et l'ICANN. Donc, je ne vois pas d'accord là-dessus, en fait. Donc, je voudrais que l'on discute de cela.

D'autre part, comme on a entendu dire cette semaine, en ce moment, le suivi de la mise en œuvre de la proposition de l'ICG est quelque chose que l'ICANN va assurer. Je voudrais que l'on considère explicitement si on peut accepter cela, s'il nous semble que cela correspond à la proposition de chaque communauté opérationnelle.

Alors, on va continuer avec Manal, après Jean-Jacques et on continuera.

Alors, Manal.

MANAL ISMAIL :

Merci, Patrik. C'est exactement ce que j'allais dire. J'allais dire qu'il me semblait qu'on était déjà d'accord sur la continuité de notre existence et l'entretien de notre liste de diffusion pour garder les canaux ouverts. Mais on avait inclus cela sur notre diapositive, c'est ce qu'on a communiqué lors de notre séance de participation et d'échange. Il me semblait que c'était accordé, donc je pense que la question serait peut-être jusqu'à quand, comme vous venez de dire. Et quelle serait la mesure dans laquelle il faut qu'on reste actif?

Alors, je pense que cela va sans doute être décidé en coordination avec les communautés opérationnelles et avec la communauté élargie. Je ne sais pas ce que ces communautés pensent par rapport aux autres étapes et à notre rôle dans ces autres étapes.

Mais je pense qu'ici, on propose, on apporte le point de vue par rapport à notre rôle. Donc, je pense que ça va être coordonné avec la communauté élargie. Merci.

PATRIK FÄLSTRÖM :

Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Patrik. Deux ou trois points.

D'abord, il y a la question des symboles. Vous pensez sans doute que la réunion de l'ICG à travers ses membres des différentes communautés, non seulement avec les communautés opérationnelles, veut dire que les animateurs, non seulement la NTIA et l'ICANN, veillent à avoir des précautions non seulement morales, mais plutôt de pouvoir dire plus tard : « Le plan de transition a été complété et ç'a été fait avec l'Accord de la communauté ».

Alors, il faut accepter les conséquences de ce processus et considérer que l'ICG est vraiment représentatif de l'intérêt mondial de l'Internet dans le cadre de cette transition.

Dans ces dix minutes, j'ai entendu dire beaucoup de choses différentes. Et je dirais que nous, en tant qu'ALAC, et avec Mohamed aussi bien sûr, nous considérons qu'en termes pratiques, on parle de questions, de remarques, de demandes qui arrivent à l'ICG qui ne devraient pas être envoyées à un individu particulier ou à une partie de l'ICG. Les requêtes sont envoyées à l'ensemble de l'ICG.

D'autre part, je veux parler de cette [peu clair] du travail ou de ces autres expressions qu'on a entendus cet après-midi. Je pense que ce n'est pas à un de nous de décider qui va être chargé de cela. Ça dépend de la communauté. C'est la communauté qui va devoir décider si cette partie de notre

travail futur est importante ou pas. Si ce n'est pas important, c'est eux qui ont le droit de ne pas participer en permanence ou provisoirement. Mais ce n'est pas à nous de décider *ex officio* qui devrait participer et qui ne devrait pas participer.

PATRIK FÄLSTRÖM : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Avec respect pour votre commentaire, j'ai ajouté dans le chat les réponses à votre commentaire. Donc, je suggère d'une part qu'il y ait deux étapes. L'étape 1, c'est d'exister jusqu'à ce que la proposition soit acceptée. Après cela, pendant l'étape de mise en œuvre, on devra décider si on veut continuer d'exister ou pas et avec quelle charte. Merci.

PATRIK FÄLSTRÖM : Merci.

Alan?

ALAN BARRETT : Oui. Je voulais parler de qui va faire le suivi de la mise en œuvre. Je pense que ce n'est pas seulement l'ICANN, mais plutôt les communautés opérationnelles devraient assurer leur propre

suivi. Au sein de notre communauté des RIRs, on a un site Web avec une liste où on essaie de suivre le statut.

PATRIK FÄLSTRÖM : Michael Niebel.

MICHAEL NIEBEL : Merci. Je voulais soutenir ce qu'a dit Manal. On a déjà discuté de cela. On avait décidé de soutenir le texte qui a été présenté publiquement, qui a été préparé et présenté par les présidents de la séance de participation où on a dit que l'ICG continuerait de constituer en tant qu'organisme jusqu'au 30 septembre 2016, qu'on allait maintenir la liste de diffusion de l'ICG pour garantir que les communautés sauraient comment nous contacter, comment avoir des réunions et des appels en fonction des nécessités.

Donc, je pense qu'il ne faut pas rediscuter cela, il ne faut pas, il ne faut pas revenir là-dessus, c'est tout dans le domaine du public.

Donc, c'est ce qu'on a annoncé, il y a d'autres choses à décider, mais ça, ça y est, c'est dans le domaine public.

PATRIK FÄLSTRÖM : Merci. On sentait, en tant que coprésidents, que vous voudriez rediscuter de la question. Alors, est-ce qu'on peut réaffirmer ce qui a eu lieu cette semaine?

Lynn.

LYNN ST. AMOUR : Une suggestion spécifique. Est-ce que ce serait d'intérêt pour l'ICG d'avoir des publications mensuelles de l'état des lieux qui consolide tous les rapports d'état, des communautés opérationnelles, de l'ICANN, des organismes pertinents? Est-ce que vous pensez que ce rôle serait correct? Je cherche à avoir des réponses spécifiques. Vous pouvez dire « non ».

PATRIK FÄLSTRÖM : Je pense qu'il y a deux questions là. D'une part, si les communautés opérationnelles sentent qu'elles peuvent ou qu'elles veulent ou quoi que ce soit rapporter à l'ICG, et d'autre part, s'il nous semble que l'ICG peut préparer des consolidations pour présenter ces états des lieux. On peut le discuter, hein?

Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : J'apprécie énormément les contributions de Lynn. C'est un service minime que l'ICG pourrait fournir, mais j'ajouterais que ça ne devrait pas être sans penser à tout ce qu'on a demandé. Il faut comprendre ces demandes — que tous les membres de l'ICG soient informés de tous les sujets. Merci.

PATRIK FÄLSTRÖM : Kavouss et puis Russ Housley.

KAVOUSS ARASTEH : Merci, Patrik. Je voudrais que l'on modifie l'ordre ici. Avec les agents de liaison existants — ce qui est important parce qu'on a – et peut-être que Keith Drazek pourrait le confirmer – fait beaucoup d'activités de contribution qui montre le travail de l'ICG et du CCWG, donc il faut que tout cela apparaisse parce que le travail du CCWG commence demain. Ils ont des équipes de travail qui vont faire leur travail jusqu'en janvier et peut-être même au-delà de cette date, donc il faut montrer le processus. *Feedback* ne semble pas être un bon mot.

PATRIK FÄLSTRÖM : Russ Housley.

RUSS HOUSLEY : Je voudrais que l'on change de sujet. Je ne sais s'il y a d'autres intervenants sur la liste.

PATRIK FÄLSTRÖM : Non. Allez-y.

RUSS HOUSLEY : La déclaration de mission dans les statuts constitutifs de l'ICANN n'est pas correcte en ce moment. Et l'IAB a demandé que ce soit modifié deux fois déjà; une d'ailleurs pendant les périodes de consultations publiques du CCWG. Mais on n'a pas vu de modifications. Le CCWG prévoit de voir des modifications de la déclaration de mission dans les statuts constitutifs comme statuts fondamentaux. Une fois qu'ils le feront, ce sera difficile de la commenter.

La déclaration de mission actuelle, en réalité, a été tirée d'une époque où on avait une organisation de soutien de protocoles, et cette organisation n'existe plus depuis des décennies.

Dans la structure actuelle de l'ICANN, il faudrait refléter la réalité, donc on a suggéré que l'ICG envoie un message au CCWG pour leur demander de corriger la portée de l'ICANN dans la déclaration de mission. Merci.

PATRIK FÄLSTRÖM : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je pense que c'est discuté séparément au sein du CCWG et c'est fait exprès, hein? Ce n'est pas complété, mais ce n'est pas ignoré. C'est une discussion en cours.

RUSS HOUSLEY : J'ai lu le document qui parle de ces discussions et ils disent que c'était rejeté.

PATRIK FÄLSTRÖM : Keith.

KEITH DRAZEK : Merci, Patrik.

Si je ne me trompe, pendant le forum public d'hier, le président de l'IAB a publié cette question, qu'il a posée au Conseil d'administration, spécifiquement à Steve Crocker, et la question était si l'ICANN était prête à considérer cette possibilité ou s'ils étaient ouverts à essayer de résoudre ce problème, mais la réponse de Steve Crocker était « oui ». Il a été catégorique. Il a dit « oui ».

Alors, je comprends que bien le CCWG a beaucoup de travail à faire en ce moment – ils ont d’ailleurs des travaux en cours, mais l’exercice de rédaction des statuts constitutifs n’a pas commencé. Parce qu’en fait, ils ne peuvent pas le faire jusqu’à ce que le cadre et le modèle et la structure des questions de la proposition seront répondus.

Alors, à ce point-là, on a fait de gros progrès cette semaine ici à Dublin, et tout cela est un peu plus clair en ce moment. Donc, j’espère que les travaux de rédaction des statuts constitutifs vont commencer dans cette prochaine semaine ou dans les prochaines semaines.

Mais lorsque je pense à la réponse de Steve Crocker à cette question, le fait que le travail de rédaction des statuts n’a pas commencé pour l’instant et sachant qu’il pourrait y avoir des statuts qui ne sont pas corrects, ce ne serait pas censé de le convertir en un statut fondamental.

Donc, la question, pour vous, Russ, est : qu’est-ce qu’on peut faire depuis l’ICG pour aider à résoudre ce problème?

RUSS HOUSLEY :

On a proposé un cadre alternatif pour cela depuis l’IAB et dans les commentaires. On veut bien participer, on ne veut pas que

cela devienne un statut fondamental qu'il serait impossible de modifier.

PATRIK FÄLSTRÖM : Keith?

KEITH DRAZEK : Oui, alors, pour rebondir, est-ce que ce serait approprié d'avoir des communications entre les coprésidents de l'ICG et les coprésidents du CCWG mettant en copie le Conseil d'administration de l'ICANN ou le personnel de l'ICANN ou quelqu'un qui fasse référence à ces communications qui ont eu lieu lors du forum public d'hier?

RUSS HOUSLEY : Ce serait parfait.

PATRIK FÄLSTRÖM : Milton?

MITLON MUELLER : Moi, je soutiens à 100 % les initiatives que l'on peut faire pour modifier la déclaration de mission afin qu'elle reflète ce monde de l'après-transition. Les éléments de la déclaration de mission

auxquels s'opposent Russ et d'autres ont été rédigés en 1998 et reflétaient un point de vue que l'ICANN et l'IANA étaient la même chose, que c'était deux entités intégrées, inséparables, ce qui s'oppose fondamentalement avec cette nouvelle prémisse de l'après-transition et du modèle d'après-transition qu'on a en ce moment.

Je pense que ça met l'ICANN dans des domaines de numéros et de protocoles où l'ICANN n'a aucun rôle à jouer.

Alors, la question est : qu'est-ce qu'on peut faire? Je pense qu'on peut aller au-delà, pas simplement parler des échanges du forum public, mais dire : « En tant qu'ICG, on a identifié une incompatibilité. La prémisse des propositions de ces trois communautés opérationnelles et que l'opérateur des fonctions IANA pourrait être séparées et pourraient être déléguées ailleurs et que la mission semble dire autre chose. Alors, vous voudriez que cela soit précisé parce que ce n'est pas une incompatibilité de notre proposition, mais ça pourrait poser des incompatibilités par rapport à la faisabilité de notre proposition et d'environnement général de l'ICANN ».

Vous voyez, je pense qu'il ne faut pas parler uniquement de ces échanges qui ont eu lieu pendant le forum public, mais en notre propre nom, présenter ce problème tel qu'il est.

PATRIK FÄLSTRÖM : Lynn?

LYNN ST. AMOUR : Je soutiens les commentaires de Russ et Jari sur le chat et ce que vient de dire Milton.

Je lève la main, en fait, pour souligner la confusion entre les commentaires de JJ et les miens. En fait, je ne parlais pas des différences de constitutions entre les deux groupes.

Ce que je suggérais était que si on révisait les rôles d'agent de liaison dans notre charte, on devrait penser à désigner deux personnes qui assurent ces fonctions du groupe actuel de l'ICG, tel qu'il est jusqu'à septembre 2016 et avec tout ce qu'on a déjà accordé pour que d'ici à septembre, ces personnes suivent les travaux. Je pensais spécifiquement au rôle de mise en œuvre de l'ICANN, hein?

Et puis, d'autre part, j'ai également pensé qu'il pourrait ne pas y avoir suffisamment de soutien, mais tout ce qu'on fait au sein de ce groupe devrait être soutenu par les communautés opérationnelles et par les communautés élargies. Donc, je me demande si ce ne serait pas un bon service à la communauté de leur fournir des mises à jour par rapport à l'état des lieux de toutes ces activités de mise en œuvre.

Ce n'est pas que je veux ici insister, mais j'essaie de comprendre si ce ne serait pas utile qu'ils comprennent la transition pour qu'ils voient ce qui est en cours.

Peut-être qu'on devrait discuter de notre rôle. Mais je pense qu'on n'a pas précisé exactement ce qu'on veut faire, ce qu'on devrait faire. Alors, peut-être que vous avez des précisions à apporter. Est-ce qu'on peut éclaircir cela?

PATRIK FÄLSTRÖM : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Je pense que ce que disait Russ était qu'en fait, on pensait que ç'avait été rejeté au départ, mais qu'en fait, c'était un commentaire d'une communauté et c'était tout. Maintenant, c'est également soutenu par l'ICG. Donc, si on l'ajoute dans la communauté ou dans les notes du coprésident ou du président, ça pourrait être l'avis de l'ICG. Alors, le coprésident du CCWG va suivre si c'est suggéré par le président de l'ICG. Peut-être qu'on devrait évaluer les différentes manières d'agir. S'ils ne veulent pas que ça devienne un statut fondamental, on devrait peut-être créer un texte séparé qui soit un statut normal, sans statut fondamental, mais c'est le travail de l'ICG qui devrait être

suggéré par le président de l'ICG et envoyé aux coprésidents du CCWG.

Donc, je ne sais pas s'il y a d'autres personnes qui veulent travailler ensemble.

PATRIK FÄLSTRÖM : Avant de passer à Milton et Manal, j'aimerais dire que j'ai demandé à des volontaires d'écrire la lettre, par exemple, au CCWG.

Manal, s'il vous plaît.

MANAL ISMAIL : Très brièvement. J'aimerais rebondir sur ce qui vient d'être dit par Lynn. Je pense que les communautés opérationnelles vont trouver cela utile, et ce sera utile pour l'enregistrement public de ce processus.

PATRIK FÄLSTRÖM : Merci beaucoup. Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Vous allez punir Russ Housley? Il peut préparer cela, je ne pense pas que ce soit difficile. Un ou deux paragraphes et puis nous

l'envoyer. À ce moment-là, on pourra le considérer de manière sérieuse.

PATRIK FÄLSTRÖM :

Merci. Donc, Russ, est-ce que vous pourriez écrire quelque chose que vous nous enverriez à nous, les coprésidents? Nous pouvons donc le distribuer et l'envoyer au CCWG. Très bien.

L'autre question que je voulais vous présenter – je vois qu'il n'y a pas d'opposition à la suggestion de Lynn. Est-ce que je peux suggérer donc que les liaisons actuelles avec les communautés opérationnelles, plus le CCWG, restent les mêmes pour assurer ce lien entre l'ICG et les communautés opérationnelles et le CWG pendant la période pendant laquelle l'ICG restera constitué? Cela implique également que ces individus resteront les agents de liaison qui feront passer non seulement nos messages vers le CCWG et les communautés opérationnelles, mais aussi, nous nous tiendrons au courant de l'état de situation de ce qui se passe dans le CCWG. Est-ce que vous avez d'autres propositions par rapport à cette proposition que je viens de faire? Très bien. Merci.

Alissa reviendra dans quelques minutes. Est-ce que vous avez d'autres points à soulever entre temps? Très bien. Je suggère que l'on fasse une petite pause jusqu'à ce qu'Alissa soit de

retour. Quand elle va revenir, nous allons essayer de reprendre nos discussions. Très bien. Alors, Alissa va revenir à 15 h 40 et donc, à ce moment-là, on reprendra nos discussions.

[PAUSE]

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : ... rédiger le texte de la RZM pendant la pause.

ALISSA COOPER :

Nous avons des petits problèmes techniques.

Très bien. Avant de revenir à la question du RZM – je sais que vous avez vraiment envie de revenir sur cette question. Patrik doit partir à l'aéroport très bientôt. Donc, avant qu'il parte, nous voulions dire quelque chose.

Tout d'abord, nous voulions dire quelque chose au Secrétariat. Tous les membres du Secrétariat, y compris le reste de l'équipe qui n'est pas là, mais surtout vous deux, les deux personnes qui sont ici présentes, nous tenons à remercier les efforts inhumains qu'elles ont faits pour pouvoir nous aider, toujours avec beaucoup d'aplomb, sans jamais se plaindre, même quand on leur a demandé de faire des choses ridicules toutes les semaines.

Et donc, pour tout cela, de notre part, de la part de l'ICG, nous voulions vous remercier du fond du cœur. Et nous avons un petit cadeau pour vous démontrer combien on vous apprécie.

[Applaudissements]

JENNIFER CHUNG : Je vais accrocher cela sur mon mur.

ALISSA COOPER : Et vous, mon ami, vous ne quittez pas la salle sans beaucoup d'applaudissements. Nous allons, bien sûr, rester constitués en tant qu'entité, mais nous ne serions pas là sans ton apport. Merci beaucoup, Patrik.

PATRIK FÄLSTRÖM : Merci, tout le monde. Merci. Merci.

Merci beaucoup à tous. Maintenant, je cours vers l'aéroport, essayons de finir, hein? Essayez de bien finir!

ALISSA COOPER : Bien. Maintenant, on n'a pas le choix.

Voyons l'équipe qui s'occupe du RZM... qu'est-ce que nous avons?

C'est votre phrase.

MITLON MUELLER : Nous avons travaillé. J'aime bien. Keith aime bien. Et personne n'ose être en désaccord avec nous.

ALISSA COOPER : Vous avez le micro si vous avez des objections par rapport à cette phrase. Autrement, nous allons l'incorporer en l'espèce.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je n'ai pas d'objection, mais je veux juste comprendre. La révision devrait être basée sur le consensus. La communauté devrait prendre des décisions sur le consensus. Autrement, ce ne serait pas révisé. C'est un peu la signification de cette phase.

Je ne comprends pas très bien ce que l'on veut dire.

ALISSA COOPER : Quelqu'un veut y répondre?

KEITH DRAZEK : Je vais répondre à votre question. Et peut-être il vaudrait mieux que je lise cette phrase. Je pense que l'intention, Kavouss, c'est que s'il va y avoir des changements majeurs au niveau de l'accord après la transition, y compris des changements dans le rôle des parties, cela devrait être soumis à la révision de la communauté, consultations publiques, à partir d'un processus multipartite.

Donc, tout changement par rapport à ce qui se passera après la transition, d'ici un an ou deux ans ou trois ans, la communauté devra avoir la possibilité de faire partie du processus pour approuver tout changement qui pourrait se produire après la transition.

KAVOUSS ARASTEH : Approbation des changements par consensus. Est-ce que vous pourriez reformuler cette partie de la phrase? L'accord devrait être rendu disponible pour révisions publiques – c'est-à-dire que la révision est soumise à un consensus, mais je ne pense pas...

KEITH DRAZEK : Permettez-moi de vous répliquer. Il y aura un accord, un accord écrit qui va découler de cette prochaine phase ou étape. De là, l'ICANN mettra – il y aura une mise en place. Et tout changement à cet accord, une fois qu'il sera exécuté – et cela fait partie de ce que Milton disait par rapport au CCWG, c'est que la communauté doit faire partie du processus de révision, doit pouvoir répondre à une consultation publique et faire partie de ce processus d'approbation de tout changement qui pourrait avoir lieu après la transition.

Permettez-moi de lire. Et s'il y a des problèmes de langue, on peut l'ajuster.

« L'ICG réitère qu'un accord écrit entre l'IFO et le RZM établissant le rôle de chacune des parties doit être mise en place au moment de l'expiration du contrat de la NTIA. Pour des raisons de transparence, cet accord devra être disponible pour révision publique avant son exécution. Afin d'être cohérent avec la proposition du CWG, tout changement structurel à cet accord après la transition, y compris tout changement structurel aux rôles joués par les parties, devrait faire l'objet d'une révision de la communauté, basée sur le consensus, contributions de la communauté et approbation par la communauté. »

Voilà. Si vous avez des commentaires, je vous écoute, mais je pense que c'est assez simple.

ALISSA COOPER :

Ce qui me gêne un petit peu, c'est la même chose que Kavouss a soulevée : que veut dire « avoir une révision de la communauté basée sur le consensus »? Est-ce qu'ils doivent être d'accord par rapport au résultat final? Donc, peut-être que « basé sur le consensus » devrait être mis à la fin...

Est-ce qu'il y a d'autres objections ou commentaires?

Très bien. C'est fait. Alors, ceci dit, nous sommes d'accord par rapport à tous les changements que nous allons introduire dans

la proposition. Il y a des modifications à titre éditoriales qui vont être incorporées aussi.

Ce que je propose, c'est de distribuer lundi une version avec les changements, donc l'envoyer à la liste de diffusion, avec un suivi des changements. Et je vais vous donner 48 heures, non pas pour rouvrir des débats, mais plutôt pour vous assurer qu'il n'y ait pas d'erreurs au niveau de la grammaire ou des problèmes ou des objections majeures. S'il n'y a pas d'objections dans ces 48 heures, nous pouvons déclarer que nous avons accompli notre travail dans la mesure du possible avec une interdépendance. Et nous allons donc, à ce moment-là, parler de la publication de notre proposition et nous allons donner une mise à jour.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Vous avez dit que vous alliez introduire des modifications à titre éditorial. On ne pourra pas donc rouvrir le débat par rapport à aucun sujet. Ce sont des modifications seulement au niveau de l'édition.

ALISSA COOPER : Oui.

Très bien. On est d'accord.

Maintenant, nous allons voir la déclaration que nous allons publier. Vous dites aujourd'hui ou après?

Je vous ai envoyé un texte cette semaine, un texte que je vous ai proposé. Voilà ce que je propose d'annoncer sur notre site Web en ce qui concerne la version finale de notre proposition, une fois que cette période de 48 heures dont je vous ai parlé se sera écoulée.

Jean-Jacques a fait des suggestions, Jari aussi a fait des suggestions. Une suggestion était de changer le titre pour qu'il soit un peu plus long, mais cela n'est pas possible au niveau du site Web. Mais sinon, j'ai essayé de reproduire les modifications qui avaient été suggérées. J'ai fait des modifications conformément à ce dont on était tombé d'accord avant. Et voilà le document sur lequel nous sommes tombés d'accord.

J'aimerais voir quel est votre avis par rapport à ce texte.

Bien sûr, il y a la question des majuscules. Nous allons le faire ici aussi pour que ce soit cohérent dans toute la proposition. Merci. Il n'y a pas de soucis.

Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Alissa. J'espère me tromper, mais j'ai l'impression que nous avons convenu pour le paragraphe 2 de dire à la fin de la première phrase : « Il n'y a pas d'interdépendance ». On avait dit qu'on allait arrêter la phrase là ou bien « pas d'interdépendances avec le CCWG ». J'avais compris – mais je peux me tromper – qu'on avait – on s'était mis d'accord pour supprimer le reste de la phrase.

ALISSA COOPER : J'avais compris que nous nous étions mis d'accord sur ce que vous voyez sur l'écran et que finalement, on avait gardé le mot au pluriel et puis que c'était la fin de la phrase.

Paul Wilson.

PAUL WILSON : Dans le dernier paragraphe, il serait peut-être utile de clarifier que nous parlons des commentaires publics pendant – je veux dire de la dernière consultation publique. Parce qu'après, il y a une énumération des changements qui a été faite juste après. Est-ce que cela a un sens?

ALISSA COOPER : Nous avons eu une seule consultation publique.

PAUL WILSON : Très bien.

ALISSA COOPER : J'ai oublié une consultation?

PAUL WILSON : Ce sont les changements qui ont eu lieu après tous les commentaires qu'on a reçus?

ALISSA COOPER : Non. Ce sont les principaux sujets par rapport auxquels nous avons fait des modifications.

PAUL WILSON : Excusez-moi. Je suis un peu perdu dans les consultations publiques.

ALISSA COOPER : D'accord. Lynn.

LYNN ST. AMOUR : Je me souvenais de la même chose que Jean-Jacques par rapport à ce deuxième paragraphe.

Lorsqu'on discutait des commentaires faits, le texte qu'on avait révisé ne portait que sur le document intérimaire qui n'allait pas apparaître dans la présentation finale. Donc, je pensais qu'on était tous d'accord, qu'on s'était arrêté à ce point-là. Si vous voulez, pour moi, c'est acceptable si vous voulez permettre aux personnes d'ouvrir et d'évaluer ce travail de la meilleure manière possible. On pourrait dire qu'on est prêt, qu'il n'y a pas d'interdépendance pour ce travail qui est déjà en cours depuis un moment. Je pense que c'est bien, c'est constructif et que le processus devrait être aussi ouvert que possible.

Mais je n'ai pas de suggestions spécifiques.

Dans la deuxième phrase du paragraphe, je ne pense pas que ç'a toujours été le cas, qu'il ait toujours été en cours. On pourrait dire « qui a été en cours » ou « qui a déjà été en cours ». Je ne sais pas... « déjà », c'est ça qui cloche.

ALISSA COOPER :

D'accord. Donc, sur cette partie, concentrons-nous. Je veux que ce soit bien fait. Je pensais que la conclusion de la dernière discussion portant sur l'extension du document, en fait, était de laisser ça dans tous les autres processus. Mais si vous êtes en désaccord, peut-être que je me trompe...

Je ne parle pas de cette phrase, hein? Je parle uniquement de ces « autres processus en cours ».

RUSS HOUSLEY : Non, on a biffé le « tout autre ».

ALISSA COOPER : Oui.

RUSS HOUSLEY : C'est ce dont je me souviens.

ALISSA COOPER : On a chacun notre version ici.
On était tous dans la même salle pourtant. Oui, Jari?

JARI ARKKO : Si on pouvait tous allumer nos micros, ce serait plus simple pour qu'on s'entende. Mais peut-être qu'on peut faire la même chose, pas différemment, et ajouter des informations. Si vous voulez avoir une autre phrase, une autre explication, on pourrait garder cette phrase et y ajouter...

ALISSA COOPER : Oui. En fait, si on fait des modifications ici, il va falloir faire des modifications dans l'autre partie aussi. Mais apparemment, je ne me souviens pas très bien. Milton et moi, on a un souvenir, mais les autres en ont un autre.

PAUL WILSON : Il faudrait en fait rappeler qu'on a tous les autres processus en cours.

ALISSA COOPER : Alan.

ALAN BARRETT : Merci. Dans la dernière phrase du dernier paragraphe, je propose que là où il est dit « a été précisé » soit passé à la fin. Donc, on va dire que les questions qui portent sur XYZ, entre autres, ont été précisées.

ALISSA COOPER : Ça vous convient?

ALAN BARRETT : Oui. C'est bon.

ALISSA COOPER :

D'accord.

J'ai quelqu'un d'autre? Manal.

MANAL ISMAIL :

Oui. Rapidement. Au sujet du premier point, vous avez raison, vous vous souvenez bien. Parce que moi, j'avais suggéré de nous arrêter là et de tout biffer et on a fini par avoir cela.

De toute façon, au sujet de la dernière phrase du deuxième paragraphe, je sens que c'est un peu négatif. Mais si ce n'est que moi, ce n'est pas grave, on peut le laisser tel quel. Alors, je proposerais qu'on élimine sans attendre à ce que le CCWG ait complété son travail. On a dit que c'était prêt, on a dit qu'ils sont en train de le mettre en œuvre, on a dit également qu'ils peuvent continuer. Ce n'est pas la peine de le rappeler chaque fois qu'on attend le CCWG.

Merci.

ALISSA COOPER :

Bien. Des réponses là-dessus? Moi, ça m'est égal...

Paul, vous voulez vous exprimer?

PAUL WILSON :

Non. Je note simplement qu'ici, l'idée de mise en œuvre en cours, en réalité, est sensible. Ça n'a pas été approuvé. Donc, ce serait peut-être mieux de dire que la préparation de la mise en œuvre est en cours. Les RIRs ont été interrogés sur pourquoi ils ont lancé la mise en œuvre avant que la proposition soit complète. Et, en tant que RIR, on leur a expliqué qu'on se préparait pour la mise en œuvre, qu'on ne mettait rien en œuvre pour l'instant.

Alors, je suggère que cette deuxième phrase du deuxième paragraphe soit : « En attendant la mise en œuvre, on a commencé à se préparer, il y a des travaux en cours de préparation pour la mise en œuvre ».

Je sens que cette partie des quatre mois est aussi un peu vague et qu'on devrait simplement parler de préparation pour la mise en œuvre des propositions des communautés et des paramètres de protocoles et des numéros qui ont été en cours et qui vont continuer.

ALISSA COOPER :

Oui. Je vous entends.

Je vais donner la parole à Kavouss et puis j'essaierai de rédiger, s'il n'y a pas d'opposition. Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Pour les deux premières lignes, il faudrait que ce soit un plus clair. Je pense qu'on devrait dire que l'ICG effectue son travail et attend de recevoir les conclusions du CCWG sur le renforcement de la responsabilité de l'ICANN. Ce n'est pas qu'on attend à voir une responsabilité renforcée de l'ICANN, on attend à ce que le travail de responsabilité renforcée de l'ICANN soit conclu tel qu'il est en cours au sein du CCWG. Donc, il faut modifier cela et dire qu'on s'attend à avoir la conclusion ou le résultat des travaux du CCWG au sujet du renforcement des responsabilités de l'ICANN.

ALISSA COOPER : Est-ce que cette version vous semble acceptable avec ces abréviations?

KAVOUSS ARASTEH : Oui. « CCWG » et « responsabilité renforcée de l'ICANN telle qu'elle est discutée au sein du CCWG ».

ALISSA COOPER : Ça fait un peu long, hein? On pourrait peut-être abrégier le nom du groupe.

KAVOUSS ARASTEH : Oui, oui, c'est le *CCWG on ICANN enhanced accountability*.

ALISSA COOPER : Un peu plus lentement, s'il vous plaît.

KAVOUSS ARASTEH : Alors, le nom du groupe est « Groupe de travail intercommunautaire CCWG chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN ». C'est ça, le nom du groupe.

ALISSA COOPER : Jari.

JARI ARKKO : Oui. Je voulais reprendre cette partie dont parlait Paul lorsqu'il suggérait que l'on biffe la dernière partie du deuxième paragraphe. Je pense que le fondement de cela était que si l'on assume cette formule plus large, on laisse entendre qu'on a travaillé pour la mise en œuvre de la supervision de la communauté Internet pendant cette dernière décennie.

Donc, je ne veux pas vous mettre mal à l'aise, mais c'est vrai qu'on a mis en œuvre des choses, telles que la supervision, et nous n'avons pas exécuté un contrat avant cette approbation.

Je n'ai pas de suggestion spécifique pour résoudre ce problème, mais je voulais vous fournir un contexte qui me semblait important. Et c'est repris plusieurs fois dans le document. Donc, je veux que ce soit clair – en tous cas, cohérent.

ALISSA COOPER : D'accord. Il y en a qui veulent l'éliminer. Vous voulez le laisser?

JARI ARKKO : Je préférerais le laisser, mais bon, si les gens s'opposent, ce n'est pas grave.

ALISSA COOPER : Oui. Je fais alors les autres modifications.

MILTON MUELLER : Pour répondre à Jari, en fait, vous parlez de quatre ans et pas de quatre mois, c'est ça?

JARI ARKKO : Non, je parlais des modifications qui apportaient — des modifications entre mises en œuvre et des préparations pour la mise en œuvre de ce changement. Le reste n'est pas important pour moi. Désolé, ce n'était pas clair.

ALISSA COOPER : Moi non plus, je n'avais pas compris.

Alors, j'essaie de corriger ici. C'était cette partie-là que vous vouliez éliminer? La dernière partie de la phrase?

MITLON MUELLER : Moi, je ne veux pas que ce soit éliminé, hein?

ALISSA COOPER : D'accord.

MITLON MUELLER : Il faut savoir à qui on parle. On parle à des personnes qui attendent la proposition de transition du rôle de supervision des fonctions IANA. Ce ne sont pas des gens qui connaissent toute l'histoire de la gouvernance de l'Internet ou l'IETF. C'est important de dire ici qu'on ne peut pas continuer sans le travail du CCWG. Et si on ne le met pas là, ça ne se comprend pas. Qu'est-ce qu'on attend?

ALISSA COOPER : Jean-Jacques?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Alissa.

Je voulais m'assurer que Paul trouve acceptable cette nouvelle rédaction que Jari propose. Parce que la contreproposition de Paul était suggérée – et moi, franchement, je préfère la version de Paul.

PAUL WILSON :

Oui. Je préfère « préparation pour la mise en œuvre ». On nous a demandé pourquoi on était en train de mettre en œuvre et franchement, ce n'est pas ce que nous faisons parce que notre proposition ne sera pas mise en œuvre jusqu'à ce que l'on ait signé un contrat, jusqu'à ce que l'on ait révisé ce contrat et l'on ait créé un comité de révision. Alors, on n'a pas conclu de contrat, on n'a pas créé de commission, on se prépare simplement en rédigeant, en négociant les documents. Donc, je préférerais dire « préparation pour la mise en œuvre ». Mais peut-être qu'un processus plus large de mise en œuvre comprend la préparation.

Alors, ce n'est pas que je défends vraiment la modification, c'était simplement une suggestion constructive. Merci.

ALISSA COOPER :

On a quelques options ici. On a la phrase répétée dans la proposition. On peut l'éliminer de l'état des lieux, de nos travaux et la laisser dans la proposition. On pourrait paraphraser pour la

communauté des numéros et la communauté des paramètres de protocoles, s'ils ne sont pas là, s'ils ne sont pas en train de faire la même chose. Ce sont des idées.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. La fin de la phrase du deuxième paragraphe n'est pas complète. « Continuer ». Continuer quoi? Merci.

ALISSA COOPER : Merci. Russ.

RUSS MUNDY : Il me semble qu'on devrait non seulement parler exhaustivement, mais aussi brièvement. Et puisqu'on a des mots que l'on peut modifier facilement pour raccourcir un peu et fournir un peu moins d'informations à ce point-là, parce qu'on a le reste des informations dans la proposition, je suggère que l'on élimine la deuxième moitié de la deuxième phrase. C'est ce qui nous pose problème. On devrait simplement éviter de publier cela sur la page Web. Ce n'est pas la peine de fournir tous ces détails.

ALISSA COOPER : Alors, après « en cours » — vous voulez biffer après *underway*?
D'accord.

Non, non, il faut allumer le micro, il faut lever la main... Russ.

RUSS MUNDY : Je pense que Jari demandait d'expliquer clairement qu'on
n'attende pas. Alors, la question est : combien de fois est-ce
nécessaire de souligner cela? Parce que cela, c'est la première
page, non?

ALISSA COOPER : Ça, c'est l'annonce pour le site Web. Cette annonce est partagée
sur Twitter, etc.

Vous pensez? D'accord.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Je pense qu'« en cours » n'est pas tout à fait correct. Peut-
être que la phrase devrait dire « la préparation pour la mise en
œuvre de la proposition des communautés des numéros et des
paramètres de protocoles sont poursuivis ». Ils ont commencé.
Ils continuent. C'est poursuivi. Et ce n'est pas la peine de dire ce

qu'on n'attend pas. Il ne faut pas que l'on proclame l'indépendance des communautés, hein? Merci.

ALISSA COOPER : Merci.

Lynn.

LYNN ST. AMOUR : Peut-être qu'on essaie de trop faire dans une annonce. Que pensez-vous de garder les premiers et troisièmes paragraphes qui déclarent où on en est par rapport à nos travaux? Et puis, peut-être que séparément on pourrait dire « autrement, voici un rapport de l'état des lieux de chacune des communautés opérationnelles ». Parce qu'on essaie de tout réunir en un paragraphe.

Et peut-être qu'on pourrait séparer les deux : avoir d'une part le premier paragraphe et le troisième qui parlent de l'état de nos travaux et puis dire que la Communauté des numéros par rapport à leurs travaux nous rapporte X ou quoi que ce soit, bref ils font leurs efforts de préparation. Mais on ne veut pas gêner les autres, on ne veut pas envoyer d'autres messages parce qu'on a des émotions.

Donc, la première partie devrait être formée de faits, et la deuxième partie est aussi constituée de faits, mais le travail de préparation de mise en œuvre de chaque communauté. Ce sont des faits.

Mais ce n'est pas la peine de dire à chaque communauté : « On est prêt ». Dès que le travail du CCWG sera effectué, on commencera. On essaie de leur donner un autre message dans ce deuxième paragraphe qui diffère de ce qu'on dit dans les autres deux. Donc, voilà pourquoi on est un peu coincé, je pense.

ALISSA COOPER :

Merci, Lynn.

Alan.

ALAN BARRETT :

Si on veut garder le deuxième paragraphe dans la deuxième phrase, « la préparation pour la mise en œuvre », etc., « a été en cours » peut être dans le présent. Donc, pas « a été en cours », mais plutôt « est déjà en cours ».

ALISSA COOPER :

Merci, Alan.

Jean-Jacques?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Oui. En réalité, j'ai deux remarques. D'une part, les modifications d'Alan, je pense, sont intéressantes. Une autre idée pour commentaires est plus en général la perspective de l'utilisateur. Donc, ce serait la première annonce ou déclaration publique sur tout notre travail.

Alors, cette phrase, pour les personnes qui ne sont pas au courant de tout le travail comme nous, peut continuer sans attendre la fin des travaux du CCWG et présente un certain niveau de doute. Et ce n'est pas ce qu'on veut faire.

Donc, je suis d'accord avec ce que dit Lynn : outre les annonces générales, on devrait peut-être donner la possibilité à chaque communauté opérationnelle d'exprimer elles-mêmes ce qu'elles ont fait jusqu'à présent.

ALISSA COOPER : Merci, Jean-Jacques.

Jari.

JARI ARKKO : Oui. Je suis d'accord maintenant. Je viens de proposer une phrase sur le chat. Je pense que le texte qu'on a en ce moment sur l'écran est correct. On est tous d'accord avec cette partie de la préparation. On maintient cette note explicite sur le CCWG.

Et je voudrais dire qu'en fait, il ne faut pas parler au nom des autres communautés, des paramètres de protocoles et des numéros, parce que – on dit toujours qu'on n'a pas conclu nos travaux à cause du CCWG, donc je pense qu'il est important de montrer qu'il y a d'autres parties de notre travail aussi. C'est pourquoi je voudrais que l'on dise cela.

Je comprends que ça pourrait être séparément, mais je pense que c'est la seule note que les gens vont lire.

Donc, j'accepte ce qu'on a en ce moment sur l'écran.

ALISSA COOPER :

Merci, Jari.

Kavouss?

KAVOUSS ARASTEH :

Je suis d'accord avec Lynn. Si on a le premier et le troisième paragraphe d'une part et puis le deuxième paragraphe d'autre part pour citer simplement ce que ces deux autres communautés ont dit, pour moi, en tant que membre d'ici, je ne sais pas ce qu'« en cours » veut dire. Mais je viens d'écouter ce qu'ils ont dit et je ne peux pas confirmer ou je ne peux pas m'opposer non plus. Alors, je pense que ce deuxième

paragraphe devrait être un troisième terme qui parle de ce qu'on reçoit de ces deux communautés.

En ce moment, « la préparation est en cours » est un peu vague. La déclaration qu'on avait auparavant était plus claire. Donc, il faudrait que les communautés décident ce qu'elles veulent dire et on va citer ce qu'elles ont dit.

ALISSA COOPER :

Je pense que Milton demandait la parole – mais moi, en tant que membre de l'IETF, je parie que la Communauté des paramètres dirait que la mise en œuvre de la proposition de la communauté des paramètres de protocoles est en cours et peut continuer sans attendre à ce que le travail du CCWG soit complet est une bonne option. Les personnes ne vont pas bien comprendre avec une seule phrase.

Milton.

MITLON MUELLER :

Oui, ça correspond à ce que je voulais dire. Je pourrais accepter la version de Line ou le deuxième paragraphe et présenter en troisième lieu. Ça pourrait être plus cohérent pour le lire, mais cette déclaration fait exactement ce qu'on voulait à travers ces trois paragraphes.

Qu'est-ce qu'on fait? Eh bien, on dit : « Notre travail est fini, mais on attend à voir la fin des travaux du CCWG : il nous faut obtenir la confirmation du CWG » et on dit qu'on ne doit pas attendre aucune confirmation des communautés des numéros et des paramètres de protocoles. Ils ont fini? Qu'ils attendent à la fin des travaux du CCWG. Et on remercie les personnes des commentaires, on leur garantie que ça nous a aidés.

Alors, pourquoi fait-on cela?

ALISSA COOPER : Lynn.

LYNN ST. AMOUR : Les communautés des numéros et des paramètres de protocoles se sont mis d'accord sur leur texte. Et il n'y a pas de préparations ou de discussions pour la mise en œuvre. L'ICG est content avec ce paragraphe. Je pense que c'est bon et nous devons continuer.

ALISSA COOPER : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Premier paragraphe en l'espèce. Deuxième paragraphe devient le troisième paragraphe. Troisième paragraphe – attendez... Alors, la première ligne reste inchangée puis la Communauté des paramètres de protocoles – excusez-moi, mais j'ai du mal à lire en jaune...

Voilà. La partie des paramètres de protocoles, des numéros, des propositions est complète. Ces communautés ont indiqué qu'elles sont prêtes pour la mise en œuvre. C'est nous qui disons que leur proposition est complète, mais ce sont les communautés qui disent qu'elles sont prêtes pour la mise en œuvre.

ALISSA COOPER : Très bien. Cela est tiré de la proposition. Dans la proposition, nous disons cela. Donc, il faut décider ce que nous allons dire sur notre site Web.

Je ne pense pas que ce soit eux qui disent cela parce que cela figure dans la proposition. Est-ce que cette solution pourrait être une solution de compromis? Nous avons changé l'ordre des paragraphes. Nous avons donc « préparation », ce qui a répondu aux inquiétudes de certains membres, et puis une référence à la non-interdépendance. Et donc, je demande : est-ce que vous

seriez d'accord pour accepter ce texte comme on le voit sur l'écran?

Est-ce qu'il y a des objections au texte que l'on voit affichées sur l'écran?

Très bien. Très bien. Nous allons donc faire comme on avait prévu.

Je vais envoyer la proposition modifiée à la liste de diffusion. Vous aurez 48 heures pour la relire, donner vos commentaires si vous en avez et nous allons publier cela jeudi.

Maintenant, nous passons à la partie de l'ordre du jour qui concerne les plans pour l'avenir. Je pense que nous en avons un petit peu parlé tout à l'heure. Je voudrais savoir – bon, pour la proposition, vous connaissez quel est le plan à suivre.

Pour le document de synthèse de la consultation publique, est-ce que, Manal, vous pourriez nous dire quels sont les plans?

MANAL ISMAIL :

J'ai déjà ajouté les commentaires et les contributions que j'ai reçus ce matin par rapport au document de synthèse de la consultation publique. Je peux vous le faire parvenir dans une heure. Je peux le faire parvenir au Secrétariat pour que le Secrétariat révise le format. Donc, je finirai ce document, je le

donnerai au Secrétariat pour que le Secrétariat fasse les modifications au niveau de l'édition qui seront nécessaires.

ALISSA COOPER : Merci, Manal.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Cette partie que l'on va mettre dans notre site Web, elle a un titre, non?

ALISSA COOPER : Oui. Le titre, c'est la première ligne.

KAVOUSS ARASTEH : Je pense que non. On devrait dire « déclaration du président – ou des coprésidents – de l'ICG ». Dans le CCWG, il y a toujours à la fin des réunions une déclaration des coprésidents du CCWG. Je pense qu'ici, on devrait faire pareil, on devrait avoir un titre qui soit plus visible. Et c'est ce à quoi on s'attend après cette réunion de l'ICANN : une déclaration du président de l'ICG ou, par exemple, une déclaration du président et des vice-présidents de l'ICG. Je pense qu'il devrait y avoir un titre.

MOHAEMD EL BASHIR : Ce sera sous la rubrique « annonces de l'ICG ».

ALISSA COOPER : Très bien.

À l'avenir, nous avons dit qu'on ne va pas prévoir de téléconférences — Elise va pleurer, hein? Elle n'aura plus d'appel à 3 h. Donc, on avait dit qu'on allait rester en veille, qu'on allait régler notre alarme et qu'on va se contacter avec les agents de liaison en décembre pour avoir une mise à jour de ce qui se fait ailleurs. Et à ce moment-là, on pourrait prévoir un appel pour parler de ce que l'on va faire au moment de l'envoi du document. Mais nous n'allons pas nous réunir en personne. C'est ce que je voulais dire. C'est notre dernière réunion en face à face.

Voilà. Voilà le plan.

Keith.

KEITH DRAZEK : Êtes-vous sur le point de clore la réunion?

ALISSA COOPER : Nous avons quelques remarques de clôture. J'allais demander si vous aviez des remarques de clôture, si vous voulez.

KEITH DRAZEK : Je vais attendre de voir ce que vous dites.

ALISSA COOPER : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Si vous organisez une téléconférence, je vous prie de tenir compte du programme du CCWG pour éviter tout conflit avec les téléconférences du CCWG afin que tout le monde puisse participer aux appels de l'ICG. Merci de tenir compte de cet aspect de coordination.

ALISSA COOPER : Oui. On va s'assurer qu'il n'y ait pas de conflit.

Manal.

MANAL ISMAIL : Le rapport sur l'analyse des commentaires sera envoyé ce soir. Donc, il faudrait penser à une date butoir pour les commentaires.

ALISSA COOPER : Donc, vous allez l'envoyer ce soir. Les gens vont voyager... nous pouvons dire jeudi peut-être? Donc, jeudi 23 h 59 UTC, c'est la

date butoir pour recevoir des commentaires par rapport au rapport de synthèse des commentaires. Vous êtes d'accord?

MANAL ISMAIL : Il faudra encore régler des questions de format, de majuscules, etc. Donc, ces petits détails ne seront peut-être pas prêts ce soir, mais je vais quand même distribuer le document pour que vous le lisiez déjà.

ALISSA COOPER : Très bien.

Je regardais notre site Web quand je venais à cette réunion et je commence à être un peu nostalgique. Vous vous souvenez quand on a commencé? On n'avait rien! On n'avait pas de charte. On n'avait pas de calendrier. On n'avait pas de RFP. On n'avait pas de proposition. On n'avait pas de processus de prise de décisions. Stratégies... on n'avait rien! Et nous avons beaucoup accompli dans des délais très très courts. Même si les gens pensent que ça traîne, je ne pense pas que ça traîne trop. La plupart des processus auxquels nous avons participé ont duré plus longtemps que ça.

Donc, je pense que nous devons tous être assez fiers de ce que nous avons fait. Je sais que nous travaillons aussi dans nos

communautés, mais dans ce processus, notre travail a été différent.

Je tiens à vous remercier tous de ce travail que nous avons accompli. Nous avons été capables de nous réunir, de travailler de concert en tant que groupe pour arriver à ces résultats. Et donc, je vous salue. Je salue ces efforts et je vous remercie.

[Applaudissement]

Je voulais également remercier beaucoup le personnel qui s'occupe de l'organisation de réunions. Ils ne sont pas là, mais ils ont beaucoup contribué à notre succès. Merci beaucoup.

[Applaudissement]

Un grand merci aux interprètes, aux transpositeurs qui ont beaucoup travaillé.

[Applaudissement]

Merci au Secrétariat. Je sais qu'on vous a remercié tout à l'heure, mais on ne vous remerciera jamais suffisamment. Les gens de la technique, bien sûr, merci beaucoup. Ils ont eu beaucoup de travail avec nous.

Et j'aimerais dire personnellement un grand merci à Mohamed qui nous a aidés à garder le contrôle à tout moment. Un énorme merci, Mohamed, de tous tes efforts.

[Applaudissement]

Très bien.

MARTIN BOYLE :

Je pense que vous oubliez quelqu'un, Alissa. Je pense qu'on doit vous remercier du fond du cœur de nous avoir toujours mis des dates butoirs inatteignables. Et c'est vous, Alissa. Merci beaucoup.

[Applaudissement]

ALISSA COOPER :

Vous voulez intervenir? C'est vrai?

D'accord. Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Oui. Oui. Je veux prendre la parole.

C'est et ç'a été un grand défi, l'ICG. 17-18 juillet, nous avons commencé. Les gens du GAC ont eu des difficultés au départ. On n'acceptait pas que l'on soit deux. Et finalement, on est cinq. Et

finalement, nous avons consacré beaucoup de temps pour parler d'un consensus, pour parler d'un document basé sur le consensus. Et nous avons toujours réussi à nous mettre d'accord grâce à la coordination, grâce à la bonne volonté, à l'esprit de coopération, etc.

Pour moi, ce fut un grand plaisir de travailler avec vous tous. J'ai beaucoup appris de chacun d'entre vous et je suis extrêmement ravi d'avoir appartenu à ce groupe et de rester avec ce groupe et de continuer de travailler.

Merci beaucoup, Alissa, pour votre leadership. Merci aux coprésidents. Merci pour cet énorme travail qui a été fait par les gens qui ont assumé la responsabilité de rédiger certaines parties ou de s'occuper de certaines sections en particulier. Merci à ce groupe.

Je dis que l'ICG est et a été et sera peut-être aussi – restera un groupe merveilleux avec des gens merveilleux. Il y a pu y avoir des disputes, des discussions, mais cela est toujours nécessaire pour pouvoir améliorer les situations. Si on était tous d'accord à tout moment, on n'aurait aucune amélioration. Donc, je pense que ç'a été à tout moment constructif d'avoir ces disputes ou ces discussions.

Je crois que notre proposition, comme cela a été dit dans les blogues et dans les déclarations et ailleurs, est une proposition robuste. C'est une proposition qui est vraiment robuste. Ça n'a pas été facile. La coordination est difficile parfois parce qu'il faut répondre aux prérequis qui ont été établis.

Merci, Alissa. Notamment à une époque où vous avez été maman d'une très belle fille – j'ai vu la photo il y a quelques jours –, j'apprécie énormément le fait que vous ayez travaillé sans relâche franchement pendant tout ce temps. Nous l'apprécions beaucoup. Nous, moi-même et mes collègues. Vous méritez beaucoup d'applaudissements de notre part pour tout ce que vous avez fait. Merci beaucoup.

[Applaudissements]

J'aimerais aussi dire qu'au départ, le personnel de l'ICANN a travaillé pour nous, et nous avons beaucoup apprécié ces efforts, car ils travaillent toujours en coulisse pour que nous puissions réaliser notre travail, l'organisation des voyages, l'organisation des salles de réunion, etc. J'espère que vous aurez un bon retour dans vos pays et j'espère vous revoir le moment venu, si nous avons une autre réunion en face à face ou sinon par moyen électronique. Merci beaucoup. Dieu vous bénisse tous!

[Applaudissements]

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci. On a déjà fait nos remerciements. Et moi-même, je m'associe à tout ce qui a été dit.

Mais je voudrais finir avec une note sociologique, si vous me permettez, parce que le membre le plus âgé de ce groupe, c'est probablement moi.

Je pense que c'est vraiment important en tant que modèle, non seulement pour la transition, mais aussi dans d'autres domaines qui sont également de grande importance pour l'Internet et pour les futures générations, je tiens à dire que je vois cette inclusive et j'apprécie le fait que dès le début, tous les éléments et toutes les unités constitutifs de nos communautés ont été aussi représentés que possible. Et ça aussi, c'était un message magnifique. Merci.

ALISSA COOPER : Merci. Merci de toutes ces remarques aimables. Ça y est! C'est fini!

[Applaudissements]

MILTON MUELLER : Moi, je suis d'accord avec tout ce qui a été dit! On pourrait peut-être se récompenser, hein?

MARY UDUMA : Moi aussi, je suis d'accord avec tout ce qui a été dit, avec tous les remerciements. Je tiens à dire que ce parcours ensemble était vraiment un G30. Pour moi, c'était le G30 de l'ICANN. On a beaucoup appris. On a très bien travaillé. À l'ICANN, on a beaucoup avancé. Mais c'était merveilleux de vous rencontrer.

Alors, je dis merci à tout le monde. Merci à Alissa en particulier. Elle est presque la plus jeune ici, je pense, mais elle a fait un travail magnifique. On apprécie énormément votre ambition dans tout ce que vous faites, dans le calendrier, dans les travaux, et vous y arrivez, hein? C'est vraiment surprenant. Alors, bonne continuation.

Je serai toujours une des membres de ce groupe. Je ferai toujours partie du G30 de l'ICANN. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]